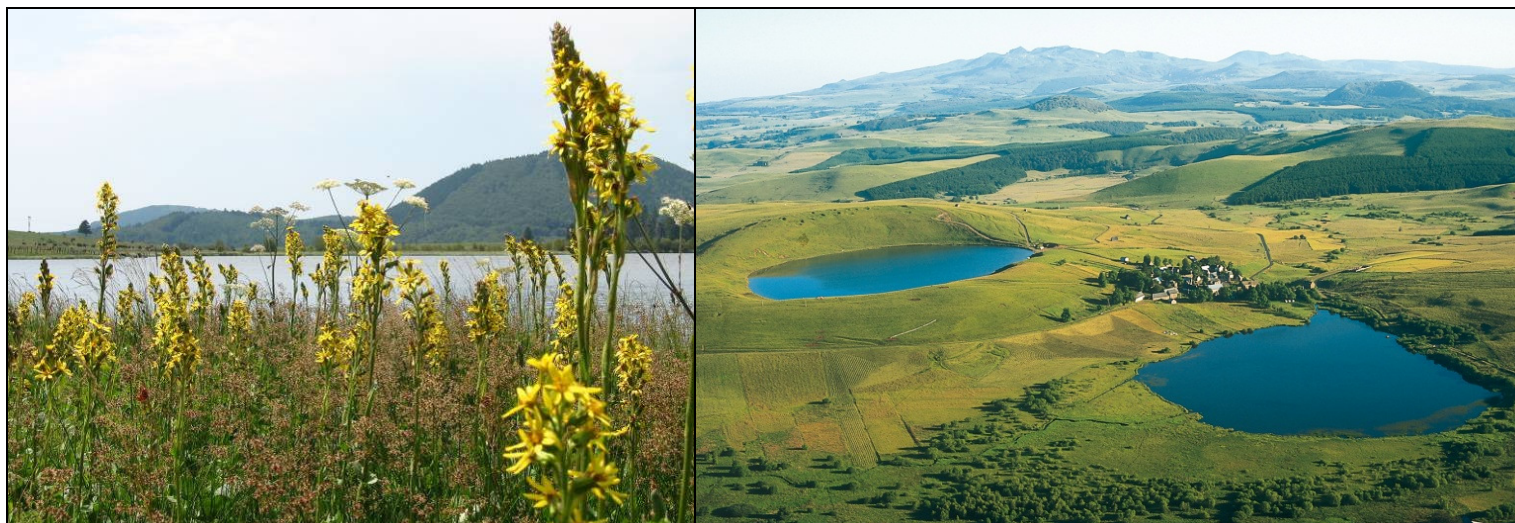




© Marc Sagot

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Sites Natura 2000 Cézallier Nord « FR8301040 » et Cézallier Sud « FR8301041 »

Octobre 2010



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8301040 « CEZALLIER NORD » ET FR8301041 « CEZALLIER SUD »

Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne
Suivi de la démarche : Baudry Christian de la DREAL et Moulin Michel DDT 63

Structure porteuse

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne – PNR VA

Opérateur

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne – PNR VA

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Birard Cécile, Boursange Sabine, Roquetanière Olivier et Soulier Aline – PNRVA

Contribution au diagnostic écologique : Conservatoire Botanique National du Massif Central (Nicolas Sylvain, Hugonnot Vincent et Seytre Laurent), Cabinet d'Etudes BIOME (Hervé Christophe) et PNRVA (Leroy Thierry, Boursange Sabine et Pont Lionel)

Contribution / Synthèse / Relecture : Pont Lionel, Guimard Nadège – PNRVA

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts (2005) : Conservatoire Botanique National du Massif Central - Nicolas Sylvain
Cartographie des habitats forestiers (2005) : Conservatoire Botanique National du Massif Central - Nicolas Sylvain
Inventaire des « végétaux » (2005) : Conservatoire Botanique National du Massif Central - Nicolas Sylvain
Inventaire des « bryophytes » (2009) : Conservatoire Botanique National du Massif Central - Hugonnot Vincent
Inventaire des « lépidoptères » (2008 – 2009) : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne - Leroy Thierry et Boursange Sabine
Expertise sur les « formations à Nards raides » (2010) : Conservatoire Botanique National du Massif Central – Seytre Laurent
Cartographie des Habitats sur les agrandissements (2010) : Cabinet d'Etudes BIOME – Hervé Christophe et PNR VA – Pont Lionel

Crédits photographiques (couverture)

Cécile Birard et Marc Sagot

Référence à utiliser

BOURSANGE S., BIRARD C., SOULIER A. (2010) – *Document d'Objectifs des Sites Natura 2000 Cézallier Nord « FR8301040 » et Cézallier Sud « FR8301041 »*. Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Aydat (63970), 109p.

REMERCIEMENTS

Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000

Anzat-le-Luguet
Besse
Compains
Egliseneuve d'Entraigues
La Godivelle
Montgreleix
Picherande
Saint-Alyre-es-Montagne

Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs, en particulier, les propriétaires et exploitants concernés, et **les autres membres du Comité de pilotage :**

Collège des élus		Représentants de l'Etat et de ses établissements publics	
Monsieur le Président	Conseil Régional d'Auvergne	Monsieur le Sous-Préfet	Sous-Préfecture de Saint-Flour
Monsieur le Président	Conseil Général du Cantal	Monsieur le Sous-Préfet	Sous-Préfecture d'Issoire
Monsieur le Président	Conseil Général du Puy-de-Dôme	Monsieur le Directeur	DREAL
M. le Président	Communauté de communes Ardes Communauté	Monsieur le Directeur	DDT du Cantal
M. le Président	Communauté de communes du Cézallier	Monsieur le Directeur	DDT du Puy-de-Dôme
M. le Président	Communauté de communes du Massif du Sancy	Monsieur le Délégué Régional	ONCFS
M. le Président	SIVOM de la région d'Issoire et de la banlieue Sud Clermontoise	Monsieur le Délégué Régional	ONEMA
		M. le Directeur	SD ONF- Agence départementale Puy-de-Dôme
Représentants des propriétaires, exploitants et usagers			
Monsieur le Président	Chambre Départementale d'Agriculture du Cantal		
Monsieur le Président	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme		
Monsieur le Président	Fédération Départementale des Chasseurs du Cantal		

Monsieur le Président	Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme
Madame la Présidente	Syndicat professionnel des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Puy-de-Dôme
Monsieur le Président	Syndicat départemental de la Propriété Agricole du Cantal
Monsieur le Président	Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Puy-de-Dôme
Monsieur le Président	Confédération paysanne du Puy-de-Dôme
Monsieur le Président	UDSEA du Puy-de-Dôme
Monsieur le Président	Jeunes Agriculteurs du Puy-de-Dôme
Monsieur Le Président	Confédération Paysanne du Cantal
Monsieur le Président	FDSEA du Cantal
Monsieur Le Président	Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs du Cantal
Monsieur le Président	Agence Départementale de Développement Touristique du Puy-de-Dôme
Monsieur le Président	Comité Départemental du Tourisme du Cantal
Monsieur le Président	Comité Départemental de la Fédération française de Randonnée Pédestre du Cantal
M. le Président	FDSEA 63
M. le Président	UDSEA 63
M. le Président	Fédération du Puy de Dôme pour la pêche et la protection du milieu aquatique
M. le Secrétaire général de l'Inter- consulaire	Chambre de Commerce et d'Industrie de Clermont-Ferrand/Issoire
M. le Président	CRPF
M. le Président	Fédération départementale des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Puy de Dôme

Personnes qualifiées pour la protection de la nature

Monsieur le Président	FDEN du Puy-de-Dôme
Madame la Présidente	Puy-de-Dôme Nature Environnement
Monsieur le Président	Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
Monsieur le Président	Ligue pour la Protection des Oiseaux
Monsieur le Directeur	CPIE Haute Auvergne
Monsieur le Directeur	Conservatoire National Botanique du Massif Central

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	3
RESUME.....	6
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES ILLUSTRATIONS	8
I- INTRODUCTION GENERALE.....	9
A- NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE.....	9
B- FICHE D'IDENTITE DU SITE.....	11
II- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC	16
A- DONNEES ADMINISTRATIVES.....	16
B- DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL.....	27
C- DONNEES ABIOTIQUES GENERALES.....	32
D- GRANDS MILIEUX.....	35
E- HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL.....	39
F- HABITATS NATURELS ET ESPECES D'ENJEU COMMUNAUTAIRE.....	46
1- HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43	46
2- ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43	58
III- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS	66
A- ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES.....	66
B- MESURES DE GESTION	75
C – CHARTE NATURA 2000.....	94
D. TABLEAUX DE FINANCEMENTS ET DE SUIVI.....	100
IV - CONCLUSION	104
BIBLIOGRAPHIE	105

RESUME

La désignation des sites Natura 2000 du Cézallier vise l'un des plus beaux réseaux de lacs et tourbières du Puy-de-Dôme, et sûrement de la région Auvergne ainsi que les prairies, pelouses et landes, majoritairement en estive. Pas moins de 17 habitats (milieux naturels) d'intérêt européen sont présents sur les 2 sites couvrant 75% de sa surface : essentiellement de la végétation des tourbières et des zones humides dont certaines très rares, d'autres remarquables par leur étendue et/ou leur bon état écologique (tous les stades évolutifs d'une tourbière sont ainsi représentés), des hêtraies-sapinières et des mégaphorbiaies et majoritairement (53% des sites), des prairies, pelouses et landes montagnardes qui abritent des espèces diversifiées et en voie de raréfaction.

La flore est donc très riche en espèces avec 3 espèces liées aux zones humides et au milieu aquatique pour la dernière (Hypne brillante, Ligulaire de Sibérie et Flûteau nageant), 1 espèce liée aux forêts gérées de façon durable (Buxbaumie verte, découverte dans le Cézallier nord et sud) et aux forêts marécageuses (l'Orthotrich de roger, découverte dans le Cézallier nord et sud). Toutes ces espèces sont inscrites à l'annexe n°2 de la Directive Habitats, Faune, Flore. La Grande gentiane jaune et l'Arnica des montagnes (inscrites à l'annexe n°5 de la Directive Habitats, Faune, Flore), sont présentes de façon dense à l'échelle du territoire dans les prairies, pelouses et landes montagnardes. De même, le site Natura 2000 du Cézallier recèle-t-il environ 60 % des espèces de sphaignes recensées en France, ce qui en fait un site d'une grande richesse : 22 espèces de Sphaignes inféodées aux différents stades tourbeux (inscrites à l'annexe n°5 de la Directive Habitats, Faune, Flore) sont répertoriées.

La faune inféodée aux milieux tourbeux et humides compte également 2 espèces de lépidoptères de l'annexe n°2 de la Directive Habitats, Faune, Flore (Cuivré de la bistorte et Damier de la succise) et une espèce de milieu aquatique (l'Ecrevisse à pieds blancs, observée dans le Lac Pavin en 2006 pour la dernière fois).

La diversité des complexes tourbeux permet le développement des habitats et espèces d'intérêt communautaire ainsi que de nombreuses autres espèces patrimoniales (protégées et/ou en danger) pour lesquelles le Cézallier est un bastion des populations au niveau national voire international. Ces milieux sont assez peu exploités et donc relativement bien conservés. C'est essentiellement l'activité agricole qui les impacte par une eutrophisation accélérée liée aux épandages, une pression de pâturage mal adaptée (période et quantité de bêtes) ou d'anciens drainages pour favoriser la fauche de l'herbe. Aussi, les enjeux pour maintenir ou améliorer l'état de conservation de ce réseau de complexes tourbeux sont en très grande majorité liés aux activités agricoles et à la qualité et la quantité de l'eau qui les alimente. Les mesures de gestion proposées y répondent par des mesures agri-environnementales territorialisées visant la réduction voire la suppression des fertilisants, en particulier minéraux et l'adaptation des périodes et pressions de pâturage et par des mesures de mises en défens temporaires ou permanentes. Quelques milieux forestiers d'intérêt communautaire ou des espèces d'intérêt inféodées aux arbres sont inclus dans les complexes tourbeux, l'objet du Document d'Objectif est de les maintenir en l'état sans intervention. En revanche, quelques plantations forestières sont susceptibles d'impacter ces zones humides lors de leur exploitation ou bien accueillent des espèces d'intérêt communautaire. Les mesures de gestion associées prévoient des solutions pour limiter l'impact tant sur les zones humides que sur les habitats d'espèces (systèmes de franchissement de cours d'eau, îlots de sénescence, etc.). Bien entendu, l'amélioration des connaissances sur ce fonctionnement intrinsèque et en réseau des complexes tourbeux et des populations d'espèces patrimoniales associées permettra d'affiner pour le mieux ces mesures de gestion et de conduire des projets de restauration écologique sur quelques entités.

L'autre grande spécificité de ces 2 sites Natura 2000 couvre 53% de sa superficie, il s'agit des prairies, pelouses et landes exceptionnelles au niveau européen puisque présentes uniquement dans le Massif central. Ces habitats sont prioritaires au niveau européen et sont globalement dans un bon état de conservation sur le Cézallier. Ce qui signifie que les activités agricoles pratiquées jusqu'à aujourd'hui ont permis l'existence, le maintien voire le développement de ces milieux. Des signes d'eutrophisation sont cependant également observés banalisant la composition de ces milieux et encourageant le projet agro-environnemental a proposé des mesures visant à réduire voire supprimer les intrants et transformations des ces pâtures (majoritairement en estive) et à y adapter les pressions et périodes de pâturage. Pour les prairies de fauche, il s'agit d'encourager à maintenir une prairie riche en diversité de fleurs, garante de pratiques adaptées au bon état de conservation des milieux concernés. Ces pratiques agricoles favorables à la diversité écologiques des prairies (pâturées et fauchées) doivent faire l'objet d'une valorisation économiques des produits qui en sont issus, c'est l'objet du concours « prairies fleuries » auquel les agriculteurs des sites Natura 2000 seront invités à participer.

La problématique touristique est plus marquée sur le Cézallier Nord (les lacs Pavin, Montcineyre et Bourdouze sont très fréquentés) que sur le Cézallier Sud (Lacs d'en bas et d'en haut de la Godivelle, Plaine Jacquot). L'enjeu y'est double, organiser et aménager la fréquentation là où elle pose des problèmes ponctuels pour les habitats ou les espèces visés par Natura 2000 et favoriser une dynamique commune pour la valorisation pédagogique et touristique du réseau de tourbières (complémentarité des entités). Localement, il est donc proposé de renforcer la signalétique ou d'en créer une et de participer à la mise en réseau des acteurs touristiques et leur sensibilisation sur le thème des tourbières.

Enfin, ces 2 sites ont fait l'objet du souhait de la part de leur comités de pilotage respectifs d'être regroupés en un seul site Natura 2000 afin d'être gérés de façon cohérente et concomitante. La grande richesse patrimoniale du Cézallier a également permis de proposer avec l'accord des propriétaires et exploitants agricoles ou forestiers l'agrandissement du site Natura 2000.

Pour l'ensemble du Cézallier et plus particulièrement pour ses complexes tourbeux et ses lacs naturels, de nombreux projets et politiques interfèrent avec Natura 2000, aussi l'animation du site doit viser à la cohérence de leur mise en œuvre avec le maintien ou la restauration du bon état de conservation des habitats et populations d'espèces d'intérêt patrimonial du site.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
GESTION (Restauration et entretien)	302 739 €	546 918 €	469 238 €	374 718 €	371 318 €	136 490 €	2 201 420 €
SUIVIS ET ETUDES	1 200 €	43 600 €	48 550 €	28 000 €	28 100 €	27 550 €	177 000 €
VALORISATION ET SENSIBILISATION	11 800 €	23 300 €	11 500 €	41 000 €	5 200 €	1 800 €	94 600 €
ANIMATION DU DOCOB	32 500 €	26 900 €	20 400 €	10 400 €	8 400 €	10 400 €	109 000 €
TOTAL	348 239 €	640 718 €	549 688 €	454 118 €	413 018 €	176 240 €	2 582 020 €

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Fiche d'identité du site	12
Tableau 2 : Communes et surfaces concernées par les sites Natura 2000 Cézallier Nord et Sud	14
Tableau 3 : Données administratives	16
Tableau 4 : Propriétés dans le site	26
Tableau 5 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	27
Tableau 6 : Données abiotiques générales.....	32
Tableau 7 : Grands milieux.....	35
Tableau 8 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial	39
Tableau 9 : Habitats naturels de l'Annexe I de la Directive 92/43 (* prioritaires)	46
Tableau 10 : Evolution des surfaces relatives des habitats naturels entre 2005 et 2010	53
Tableau 11 : Espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43	58
Tableau 12 : Enjeux / objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	68
Tableau 13 : Tableau détaillé des financements	100
Tableau 14 : tableau synthétique des financements	101
Tableau 15 : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du DOCOB	101

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Cartes 1 : Situation des sites sur le territoire du PNRVA.....	13
Carte 2 : Situation des entités de chacun des sites	15
Carte 3 : Communautés de communes et les sites Natura 2000 Cézallier Nord et Sud	22
Carte 4 Pays et sites Natura 2000 Cézallier Nord et Sud	22
Carte 5 : Classements patrimoniaux dans le Cézallier Nord et le Cézallier Sud	23
Carte 7 : Différents types fonciers du site Natura 2000 Cézallier Sud	25
Carte 8 : Différents types fonciers du site Natura 2000 Cézallier Nord	25
Graphique 1 : Diagramme ombro-thermique de Besse	33
Carte 9 : Carte géologique du PNRVA	33
Carte 10 : Bassins et réseaux hydrographiques concernés par les sites Natura 2000 Cézallier	33
Carte 11 : Grands milieux naturels du site Natura 2000 Cézallier Sud	37
Carte 12 : Grands milieux naturels du site Natura 2000 Cézallier Nord.....	37
Carte 13 : Habitats naturels du Cézallier Nord (détail des entités en ANNEXE N°4)	50
Carte 14 : Habitats naturels du Cézallier Sud (détail des entités en ANNEXE N°4)	51
Carte 15 : Habitats communautaires du Cézallier Sud	54
Carte 16 : Habitats communautaires du Cézallier Nord.....	54
Liste des mesures et priorités.....	75
Carte 17 : Pré-localisation des Mesures Agro-Environnementales sur le site N2000 du Cézallier Nord	77
Carte 18 : Pré-localisation des Mesures Agro-Environnementales sur le site N2000 du Cézallier Sud.....	78

I- INTRODUCTION GENERALE

Le Cézallier est un plateau basaltique d'altitude issu du volcanisme et de la période glaciaire. Associé au climat rude (humide et froid), ces conditions naturelles ont permis le développement de nombreux lacs et tourbières dont les milieux naturels (habitats) et les espèces sont rares et menacés à l'échelle européenne. Les activités humaines (agricoles en grande majorité, forestières et un peu touristiques) qui exploitent ces ressources naturelles, ont permis, de façon complémentaire, le développement d'un paysage et de milieux naturels exceptionnels qui fondent actuellement l'identité du site Natura 2000 « Cézallier Nord » et de son jumeau le « Cézallier Sud ».

Ces deux sites forment l'un des plus beaux réseaux de tourbières du Puy-de-Dôme, et sûrement de la région Auvergne. Il est même considéré comme un des cœurs de nature de zones humides du territoire du Parc des Volcans d'Auvergne. Composés chacun de 10 entités, certaines sont classées en Réserve naturelle nationale ou encore Espace Naturel Sensible, et d'autres le mériteraient sûrement.

Toutefois, ces sites possèdent quelques particularités l'un par rapport à l'autre. Les milieux tourbeux couvrent une surface plus importante du site Cézallier Nord (18%), alors que les prairies, pelouses et landes, majoritairement en estive, couvrent 74% du site Cézallier Sud. La problématique touristique est plus marquée sur le Cézallier Nord (les lacs Pavin, Montcineyre et Bourdouze sont très fréquentés). Le Cirque d'Artoux, constitue une spécificité parmi les entités du site Cézallier Sud. C'est un cirque glaciaire dont les milieux naturels sont comparables à ceux des Monts Dore et des Monts du Cantal.

Ces 2 sites ont fait l'objet du souhait de la part de leur comités de pilotage respectifs d'être regroupés en un seul site afin d'être gérés de façon cohérente et concomitante. Ainsi, Natura 2000 dans le Cézallier couvre une surface de 2174,25 ha répartie en 20 entités sur 8 communes (contre 1728,41ha avant modification) : 7 dans le Puy de Dôme : Anzat-le-Luguet, Besse, Compains, Egliseneuve-d'Entraigues, La Godivelle, Picherande et Saint-Alyre-ès-Montagne et 1 dans le Cantal : Montgreleix

A- NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes du développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en Auvergne et dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend 94 sites couvrant 375 305 ha, soit 14,4% du territoire régional :

- 82 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive habitats.
- 12 sites (ZPS) au titre de la directive oiseaux.

Le réseau des sites Natura 2000 du PNRVA est constitué de 30 sites, il couvre une superficie de 15,9% du territoire et concerne 117 communes sur les 153 du territoire du Parc.

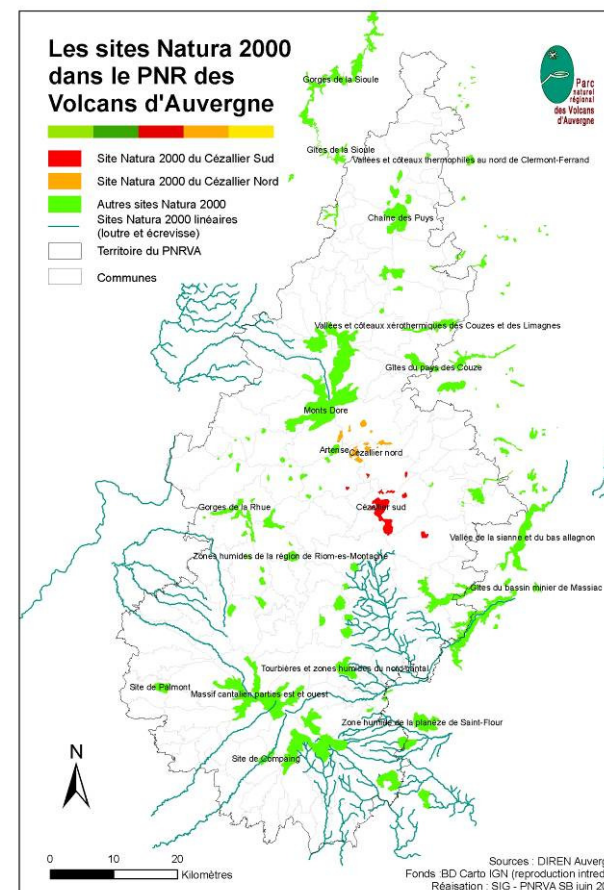
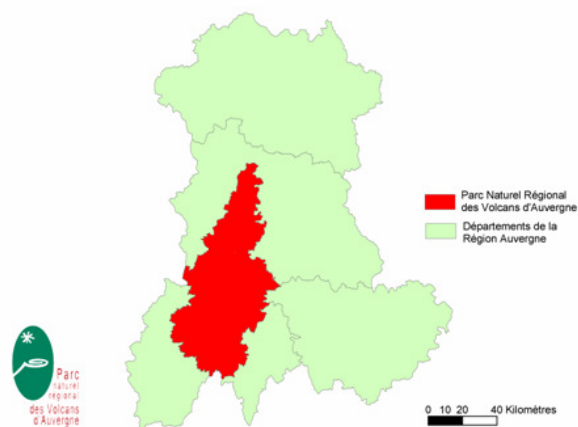
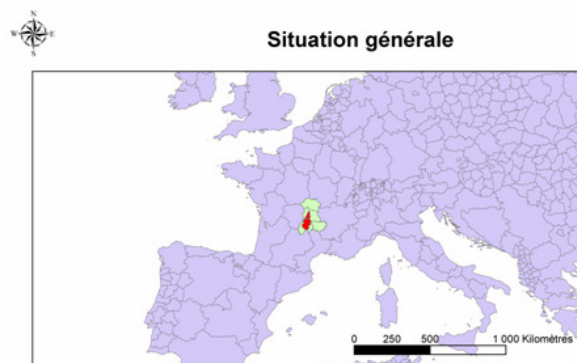
B- FICHE D'IDENTITE DU SITE

Les tableaux n°1 et n°2 présentent les sites Natura 2000 du Cézallier sur le territoire du PNRVA avec leurs différentes entités et ils récapitulent les surfaces concernées pour chacune des communes. Ils sont illustrés par les cartes n°1 et n°2.

Les périmètres initiaux des 2 sites ont été identifiés en 1992, alors que les outils SIG étaient moins performants et répandus qu'aujourd'hui, d'où de fortes imprécisions dans les propositions de contours. Par ailleurs, il est important de rappeler que les tourbières des 2 sites sont majoritairement issues d'anciens lacs formés dans les cuvettes glaciaires, ainsi l'ensemble des eaux de ruissellement du bassin versant s'écoule dans la zone humide. Dans ce cadre, il apparaît indispensable de mettre en place un périmètre permettant de gérer l'ensemble des activités du proche bassin versant. Il s'agit de la principale motivation pour la modification des périmètres. Par ailleurs, il est important d'établir des limites cohérentes et facilement identifiables par les acteurs du territoire. Ce qui permet également de faciliter la gestion des milieux naturels. Il s'agit donc de définir un périmètre basé sur les limites naturelles et cadastrales en accord avec les propriétaires et les exploitants agricoles. L'argumentaire justifiant la modification des périmètres ainsi que les cartes sont présentées en ANNEXE N°1. **La carte n°2 tient compte de ces mises à jour ainsi que les cartes n°11, 12, 13, 14, 15 et 16 concernant les habitats naturels.**

Tableau 1 : Fiche d'identité du site

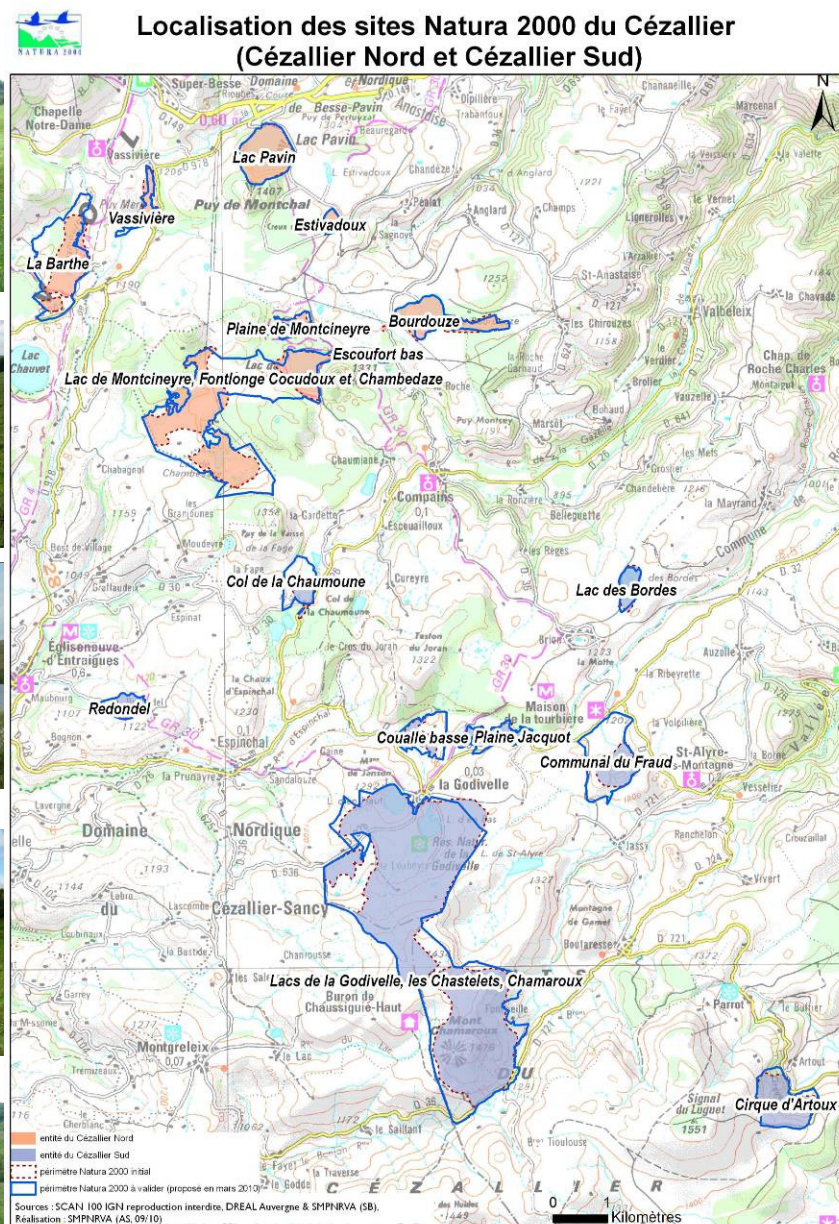
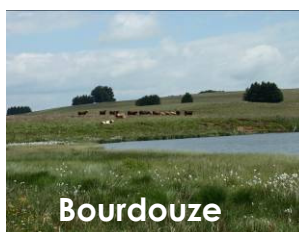
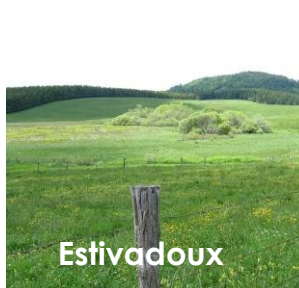
Nom officiel du site Natura 2000 :	Cézallier Nord	Cézallier Sud
Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE comme Site d'intérêt Communautaire (SIC) le :	12 décembre 2008	12 décembre 2008
Numéro officiel du site Natura 2000 :	FR8301040	FR8301041
Localisation du site Natura 2000 :	Auvergne	Auvergne
Localisation du site Natura 2000 :	Puy-de-Dôme	Puy-de-Dôme et Cantal
Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :	538 ha	1060 ha (95% dans le 63 et 5% dans le 15)
Préfet coordinateur :	Puy-de-Dôme	Puy-de-Dôme (arrêté du 24.04.09)
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob :	M. Tournadre Jean René Maire d'Egliseneuve d'Entraigues	M. Gay André Maire de Besse et Saint Anastaise
Structure porteuse :	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne	
Opérateur :	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne	
Prestataires techniques :	Conservatoire Botanique National du Massif Central (V. Hugonnot)	
Groupes de travail par secteurs	• Entité Lac des Bordes associée aux entités de Moncineyre, Escoufort bas et Bourdouze • Entités Redondel et Col de la Chaumoune associées aux entités de Fontlonge-cocudoux et Chambedaze • Entité Cirque d'Artoux • Entités Coualle Basse, Plaine Jacquot, Chastelets et Lacs d'en Bas et Haut • Entités Communal de Fraud et Mont Chamaroux • Entités de la Barthe et Vassivière • Entités du Pavin et de l'Estivadoux	
Communes concernées :	Compains et Egliseneuve d'Entraigues	
	Besse et Saint Anastaise Picherande	Anzat le Luguët La Godivelle Mongreleix (15) Saint Alyre es Montagnes
Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :	Liste en remerciement, arrêté de désignation du préfet coordonateur en ANNEXE n°2	



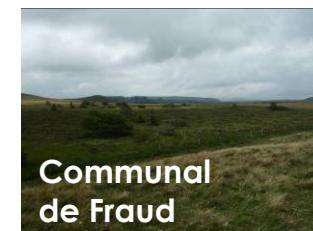
Cartes 1 : Situation des sites sur le territoire du PNRVA

Tableau 2 : Communes et surfaces concernées par les sites Natura 2000 Cézallier Nord et Sud

Entité	Surface initiale (ha)	Surface à valider (ha)	Différence (ha)	Commune	Surface en Natura 2000 à partir du périmètre proposé	% commune en Natura 2000
La Barthe	81,0479	148,465	67,4171	Picherande	139,32	3,15
Vassiviere	20,68	22,38	1,70	Besse	189,52	2,62
Pavin (lac)	78,35	81,30	2,95			
Estivadoux	10,69	11,16	0,47			
Bourdouze	78,9226	68,0286	-10,894			
Lac des Bordes	23,22	22,46	-0,77	Compains	412,21	8,22
Escoufort bas	4,58	5,81	1,22			
Montcineyre (plaine)	22,29	22,49	0,20			
Col Chaumoune	16,59	42,68	26,08			
Coualle basse	23,83	54,55	30,71			
Plaine Jacquot	29,60	37,35	7,75			
Lac de Montcineyre	54,12	403,27	160,12			
Fontlonge Cocudoux	122,80					
Chambedaze	66,23					
Redondel	17,20	25,62	8,42	Egliseneuve d'Entraigues	116,11	2,06
Coualle basse				La Godivelle	617,74	40,01
Plaine Jacquot						
Chamaroux	295,93	1027,01	194,63			
Les Chastelets	24,49					
Lacs de la Godivelle	511,96					
Communal du Fraud	42,02	115,63	73,61	Saint-Alyre-es-Montagne	425,94	10,37
Chamaroux, les Chastelets, lacs de la Godivelle				Anzat-le-Luguet	222,54	3,34
Cirque d'Artoux	78,44	85,96	7,52			
Total général	1603,00	2174,13	571,13			



Carte 2 : Situation des entités de chacun des sites



II- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC

A- DONNEES ADMINISTRATIVES

(Tableau 3, cf Cartes 3 et 4 : repérage administratif et cartes 5 : classements patrimoniaux)

Tableau 3 : Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	1 région	Auvergne	94 sites Natura 2000 en Auvergne soit plus de 14.4% du territoire régional : - 82 sites relèvent de la DHFF - 12 sites relèvent de la DO Politique de Réserves Naturelles Régionales (RNR) en cours d'élaboration	SIG
Départements	2 départements	Puy-de-Dôme Cantal	30 sites dans le Puy-de-Dôme 27 sites dans le Cantal Politique départementale de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS), dans ce cadre le CG 63 est propriétaire du Lac des Bordes Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR) : aménagements adéquats des sentiers à proximité ou dans les entités Natura 2000 possibilité de valorisation pédagogique	SIG
Communes	4 Cantons	Besse et Saint Anastaise, Ardes sur Couze, Condat, Tour-d'Auvergne		SIG
	3 Communauté de communes	- <u>CC Ardes communauté</u> : Saint Alyre es Montagne, Anzat le Luguët, La Godivelle - <u>CC du Cézallier</u> : Montgreleix - <u>CC du Massif du Sancy</u> : Egliseneuve d'Entraigues, Besse et Saint Anastaise, Picherande	⇒ 90% du territoire du site Cézallier Sud En cours de réalisation du SPANC sur les communes de la CC ⇒ 5% du territoire du site Cézallier Sud ⇒ 2% du site Cézallier Sud ⇒ 53% du site Cézallier Nord	

	8 communes	Anzat le Luguet Besse et Saint Anastaise Compains Egliseneuve d'Entraigues La Godivelle Montgreleix Picherande Saint Alyre es Montagnes	La commune de Besse et Saint Anastaise a mis en place le SPANC de manière autonome. Sur cette commune il y a un enjeu fort de développement touristique estival et hivernal. La commune de Compains n'appartient pas à une CC (47% du site Cézallier Nord et 4% du site Cézallier Sud) ; le SPANC doit être réalisé pour 2010 par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la région d'Issoire et de la région du sud de Clermont-Ferrand La commune d'Egliseneuve d'Entraigues n'a pas défini si elle sera porteuse du SPANC ou fera appel à une autre structure. La commune de la Godivelle possède également un enjeu de développement touristique essentiellement estival. Le SPANC est en cours avec Ardes Communauté. Le zonage d'assainissement a été réalisé identifiant un impact notable sur l'entité de la Coualle basse. La commune de Picherande a fait appel à un bureau d'études pour le SPANC.	
	3 Pays	Pays d'Issoire Val d'Allier Sud Grand Sancy Saint-Flour Haute Auvergne	Pas d'intérêt manifeste pour Natura 2000 1 projet de SCoT pour le Pays d'Issoire prévu pour 2011	
SIVOM	1	SIVOM de la région d'Issoire et de la région du sud de Clermont-Ferrand	Alimentation en eau potable des communes Propriétaire du Lac de Montcineyre (réserve d'eau) Compétence SPANC sur les communes concernées (Compains)	SIVOM de la région d'Issoire et de la région du sud de Clermont-Ferrand
Habitants	Habitants des 8 communes : 3181 (dont 1659	Très peu d'habitants au sein du site	Territoire essentiellement rural Forte diminution démographique (exode rural)	Annuaire mairie.fr (Renseignement de 2004-2006)

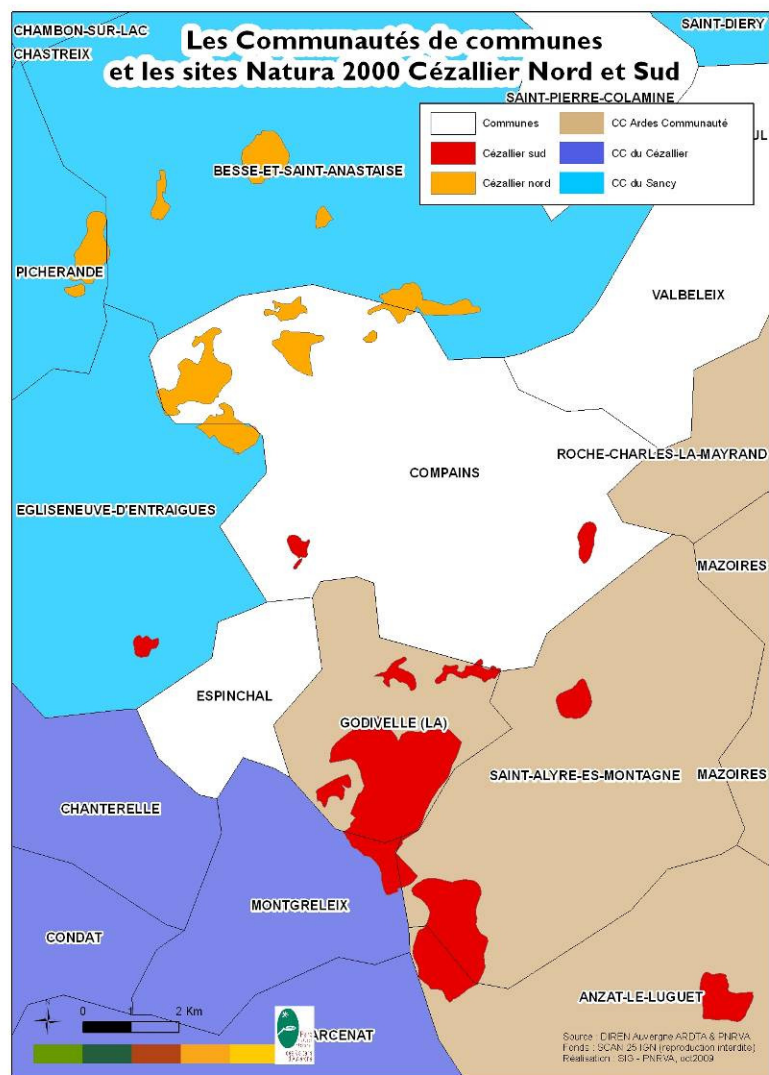
	<i>pour Besse et Saint Anastaise)</i>		<i>A l'exception de Besse et Saint Anastaise car elle possède la station de ski de Super Besse qui apporte un essor pour la commune</i>	
Parcs naturels régionaux	<i>1 charte</i>	<i>PNR des Volcans d'Auvergne</i>	<i>5 régions naturelles identifiées sur le territoire du parc, dont le Cézallier qui englobe toute la zone Natura 2000</i> <i>Projets :</i> <i>• Réseau des tourbières</i> <i>• Contrat territorial des lacs</i> <i>Cogestionnaire du Lac de Bourdouze avec le Conservatoire des Espaces et Paysage d'Auvergne (CEPA) et Fédération de pêche du Puy de Dôme (FPPMA)</i> <i>Gestionnaire de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de la Godivelle</i> <i>Gestionnaire de la Maison des Tourbières, dont le responsable est le syndicat mixte des tourbières regroupant le PNRVA, le CG 63 et les communes de Compains, la Godivelle et Saint Alyre es Montagnes.</i> <i>Partenaire avec la commune de Besse, la FPPMA 63 et les agriculteurs concernés pour l'amélioration de la qualité d'eau du Lac Pavin.</i>	<i>Parc, SIG</i>
Réserves naturelles (RNN, RNR)	<i>1 dans le site du Cézallier Sud</i>	<i>RNN des Sagnes de la Godivelle</i>	<i>Complexe tourbeux RNN depuis 1975</i> <i>25 ha répartis en deux entités (une de 5 ha sur la Coualle basse et l'autre de 20 ha sur le Lac d'en bas de la Godivelle)</i> <i>Le PNRVA est le gestionnaire</i> <i>Plan de gestion 2007-2011 en cours</i>	<i>PNRVA SIG</i>
ENS (Espaces Naturels Sensibles)	<i>1 dans le site du Cézallier Sud</i>	<i>Lac des Bordes</i>	<i>Lac tourbière de 14 ha</i> <i>Acquis le 15 février 2008</i> <i>Plan de gestion et gestionnaire à venir</i>	<i>Cg 63</i>
APPB (Arrêt Préfectoral de Protection de Biotope)	<i>1 dans le site du Cézallier Nord</i>	<i>Chambedaze</i>	<i>Arrêté du 10 janvier 1996</i> <i>Lac Tourbière</i> <i>Etude de faisabilité du plan de gestion dans le cadre de Life Tourbières (1998)</i>	<i>PNRVA</i>

Site classé ou site inscrit	1 site classé (Cézallier Nord)	Lac Pavin SIT00059	79,21 ha Lac de cratère	SIG
Réserves de pêche	0			Fédération de pêche du Puy de Dôme
Réserves de chasse	0 (Réserves de chasse privées non comptées)	Pas de réserve de chasse fédérale approuvée ministériellement ni ordinaire		Fédération des chasseurs du Puy-de-Dôme
ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt écologique faunistique et floristique) de type 1	7 (de 1190ha) pour le Cézallier Nord	Tourbière de Redondel -00160051C 31,41 ha	2 espèces déterminantes, plantes vasculaires,	DIREN Auvergne (ZNIEFF de deuxième génération – type 1)
		La Barthe – 00150002 238,69 ha	24 espèces déterminantes odonates, lépidoptères, plantes vasculaires, mammifères, orthoptères	
		Lac tourbière hêtraie de Chambedaze – 00160007 122,59 ha	23 espèces déterminantes odonates, lépidoptères, plantes vasculaires, oiseaux	
		Lac de Bourdouze – 0016008 125,85 ha	44 espèces déterminantes odonates, lépidoptères, plantes vasculaire, mammifères, poissons, oiseaux	
		Lac Pavin– 00160010 387,89 ha	18 espèces déterminantes odonates, lépidoptères, plantes vasculaires, mammifères dont chiroptères, crustacés	
		Lac de Montcineyre – 00160011 175,77 ha	27 espèces déterminantes odonates, lépidoptères, plantes vasculaires, mammifères, reptiles, poissons Concerne aussi l'entité Escoufort Bas	
		Fontlonges et Cocudoux - 00160018 107,8 ha	13 espèces déterminantes plantes vasculaires	
	10 (de 645,3ha) pour le Cézallier Sud	La Godivelle – 00160002 57 ha	47 espèces déterminantes odonates, lépidoptères, orthoptères, plantes vasculaires, mammifères, oiseaux, reptiles, poissons Tous les stades dynamiques des tourbières	
		Lac des Bordes - 00160009 35 ha	28 espèces déterminantes odonates, plantes vasculaires, mammifères, oiseaux Habitat tourbeux	

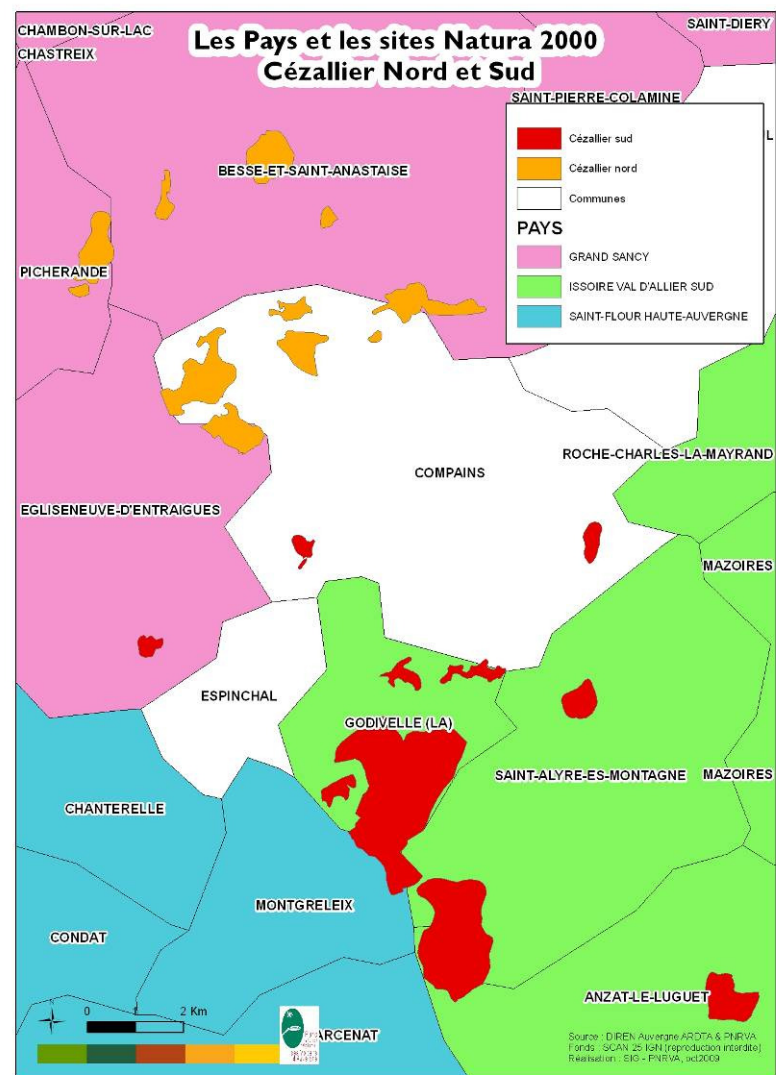
		Cirque d'Artoux – 00160012 58 ha	20 espèces déterminantes lépidoptères, orthoptères, plantes vasculaires, oiseaux, reptiles Hêtraie sapinière, pelouse lande	
		Mont Chamaroux – 00160014 243 ha	13 espèces déterminantes lépidoptères, plantes vasculaires, mammifères Habitat tourbeux (tourbière de pente)	
		Jassy - 00160016 13 ha	13 espèces déterminantes odonates, lépidoptères, plantes vasculaires Habitat tourbeux	
		Coualle Basse – 00160017 30 ha	16 espèces déterminantes odonates, lépidoptères, orthoptères, plantes vasculaires, mammifères, oiseaux	
		Paine Jacquot - 00160019 23 ha	20 espèces déterminantes lépidoptères, coléoptères, plantes vasculaires, mammifère Habitats tourbeux	
		Chastelets – 00160020 22 ha	21 espèces déterminantes odonates, lépidoptères, orthoptères, plantes vasculaires, oiseaux	
		Col de la Chaumoune – 00160026C 147,63 ha	8 espèces déterminantes Odonates et plantes vasculaires	
		La Godivelle, lac d'en Haut - 00160046C 16,67ha	2 espèces déterminantes	
ZNIEFF de type 2	1	ZNIEFF 830007458 - CEZALLIER	50152 ha englobe le site Natura 2000 Cézallier Sud et en partie le site du Cézallier Nord	Syndicat mixte, Agences de l'eau
SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion de l'Eau)	2	SDAGE Loire Bretagne SDAGE Adour Garonne	Les actions du programme de mesures du SDAGE Loire Bretagne relèvent de 5 grandes catégories dont une en faveur des zones humides. Le programme de mesures du SDAGE Adour Garonne s'appuie sur 6 orientations fondamentales dont une est de réduire l'impact des activités pour améliorer l'état	

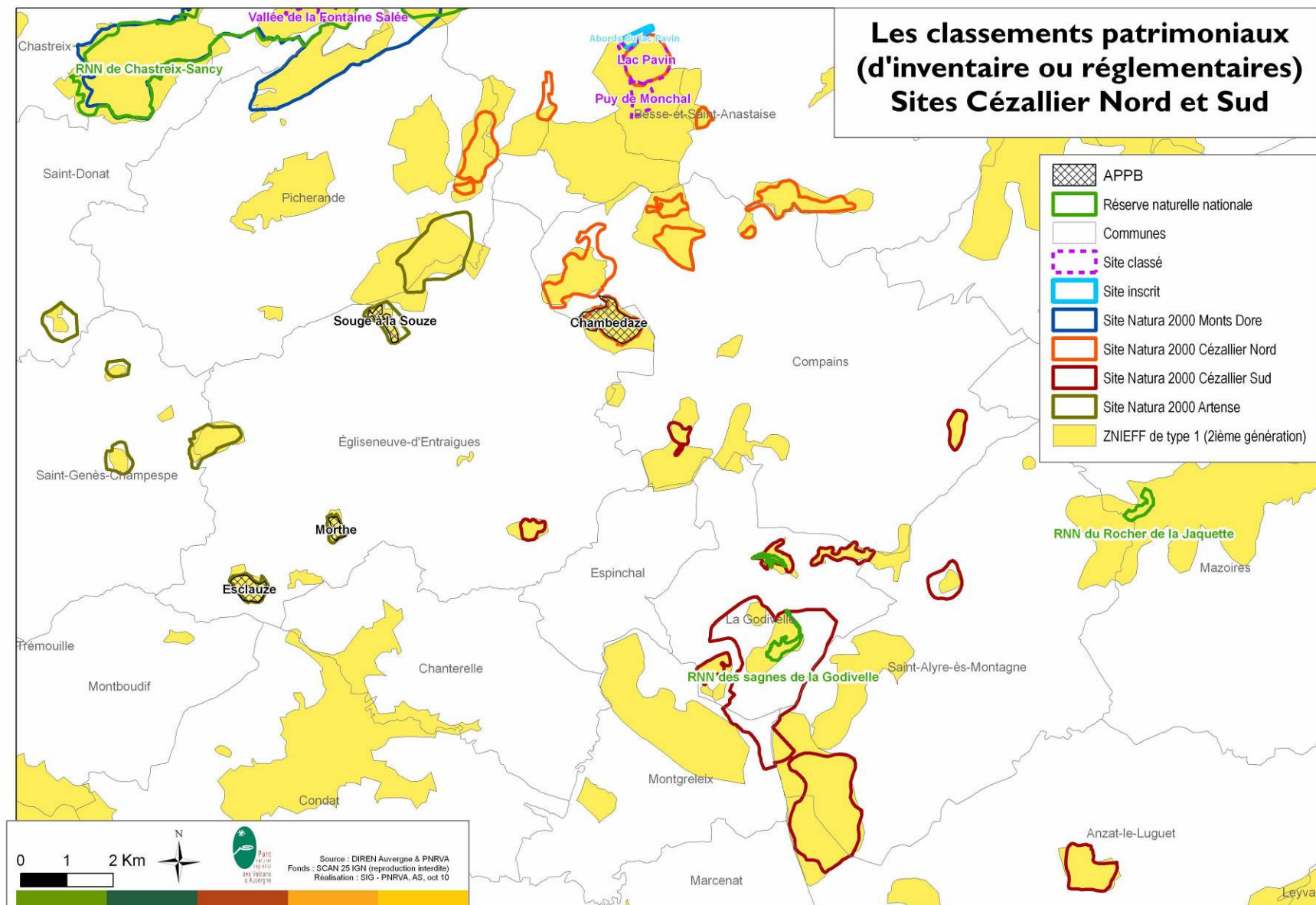
			des milieux aquatiques. Toutes les entités des sites Natura 2000 Cézallier Nord et Sud sont en tête de bassins versants.	
SAGE (Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau) et Contrat de Rivière	1	Contrat de Rivière Haute Dordogne (projet de SAGE Haute Dordogne) Contrat de Rivière Alagnon Contrat territorial Alagnon et SAGE Allier Aval en cours d'élaboration	Plusieurs actions sur les zones humides de têtes de bassin versant : contrôle, réglementation et amélioration de gestion notamment des pollutions diffuses (agricoles et assainissement)	Site : SAGE Allier Aval
Autres informations : schémas éoliens....	2 schémas éoliens	1 régional 1 départemental (cantal)	Le schéma de la région devrait être mis à jour prochainement. Pas de projets connus dans ou à proximité des entités. 1 ferme éolienne existante sur le Cézallier puydomois visible depuis quasi toutes les entités.	PNRVA

Carte 3 : Communautés de communes et les sites Natura 2000
Cézallier Nord et Sud



Carte 4 Pays et sites Natura 2000 Cézallier Nord et Sud





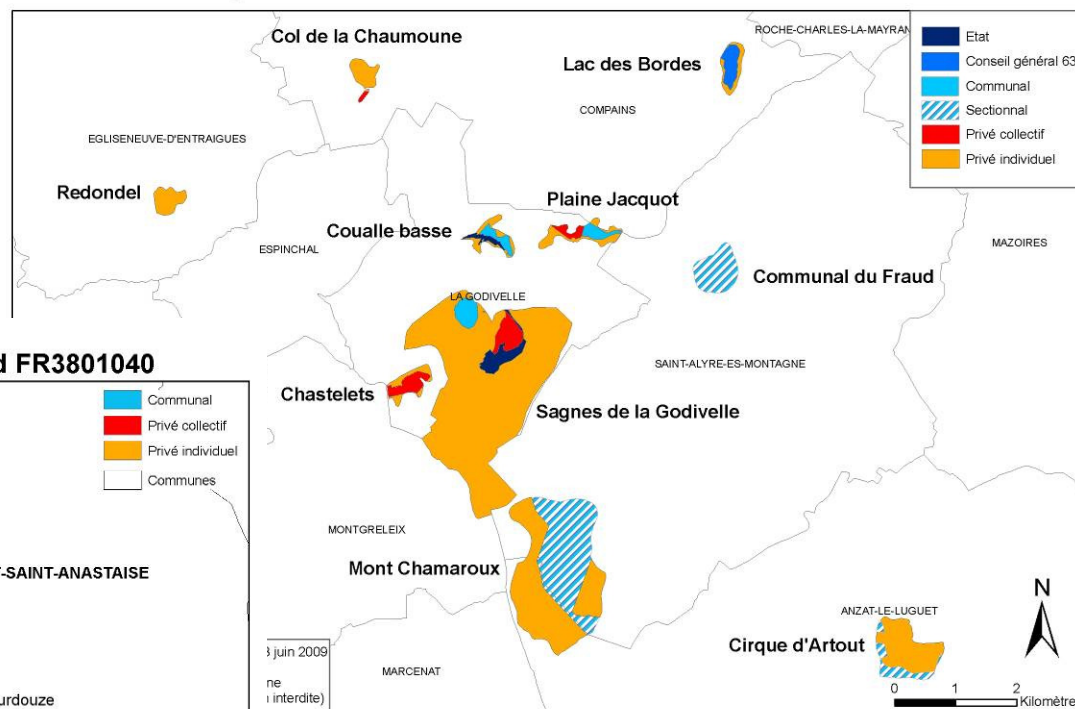
Carte 5 : Classements patrimoniaux dans le Cézallier Nord et le Cézallier Sud

SYNTHESE :

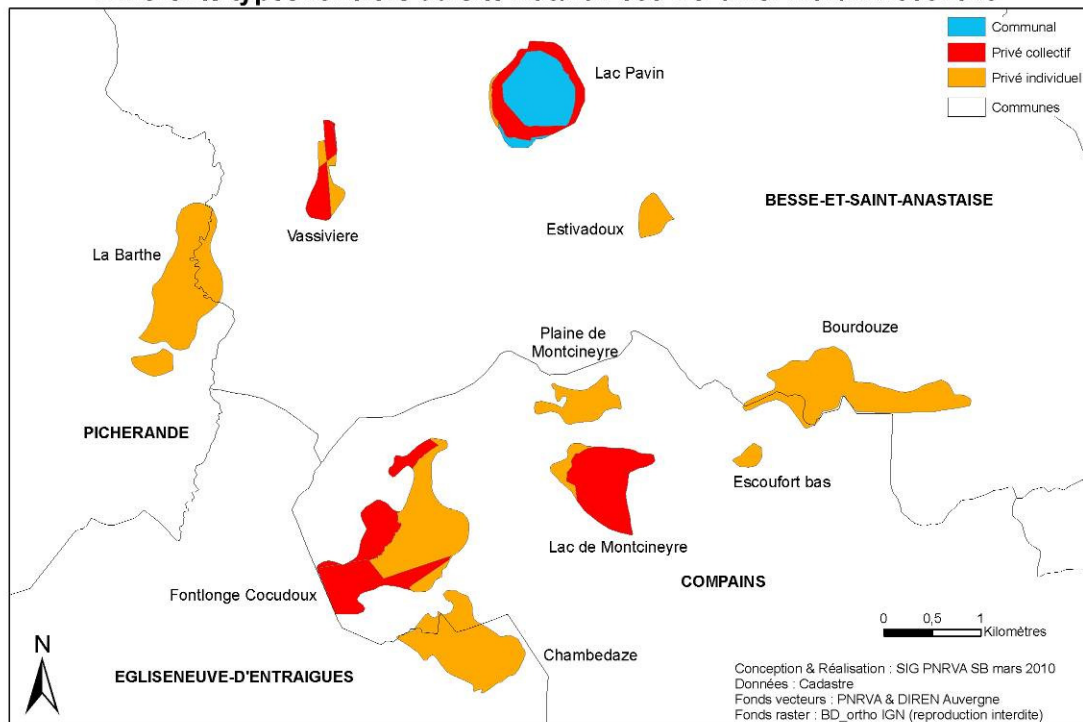
- Les entités des sites Natura 2000 du Cézallier font toutes l'objet d'un inventaire ZNIEFF voire d'une protection réglementaire (RNN des Sagnes de la Godivelle, ENS Lac des Bordes, APPB Chambedaze et site classé du Lac Pavin) renforçant la démonstration de leur intérêt pour les milieux naturels et les espèces qu'elles contiennent.
- Elles sont souvent la source de l'attractivité paysagère et touristique des communes (Lac Pavin en tête, Lac de Montcineyre, Lac de Bourdouze, Lac d'en Haut et Lac d'en Bas de la Godivelle, Plaine Jacquot et Maison des Tourbières, Tourbière de la Barthe, Cirque d'Artoux). Toutes ces entités font l'objet de mise en valeur pédagogique à l'appui des chemins de randonnée qui les parcourent. Mises en valeur, en général, portées par le PNRVA en partenariat avec les communautés de communes concernées et le Conseil général du Puy de Dôme pour les chemins inscrits au PDIPR.
- S'agissant de lacs et de zones humides en tête de bassin versant, la qualité et la quantité de l'eau qui alimentent ou qui découlent des entités sont un enjeu important pour le Cézallier.

Carte 7 : Différents types fonciers du site Natura 2000
Cézallier Sud

Différents types fonciers du site Natura 2000 Cézallier Sud FR3801041



Différents types fonciers du site Natura 2000 Cézallier Nord FR3801040



Carte 8 : Différents types fonciers du site Natura 2000
Cézallier Nord

Tableau 4 : Propriétés dans le site

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés de l'Etat	24	RN Sagnes de la Godivelle	25	Mise en place de Contrats	Cadastre Communes
Propriétés des communes et EPCI	32	Cg 63 Communes et habitants de Besse, Compains, La Godivelle, Saint Alyre es Montagne	Environ 300	MAET Contrats Charte	
Propriétés privées > 100 ha	Environ 15	/	/	Pas entièrement dans le périmètre initial (MAET Contrats Charte)	
Propriétés privées < 100ha	Environ 250	Environ 140 propriétaires différents	/	Environs 60 exploitants différents (MAET Contrats Charte)	

SYNTHESE :

Le foncier est globalement simple sur les sites Natura 2000 du Cézallier, car les remembrements ont été conduits, à l'exception par exemple de Redondel où le morcellement reste important multipliant le nombre de propriétaires. Une autre spécificité de ces zones est la présence de sectionaux dont la gestion peut s'avérer complexe car le sectional appartient à tous les habitants de la section (hameau ou village habité le plus proche).

Enfin, il est à noter que la pression foncière agricole est très forte sous l'effet combiné des conditions d'exploitations difficiles et des problèmes démographiques inhérents au Cézallier. La démographie est telle qu'il y a rarement succession et/ou transmission d'une exploitation lors de l'arrêt de l'activité d'un agriculteur. Combinée à des coûts de production agricole élevés sur le Cézallier, cela conduit à la vente des exploitations avec un partage des terres. La tendance va donc vers un agrandissement des exploitations souvent au profit d'agriculteurs venant des départements voisins (à la recherche de pâtures pour leurs vaches allaitantes) et à une conversion en estive des terres agricoles. Les usages s'en trouvent modifiés mais de façon plutôt favorable pour la conservation des habitats concernés (pression de pâturage qui reste faible).

B- DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Tableau 5 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	102 : coupe/ fauche 120 : fertilisation 140 : pâturage	Environ 60 exploitants agricoles	Pâturage ou fauche Tendances observées : • Intensification des pratiques dans le Cézallier Nord • Intensification ponctuelle des pratiques, globalement les estives se développent dans le Cézallier Sud • Passage de l'élevage laitier de proximité vers une estive bovin viande du fait de l'évolution du contexte agricole national et international Lorsque les pratiques sont extensives, les habitats agropastoraux d'intérêt communautaire sont préservés. La fauche conduit à des prairies montagnardes, alors que le pâturage conduit à des pelouses à Nard raide, deux habitats d'intérêt communautaire Zones AOP (Appellation d'Origine Protégée) Saint Nectaire, Cantal, Salers, Fourme d'Ambert, Bleu d'Auvergne Fabrication de Saint Nectaire en majorité, avec un cahier des charges associé à la production: - autonomie fourragère - absence d'enrubannage - vaches nées et élevées sur la zone. La recherche de l'autonomie fourragère peut pousser certains agriculteurs à intensifier les pratiques.	PNRVA CBNMC
Activité sylvicole	160 : gestion forestière 161 : plantation forestière 163 : replantation forestière	Minimum 4 exploitants sylvicoles	Dans le Cézallier, les plantations d'épicéa ont vu le jour après la seconde guerre mondiale (avec l'appui du Fond Forestier National). Ces plantations se trouvent à la marge de quasiment toutes les entités du Cézallier Nord et des entités Col de la Chaumoune et la Plaine Jacquot pour le Cézallier Sud. Effets néfastes des plantations : • assèchement des tourbières • porte graine	PNRVA CBNMC DDT 63

			lessivage, colmatage, apports de matériaux par la mise à nu des sols après coupes à blanc Quasi toutes les plantations font l'objet d'un Plan simple de Gestion Tendances observées : diversification des essences utilisées pour replanter les parcelles détruites par les tempêtes	
Urbanisation	403 : habitat dispersé	Quelques burons pour le Cézallier Nord (Fontlonge) Une exploitation agricole et une dizaine de burons dans le site Cézallier Sud	Les systèmes d'assainissement des habitations du site et à proximité immédiate des sites (la Godivelle) ne répondent pas forcément aux normes européennes, le mauvais traitement des eaux usées participe à l'eutrophisation des habitats naturels (Coualle basse par exemple). L'arrêté du périmètre de protection du captage d'eau du Lac d'en Haut (alimentation en eau potable de la Godivelle) et les travaux associés sont globalement compatibles avec les objectifs de Natura 2000. L'arrêté concernant le périmètre de protection du Lac du Montcineyre (réserve d'eau potable du SIVOM de la région d'Issoire) devrait être compatible avec les objectifs Natura 2000.	
Carrière	/	/	Exploitation de diatomites dans les années soixantes au Lac d'en Bas de la Godivelle Extraction industrielle de tourbe dans la tourbière de Redondel ayant provoqué un assèchement en partie de la tourbière Exploitation artisanale de la tourbe dans d'autres tourbières : présence de fosses de tourbage apportant une diversification des habitats et des espèces.	PNRVA CBNMC
Pêche	220 : pêche de loisirs	4 APPMA sur le secteur (Besse, Ardes sur couze, Saint Donat et Chidrac)	Pêche individuelle Lacs privés : gestions piscicoles diverses propres à chaque propriétaire Gestion piscicole patrimoniale sur le Lac Pavin et à venir pour le Lac de Bourdouze Piétinement des habitats par endroit Pêche interdite dans le Lac des Bordes et le Lac de Montcineyre	Fédération de pêche du Puy de Dôme

Activité cynégétique	230 : chasse	7 sociétés de chasse, (une par commune) nombreuses chasses privées	Chasse individuelle et collective Espèces chassées : Faisan de Colchide, Lièvre d'Europe, chevreuil, sanglier, Bécassines des marais, canards. Diminution du nombre de chasseurs Pas d'impact notable en lien avec Natura 2000 sur le Cézallier	Fédération des chasseurs du Puy de Dôme
Tourisme	620 : sport et loisirs de nature 622 : randonnée	210000 visiteurs par an au Lac Pavin (évalué en 2005) Jusqu'à 1000 personnes/jour en été au Lac de Montcineyre	Le Lac Pavin est le deuxième site le plus visité dans le Massif des Monts Dore, après le sommet du Sancy. Tourisme hivernal et estival pour le Cézallier Nord (piste de ski de fond sur Estivadoux...), et plutôt estivale pour le Cézallier Sud (Godivelle, ponton de la Plaine Jacquot). Tourisme individuel et collectif Sensibilisation possible du public à la sauvegarde des habitats et espèces d'intérêt par des panneaux pédagogiques sur plusieurs entités mais parfois répétitifs et sans complémentarité entre eux Piétinement de certaines zones (Bourdouze, Montcineyre) Structuration et collaboration insuffisantes des acteurs touristiques privés et publiques sur le Cézallier et méconnaissance du patrimoine naturel	Plan d'aménagements concerté du Massif du Sancy PNRVA

SYNTHESE

- **L'activité majoritaire du Cézallier est agricole** : élevage bovin pour la viande et le lait. Les pratiques agricoles sont impactées par la rudesse du climat limitant les durées de pâture et les possibilités d'épandage. Aussi, certaines pratiques illicites comme l'épandage sur neige ou à proximité immédiate des cours d'eau et zones humides sont observées. Cependant, en pleine zone AOP du Saint Nectaire, la pression foncière agricole est très forte. La tendance est à une augmentation des surfaces des exploitations et souvent à une intensification des pratiques conduisant à augmenter les intrants pour favoriser la production d'herbe et donc à simplifier et dégrader la diversité écologique des prairies de fauches et des pâtures (parfois marquées par l'envahissement d'espèces indésirables telles que le chardon ou le rat taupier). Les problèmes de surpâturage sont quand à eux très localisés (par exemple à proximité des abreuvoirs ou des stabulations d'estive). Globalement les pelouses à Nard raide sont dans de meilleurs états de conservation que les prairies de fauches montagnardes. En effet, l'activité agricole est également très marquée, surtout dans le Cézallier Sud, par les pratiques d'estive parfois collectives (sectionnaux de Boutaresse au Mont Chamaroux, de Fraud et du Luguet et de la Fredière au Cirque d'Artoux). Ces pratiques d'estives (collectives ou privées) restent, elles, majoritairement extensives, conduisant un certain nombre d'agriculteurs à envisager le passage au label Bio. Cette extensivité s'explique en partie par le fait qu'un certain nombre des parcelles d'estives appartiennent ou sont louées à des agriculteurs venant de départements voisins qui n'ont pas la disponibilité (et la volonté) pour venir fertiliser les prairies et

qui font pâturer des bovins rustiques (Salers, Aubrac) destinés à la production de viande sur des périodes restreintes (de fin mai à mi octobre) et avec un nombre de bête limité.

Le maintien des habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation dépend donc des efforts des agriculteurs à préserver des pratiques extensives. En particuliers en zone AOP, ces efforts et les produits (lait, fromages, viande) qui en sont issus, sont à mieux rémunérer et valoriser. L'organisation annuelle d'un concours « prairies fleuries » visant à favoriser les pratiques agricoles conduisant à un équilibre agro-écologique et une grande diversité floristique des prairies est à encourager au sein et en dehors des sites Natura 2000.

- **L'activité sylvicole** est présente sur le territoire du Cézallier, elle est marginale au sein des deux sites Natura 2000. Elle peut cependant avoir un impact sur les habitats naturels, surtout sur les zones humides qu'elle surplombe. En effet, lors des coupes à blanc des plantations, les rémanents et le sol malmené se font lessiver dès les premières pluies et les matières organiques, minérales et l'eau en plus grande quantité (qui est habituellement retenue par la végétation et le sol) sont conduites vers la zone humide. Les plantations de conifères par leur nature acidifient les sols, l'eau qui les traverse se trouve, elle aussi, acidifiée. Enfin, les graines des plantations de conifères exogènes risquent de parvenir jusqu'aux tourbières et de les coloniser, ce qui perturbe de manière importante leur fonctionnement.

Les forêts exploitées appartiennent généralement à des groupements forestiers. Dans ce cas, ces forêts ont des surfaces nécessitant des Plans Simples de Gestion (PSG), ce qui incite les groupements à les gérer de manière plus adaptée aux conditions du milieu (essences différentes et variées).

- De la même manière, **l'urbanisation est marginale** pour les deux sites Natura 2000. Il s'agit principalement du village de la Godivelle entre l'entité des Lacs d'en Bas et d'en Haut et la Coualle Basse. **L'impact majeur de l'urbanisation passe par l'écoulement des eaux usées dans les milieux naturels**, qui a pour effets d'eutrophiser et de banaliser les habitats naturels. Les enquêtes du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), qui détermine la conformité des installations d'assainissement, sont en cours de réalisation sur les communes des deux sites. Les exploitations agricoles dans les entités, ou à proximité immédiate, sont sources d'effluents (rejets laitiers, etc.) et d'épandages (engrais minéraux et organiques, amendements) susceptibles d'accélérer l'eutrophisation et la banalisation les habitats naturels, cela se traduit par la présence de prairies mésophiles.

Le Lac d'en Haut de la Godivelle et le Lac de Montcineyre sont des sources d'eau potable. Aucun périmètre de protection de la zone de captage d'eau du Lac de Montcineyre n'est effectif à ce jour. La qualité de l'eau y est localement dégradée par l'abreuvement et les déjections du bétail dans le lac. Ceci est susceptible d'impacter la composition des herbiers lacustres, habitats d'intérêt communautaire présents en quantité et qualité en bordure du Lac de Montcineyre et abritant des espèces protégées au niveau national ainsi que le Fluteau nageant. L'arrêté pour le périmètre de protection du Lac d'en Haut date du 2 février 2009, ses dispositions et les travaux envisagés (en partie réalisés en mai 2010) sont compatibles avec la mise en œuvre de Natura 2000 sous réserve de la réalisation des mesures compensatoires préconisées dans la notice d'incidences.

- L'impact principal des activités de **pêche** est le piétinement des habitats en des points précis le long des ruisseaux ou des berges des lacs. Tous les lacs sont pêchés sauf le Lac des Bordes et le Lac de Montcineyre. Les gestions piscicoles de chaque lac sont différentes et peuvent impacter les habitats et espèces d'intérêt patrimonial. C'est pourquoi une gestion patrimoniale de la pêche a été mise en

œuvre sur le Lac Pavin (après le constat de la forte diminution de la population d'Ombles chevaliers et de la disparition de l'Ecrevisse à pattes blanches). Bien qu'aucun impact notable ne soit observé aujourd'hui, les herbiers lacustres des lacs de Bourdouze et ceux découverts en 2010 dans le lac d'en Haut de la Godivelle (à très forte valeur patrimoniale) peuvent être influencés par la gestion piscicole. Sur le Lac de Bourdouze, une gestion adaptée aux enjeux de Natura 2000 est en cours de définition. Il serait souhaitable d'encourager la société de pêche de La Godivelle à en faire de même sur le Lac d'en Haut.

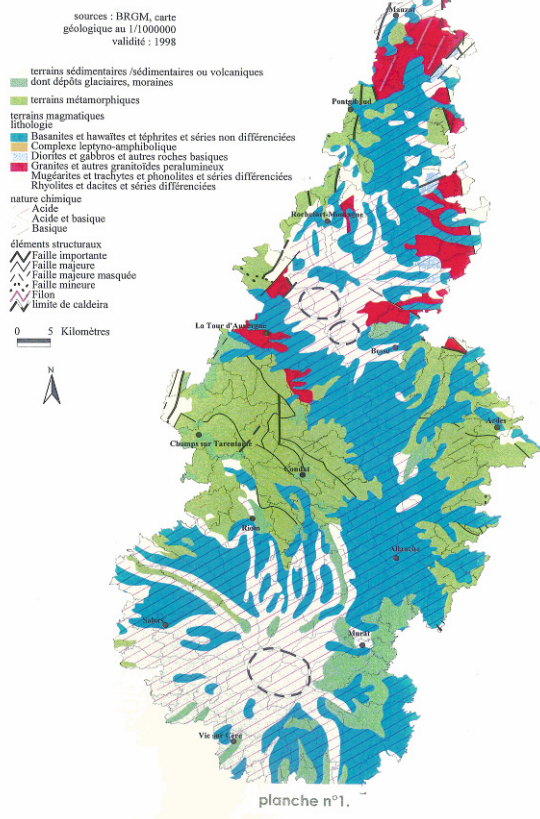
- L'activité **cynégétique** n'est pas pratiquée de manière intensive sur le territoire du Cézallier. Elle n'a donc pas d'effet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire concernés par les sites Natura 2000.
- Enfin, le **tourisme** est beaucoup plus présent dans le Cézallier Nord, qui compte un site touristique emblématique de la région : le Lac Pavin. Une piste de ski de fond parcourt l'entité d'Estivadoux. De plus, le Cézallier Nord est traversé par de nombreux chemins de randonnée qui attirent un grand nombre de visiteurs, principalement en été, ce qui peut parfois poser problème (Bourdouze). Pour le Cézallier Sud, le tourisme se concentre sur le village de la Godivelle (Maison de la Réserve, parcours). La Maison des Tourbières offre la possibilité de découvrir et de pénétrer au cœur de la tourbière de la Plaine Jacquot toutefois le nombre de visiteurs y est très faible. Sur les entités des deux sites Natura 2000, un grand nombre de panneaux pédagogiques sensibilise le public aux tourbières. Le développement du tourisme de nature est une stratégie de développement économique et social considérable pour le Cézallier. Ce développement peut se baser sur les milieux exceptionnels du territoire (pâtures, lacs et tourbières), à condition qu'il se fasse de manière à respecter et à préserver ces milieux et de façon concertée entre les sites, les communes et les communautés de communes concernées.

C- DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Tableau 6 : Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Topographie	Cézallier Nord : ➤ altitude moyenne : 1180 m ➤ altitude maximum : 1130 m ➤ altitude minimum : 1330 m Cézallier Sud : ➤ altitude moyenne : 1200 m ➤ altitude maximum : 1100 m ➤ altitude minimum : 1470 m	Plateau d'altitude parcouru par de nombreuses buttes et dépressions. Les dénivelés les plus importants se trouvent au niveau du Mont Chamaroux et du Cirque d'Artoux (Cézallier Sud)	SIG
Géologie (Carte 9)	Roche basaltique	Le socle du Cézallier est composé par l'ancienne chaîne hercynienne (roche métamorphique). Entre 2,5 et 7,8 millions d'années de nombreux volcans se sont formés au dessus de ce socle. Ils l'ont donc recouvert de roche basaltique. Par la suite, l'action corrosive des glaciers a adouci le relief et contribué au paysage actuel. Les lacs sont d'origine volcanique ou glaciaire.	PNRVA, SIG, carte géologique, BRGM
Pédologie	Projet d'étude	Le Groupement d'Intérêt Scientifique « Sol » a le projet d'étudier les propriétés physiques, chimiques, biologiques, etc. des sols du territoire du Massif Central, ainsi que de renseigner ces informations dans un Système d'Information Géographique (SIG). Ce projet se nomme « Sols et Territoires du Massif Central »..	ENITA Clermont-Ferrand
Climat (Graphique 1)	1 Grand type de climat	Climat montagnard sous influence atlantique. Précipitations importantes (environ 1300 mm/an), températures basses (moyenne annuelle d'environ 8°C), vents violents.	Météo France Frédéric Serre
Hydrologie	7 lacs + un linéaire de ruisseaux très faible	4 lacs font partis du programme de caractérisation et de suivi des masses d'eau de plan d'eau dans le cadre de la DCE de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ils ont tous été considérés en bon état de conservation en 2000 donc à maintenir.	PNRVA
Hydrographie (Carte 10)	4 bassins versants dont 2 appartenant au bassin versant de la Loire et 2 appartenant au bassin versant de la Garonne	Les lacs Pavin, de Bourdouze, de Montcineyre et des Bordes font partie du bassin versant de la Couze Pavin qui se jette dans l'Allier (qui elle-même se jette dans la Loire). Les lacs de Chambedaze, d'en Haut et d'en Bas de la Godivelle font partie du bassin versant de la Rhue et de la Grande Rhue qui se jette dans la Dordogne (qui elle-même se jette dans la Garonne).	PNRVA

Géologie



Carte 9 : Carte géologique du PNRVA

Carte 10 : Bassins et réseaux hydrographiques concernés par les sites Natura 2000 Cézallier

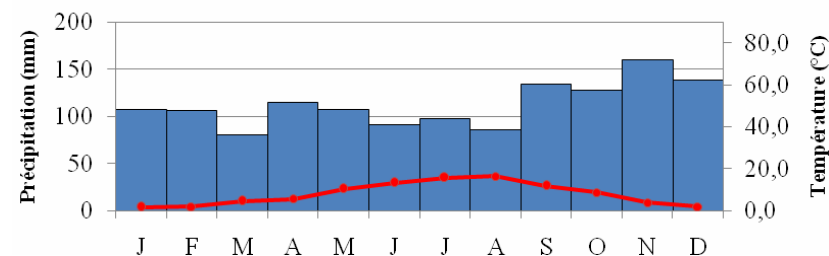
Document d'objectifs : Sites Natura 2000 Cézallier Nord

Diagramme ombro-thermique de Besse pour la période: 1991-2002

Alt: 1060 m

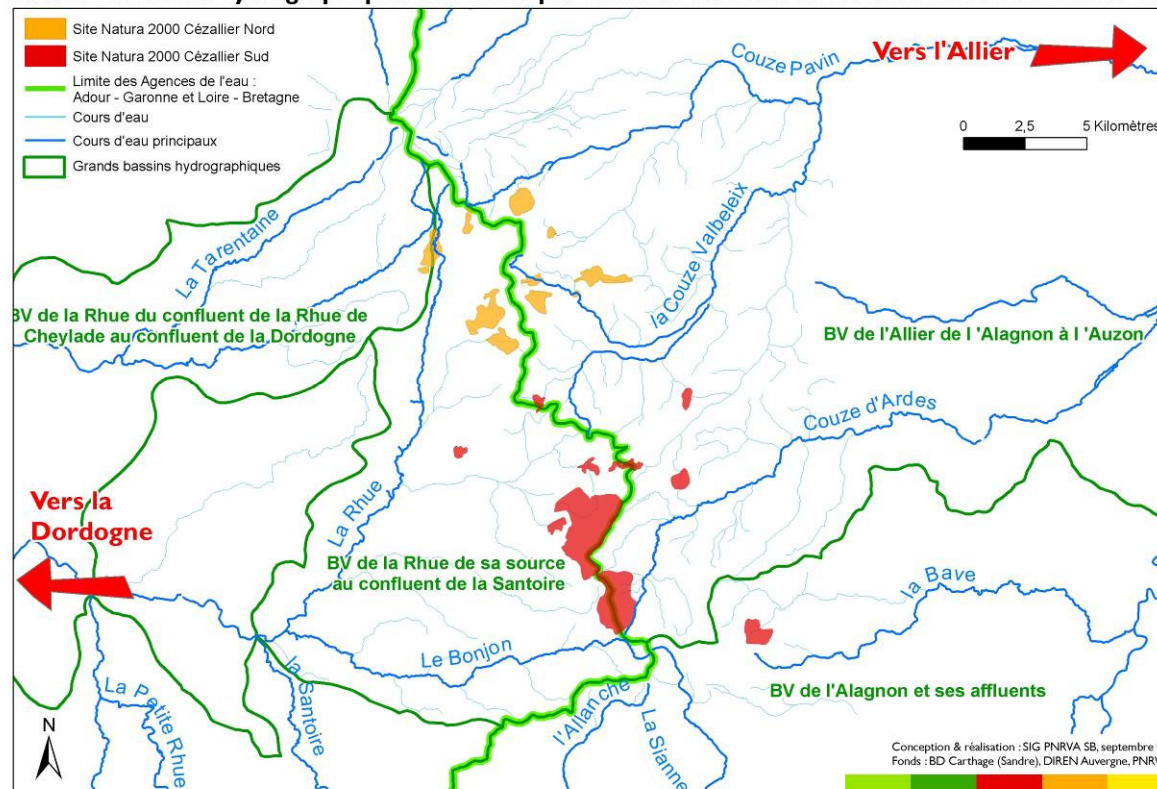
P: 1317,8 mm

T moy: 7,9 °C



Graphique 1 : Diagramme ombro-thermique de Besse
Données : Météo France et Frédéric Serre

Bassins et réseaux hydrographiques concernés par les sites Natura 2000 Cézallier Nord et Cézallier Sud



SYNTHESE

Les entités des sites Natura 2000 témoignent des activités volcaniques et glaciaires passées du plateau du Cézallier. Les lacs Pavin, Montcineyre et d'en Haut sont des lacs volcaniques (maars et retenue naturelle). Les autres lacs et dépressions sont d'origine glaciaire. C'est le climat montagnard sous influence atlantique, froid et pluvieux, qui a permis l'épanouissement des zones humides tourbeuses dans ces points bas.

Le changement climatique actuel risque de perturber les équilibres qui ont permis la croissance de ces écosystèmes, ce qui pourrait accélérer leur disparition à très long terme.

Les cours d'eau du plateau du Cézallier coulent vers deux directions, soit vers l'ouest, ces cours d'eau font donc partie du bassin versant de la Dordogne et sont donc sous l'autorité de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ; soit vers l'est, ceux-ci appartiennent donc au bassin versant de l'Allier et sont donc sous l'autorité de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. **Les lacs et zones humides des deux sites Natura 2000 sont en tête de bassin versant de part et d'autre de la limite des territoires des deux Agences de l'eau.** Ces deux Agences de l'eau ont des manières de travailler, des domaines d'investigations et des problématiques propres à chacune d'elles. Aussi, la mise à niveau des données et le montage de projets peuvent s'avérer relativement complexes sur le Cézallier.

D- GRANDS MILIEUX

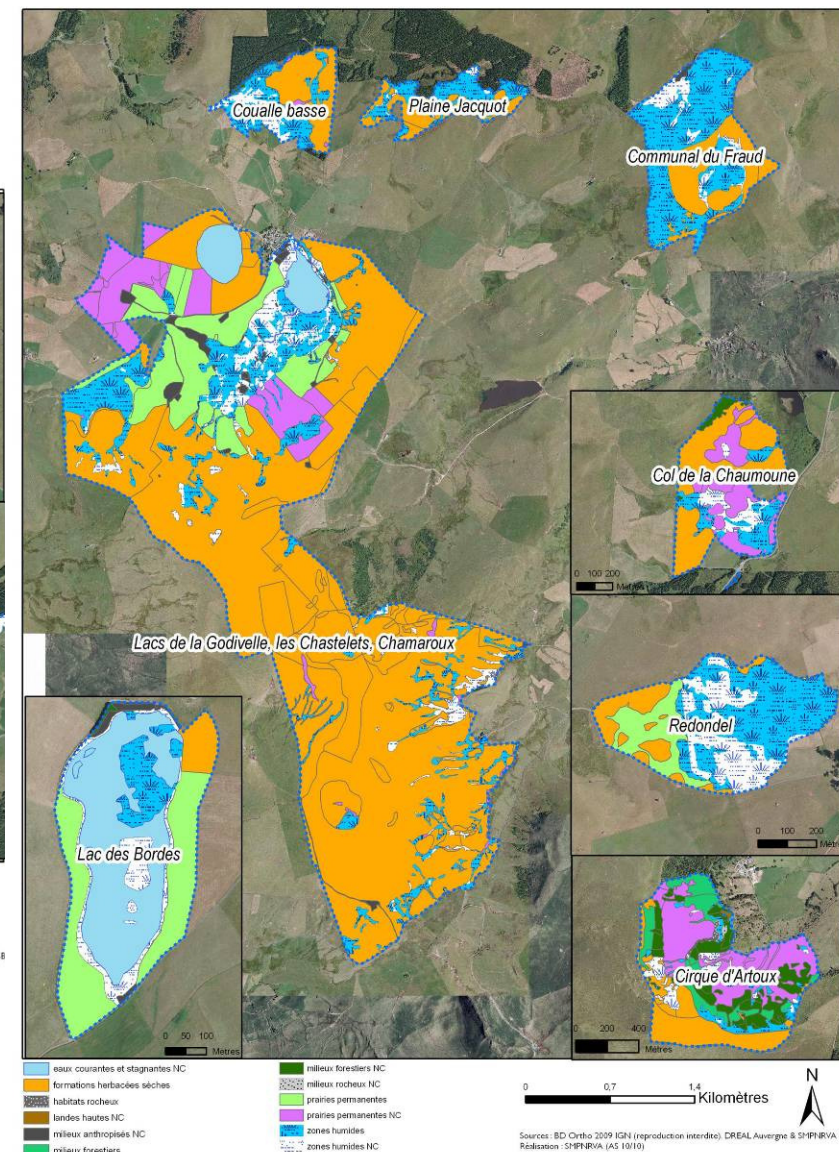
Tableau 7 : Grands milieux

Grands milieux	Surface et pourcentage de recouvrement des deux sites	Surface et pourcentage de recouvrement du site Cézallier Nord	Surface et pourcentage de recouvrement du site Cézallier Sud	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Prairies de fauche et pâturages	1282,48 ha 59,0%	273,31 ha 35,84%	1009,17 ha 71,45 %		<i>Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif central</i> <i>Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central</i>	<i>Gentiane jaune</i> <i>Arnica des montagnes</i>	<i>Fauche et pâturage génèrent des habitats différents d'intérêt européen. Ces pratiques sont donc compatibles avec la conservation des habitats et des espèces. Cependant l'intensification du pâturage et fertilisation des prairies banalisent les milieux.</i>	CBNMC PNRVA
Zones humides	647,62 ha 29,76%	326,95 ha 42,87%	320,36 ha 22,68%		<i>Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées</i> <i>Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes</i> <i>Végétation des tourbières hautes actives</i> <i>Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration</i> <i>Tourbières de transition et tremblants</i>	<i>Cuivré de la bistorte</i> <i>Damier de la Succise</i> <i>Hypne brillante</i> <i>Ligulaire de Sibérie</i> <i>Loutre d'Europe</i>	<i>Les principales menaces sont le drainage, l'eutrophisation et le piétinement qui provoque l'assèchement, banalisation des milieux, et / ou disparition des habitats. Drainage et piétinements sont très ponctuels sur le site Natura 2000. L'eutrophisation est en revanche généralisée</i>	CBNMC PNRVA

Plans d'eau	122,53ha 5,63%	85,93 ha 11,27% Lac Pavin, Lac de Bourdouze, Lac de Montcineyre et Lac de Chambedaze	36,59 ha 2,59% Lac s de la Godivelle et Lac des Bordes		Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique montagnarde à subalpine des régions alpines, des Littorelletea uniflorae	Ecrevisse à pattes blanches Flûteau nageant	Les principales menaces sont la contamination bactérienne (fèces du bétail), l'eutrophisation et le piétinement des berges. Piétinement et abreuvement des bêtes dans l'eau sont ponctuels, l'eutrophisation se généralise.	CBNMC PNRVA
Forêts	104,40 ha 4,80%	74,45 ha 9,76%	29,94 ha 2,12%	Bon état, état moyen, état mauvais	Pineraies tourbeuses de Pins à crochets Boulaies pubescentes tourbeuses de montagnes Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges	Buxbaumie verte Orthotric de Roger	Pas d'exploitation des habitats d'intérêt Plantations : menaces liées à l'exploitation dans le bassin versant (cf activité sylvicole (paragraphe II- B))	CBNMC PNRVA
Milieus rupestres	0,88 ha 0,04%	0	0,88 ha 0,06%	Bon état	Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif central		Uniquement au Cirque d'Artoux Aucune menace	CBNMC PNRVA
Zones urbanisées Infrastructures	17,53 ha 0,81% Godivelle et lac des Bordes	2,02 ha 0,27%	15,51ha 1,10%		/		Eutrophisation des habitats à courte et longue distances par le re largage des eaux usées dans le milieu naturel	CBNMC PNRVA
Grottes et cavités Haies Rivières Cultures	/	/	/	/	/	/	/	CBNMC PNRVA

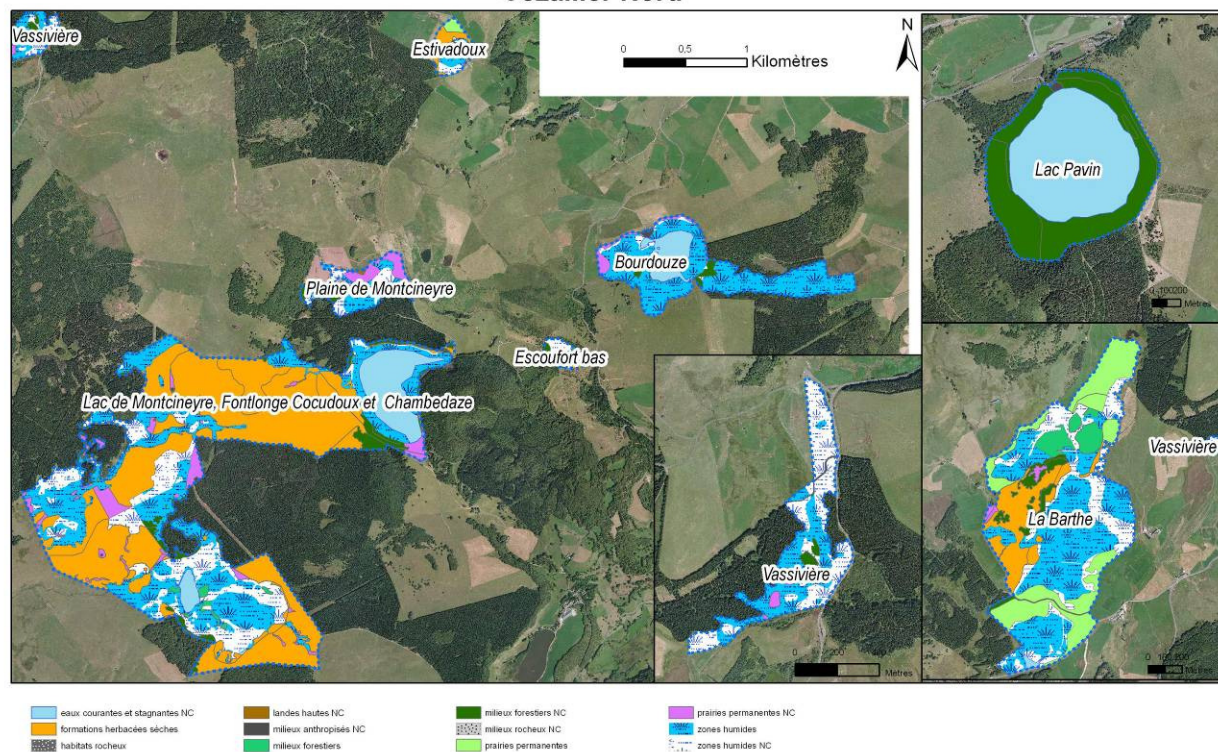
Carte 11 : Grands milieux naturels du site Natura 2000 Cézallier Sud

Milieux naturels des sites Natura 2000 Cézalliers : Cézallier Sud



Carte 12 : Grands milieux naturels du site Natura 2000 Cézallier Nord

Milieux naturels des sites Natura 2000 Cézalliers : Cézallier Nord



SYNTHESE

- Le grand milieu le plus courant est le **milieu agropastoral**, il est constitué de prairies de fauche et de pâturages, il recouvre plus de la moitié de la surface des deux sites Natura 2000 (**59%**). Il se retrouve principalement dans les bassins versants des tourbières et sur les pentes du Mont Chamaroux et du Cirque d'Artoux. L'activité humaine essentielle pour le maintien de ces milieux est l'agriculture. Elle est parfois plus intensive, ce qui diminue la qualité écologique du milieu (cf. paragraphe II-B). La qualité écologique de ce milieu est majoritairement bonne puisque la plupart des habitats qui le compose sont d'intérêt européen prioritaire. En effet, une expertise du Conservatoire Botanique National du Massif Central conduite en mars 2010 à la demande du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne précise que pour les sites Natura 2000 du Cézallier « ... les formations à Nard raide cartographiées jusqu'à présent en tant qu'habitat d'intérêt communautaire « IC » doivent être considérées comme étant d'intérêt prioritaire au titre de la Directive... ».
- Dans le Cézallier Nord ce sont les **zones humides** qui occupent la première place. Pour les deux sites, ces milieux arrivent donc en deuxième position avec quasi **30%** de la surface recouverte. Ces zones humides sont très diversifiées, rares et menacées (8 habitats d'intérêt communautaire). Les plans d'eau, qui, ici, sont des **lacs naturels**, recouvrent **5.63%** des sites Natura 2000 et occupent donc la troisième place. Les zones humides et les étendues d'eau subissent les mêmes menaces, c'est-à-dire la diminution de la quantité et de la qualité de l'eau qui les alimente. Les facteurs influençant cette qualité et cette quantité sont les activités humaines présentes principalement en amont, ainsi que les changements climatiques.
- Enfin, le **milieu forestier** couvre **4.8%** de la surface des deux sites. Ce milieu est présent sous deux formes : les plantations et les forêts naturelles (Hêtraies-sapinières et Pineraies et Boulaies tourbeuses) de grand intérêt patrimonial. La Hêtraie-sapinière uniquement présente au Cirque d'Artoux est relativement peu menacée, alors que les Pineraies et Boulaies tourbeuses subissent les mêmes menaces que les zones humides en général.

Ces quatre grands milieux recueillent tous des espèces d'intérêt communautaire différentes, ceci accroît leur intérêt patrimonial et légitime d'autant plus leur préservation.

E- HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL

Tableau 8 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409	Au moins 22 sp.	Rapaces, oiseaux d'eau ou passereaux de passage ou nichant dans les environs, qui viennent s'alimenter ou se reposer sur les entités des deux sites.	Voire bibliographie
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	Au moins 10 sp.	Le Lézard vivipare <i>Lacerta vivipara</i> vit au sein des tourbières et des zones humides d'altitude. L'Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i> et le Crapaud calamite <i>Bufo calamita</i>, bien représentés dans le Cézallier, utilisent les zones humides à la période de reproduction et les autres milieux le reste de l'année. Toutefois, la répartition, la structure et la fonctionnalité de leurs populations sont mal connues dans le Cézallier. L'Apollon <i>Parnassius apollo</i> est un papillon qui affectionne les milieux ouverts et thermophiles avec des milieux rocheux (escarpements, falaise, éboulis, etc.) où sa chenille trouve préférentiellement ses plantes hôtes. Le Semi-apollon <i>Parnassius mnemosyne</i> est un papillon qui fréquente les lisières forestières et prairies florifères d'altitude. Les plantes hôtes de la chenille sont les <i>Corydales</i> (<i>Corydale</i> à bulbe plein ou <i>Corydale</i> à vrilles) plantes de forêts fraîches se développant au début du printemps. L'Azuré du serpolet <i>Glaucopsyche arion</i> se rencontre sur les pelouses sèches rases dont l'Origan ou le Thym serpolet accueillent les chenilles. La Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> et la Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i> sont des Chauve-souris assez communes et plutôt de plaine qui ont été identifiées sur le Cézallier. La Marte <i>Martes martes</i>, plutôt inféodée aux milieux forestiers mais appréciant les lisières avec les milieux humides et aquatiques et le Putois <i>Mustela putorius</i> plus inféodé aux milieux humides et aquatiques ont été observés sur le Cézallier, sans enjeux particuliers de gestion à priori. La conservation de ces espèces animales réside dans la préservation de la mosaïque d'habitats qu'elles fréquentent.	Voire bibliographie
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	Au moins 24 sp.	Arnica des montagnes <i>Arnica montana</i> et Gentiane jaune <i>Gentiana lutea</i> poussent dans les pelouses et landes d'intérêt européen, de même que le Lycopode en massue <i>Lycopodium clavatum</i>, mais qui est beaucoup plus rare. Pour que ces espèces se maintiennent, il est nécessaire de préserver	Voire bibliographie

		leurs habitats, c'est-à-dire qu'il faut continuer les pratiques extensives de pâturage existantes sur les landes et pelouses. La Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i> se reproduit dans les zones humides, le reste de l'année elle est assez ubiquiste, c'est-à-dire qu'elle fréquente un grand nombre de milieux. Elle est très présente dans le Cézallier, elle fait l'objet de prélèvements réglementés. Aucun enjeu de gestion n'est relevé pour cette espèce. Les sites Natura 2000 du Cézallier recèle environ 60% des espèces de sphaignes recensées en France dont au moins 20 sp. appartiennent à l'annexe V et ont été récemment observées. Ces espèces possèdent des exigences en termes de pH, trophie, humidité, dynamique de tourbières,... très variables. Il est donc nécessaire pour leur maintien de préserver la diversité de milieux humides et de stades dynamiques.	
Les autres habitats naturels	43 habitats pour 545,63Ha soit 25.10% du site Natura 2000	Il s'agit majoritairement de milieux humides et aquatiques en mosaïque avec les habitats d'intérêt communautaire : 1. Bas Marais à petits carex 2. Bois marécageux d'Aulnes 3. Cariçaies à <i>Carex rostrata</i> 4. Cariçaies à <i>Carex vesicaria</i> 5. Cariçaies à <i>Carex appropinquata</i> 6. Communautés à prêles d'eau 7. Communautés des bordures de cours d'eau, frais et peu profonds 8. Eaux douces oligotrophes 9. Fosses de tourbage colonisées par des hélophytes et front de taille 10. Pelouses humides à Jonc rude et Nard raide 11. Prairie humide piétinée 12. Prairies atlantiques et continentales, hygrophiles à mésohygrophiles, sur sol mésotrophe tourbeux à paratourbeux 13. Prés tourbeux acidiphiles dominés par <i>Molinia caerulea</i> 14. Roselières (<i>Calamagrostis caenescens</i>) 15. Roselières (<i>Phragmites australis</i>) 16. Saussaies marécageuses à Saules cendres 17. Saussaies marécageuses à Saules lauriers 18. Sources d'eaux douces pauvres en bases 19. Tapis de nénuphars 20. Tapis de Renouée 21. Végétation à <i>Phalaris arundinacea</i>	(Nicolas 2005 et BIOME 2010)

		<i>Des prairies et landes aux pressions de pâturage diverses (du surpâturage à l'abandon) :</i> 22. Landes à fougère aigle 23. Landes à Genets à balais 24. Landes montagnardes à <i>Calluna</i> et <i>Genista</i> 25. Pelouses oligotrophes acidiclinales appauvries par le surpâturage 26. Prairies à Scirpe des bois 27. Prairies pâturées 28. Prairies subalpines à <i>Calamagrostis arundinacea</i> <i>De milieux forestiers non communautaires :</i> 29. Clairières à couvert arbustif 30. Clairières à épilobes 31. Communautés végétales montagnardes à subalpines nitrophiles liées au bétail 32. Eboulis de gros blocs colonise par <i>Rhacomitrium lanuginosum</i> 33. Forêt de Pins sylvestres 34. Fourrés de Noisetiers 35. Fourrés médio-européens sur sols fertiles 36. Hêtraies 37. Hêtraies acidiphiles a luzules 38. Hêtraies neutrophiles 39. Hêtraies-sapinières humides du Massif Central 40. Plantations de Sapins, d'Epicéas et de Mélèzes européens <i>Et à la marge, des milieux très anthropisés :</i> 41. Route, chemin, maison, jardin, potager 42. Terrain érodé 43. Zones rudérales <i>Ces habitats peuvent accueillir des espèces protégées, ils forment des ensembles ou complexes plus ou moins fonctionnels avec les grands milieux (et les habitats d'intérêt communautaire) auxquels ils se rattachent. Leurs enjeux de gestion se rapprochent donc de ceux proposés pour les habitats d'intérêt communautaire.</i>	
Les autres espèces végétales	Au moins 25 sp.	<i>La grande majorité des espèces sur les listes de protection nationale (PN) ou régionale (PR) sont inféodées aux complexes tourbeux :</i> 1. L'Andromède <i>Andromeda polifolia</i>(PN) 2. La Laïche en touffes <i>Carex cespitosa</i> (PN) 3. La Laïche des Bourbiers <i>Carex limosa</i> (PN) 4. La Laïche pauciflore <i>Carex pauciflora</i> (PR)	Voire bibliographie

	5. <i>La Cigüe vireuse</i> <i>Cicuta virosa</i> (PN) 6. <i>La Rossolis à feuilles rondes</i> <i>Drosera rotundifolia</i> (PN) 7. <i>La Linaigrette grêle</i> <i>Eriophorum gracile</i> (PN) 8. <i>Le Saule des Lapons</i> <i>Salix lapponum</i> (PN) 9. <i>La Scheucherie des marais</i> <i>Scheuchzeria palustris</i> (PN) 10. <i>La Canneberge communue</i> <i>Vaccinium oxycoccos</i> (PR) 11. <i>La Canneberge à petits fruits</i> <i>Vaccinium microcarpum</i> (PR) Aux milieux aquatiques : 12. <i>La Littorelle à une fleur</i> <i>Littorella uniflora</i> (PN) 13. <i>L'Isoete à spores épineuses</i> <i>Isoetes echinospara</i> (PN) 14. <i>L'Isoete des lacs</i> <i>Isoetes lacustris</i> (PN) Aux lisières forestières : 15. <i>Le Pavot jaune</i> <i>Meconopsis cambrica</i> (PR) 16. <i>Le Lys martagon</i> <i>Lilium martagon</i> (PR) Et aux milieux prairiaux : 17. <i>L'Orchis vanille</i> <i>Nigritella nigra</i> (PR) 5 autres plantes (à minima) toutes inféodées aux milieux humides, méritent le qualificatif de patrimonial car elles sont soit l'hôte de papillons protégés nationalement ou inscrits à l'annexe II de Directive 92/43 ou bien elles ont des statuts de répartition exceptionnels ou des dynamiques de population en forte régression : 18. <i>La Gentiane pneumonanthe</i> <i>Gentiana pneumonanthe</i> (l'hôte des chenilles de l'<i>Azuré des mouillères</i> (PN) CF. ci-dessous) 19. <i>La Renouée bistorte</i> <i>Polygonum bistorta</i> (l'hôte des chenilles du <i>Cuivré de la Bistorte</i> CF. tableau 11) 20. <i>L'Epipactis des marais</i> <i>Epipactis palustris</i> (en danger de régression dans le Massif central, le Cézallier recèle parmi les plus belles populations et constitue un bastion pour l'espèce) 21. <i>Jamesonella undilifolia</i> ; l'hépatique à feuilles des touradons de sphaignes est sur la liste rouge de l'UICN (en danger mondial). Le Massif central dont le Cézallier représente probablement les plus importants effectifs de l'espèce dans le monde ; 22. <i>Sphagnum majus</i> subsp. <i>Norvegicum</i> a été découverte dans le Cézallier sur des surfaces exceptionnelle pour le Massif central (sa limite d'aire biogéographique) Enfin, 3 autres espèces de bryophytes découvertes dans le Cézallier (versant Nord du cratère du Lac Pavin) sont exceptionnelles pour la France et l'Europe et sont inféodées aux habitats forestiers : 23. <i>Lophozia ascendens</i>	
--	---	--

		24. <i>Orthotricum consimile</i> (Livre rouge de la Bryoflore d'Europe) 25. <i>Orthotricum pulchellum</i> Les propositions de gestion de ce document visent à préserver les milieux hébergeant ces espèces.	
Les autres espèces animales	Au moins 15 sp. + 149 sp d'oiseaux	Mammifères à enjeux patrimoniaux 1. Le Campagnol amphibie <i>Arvicola sapidus</i> sur la liste rouge mondiale des espèces menacée 2. La Musaraigne aquatique <i>Neomys fodiens</i> (PN) 3. Le Rat musqué <i>Ondatra zibethicus</i> 4. La Belette <i>Mustela nivalis</i> 5. L'Hermine <i>Mustela erminea</i> Lépidoptères sur les listes de protection nationale : 6. <i>Maculinea alcon</i>. Le territoire du Parc des Volcans, grâce à son réseau de tourbières, accueille une métapopulation d'<i>Azuré des Mouillères</i> parmi les plus considérable de France dont le Cézallier serait la zone source. Les Odonates à forte valeur patrimoniale du Cézallier sont typiques des peuplements d'espèces montagnardes des lacs-tourbières oligotrophes : 7. L'Agrion à lunules <i>Coenagrion lunulatum</i> est une espèce endémique du Massif central, seule région de France où elle est connue avec certitude. Elle peut présenter de belles populations sur les lacs tourbières du Cézallier. Elle est classée vulnérable sur la liste rouge régionale, et sa rareté associée à sa localisation très réduite en fait une espèce d'importance européenne. 8. L'Agrion hasté <i>Coenagrion hastulatum</i>, espèce d'altitude liée aux milieux tourbeux qui ne semble pas menacée. 9. <i>Leucorrhinia dubia</i> est une espèce exclusivement liée aux milieux tourbeux (fosses de tourbage) et sensible à la fermeture (comblement) des fosses. 10. La Cordulie à taches jaunes <i>Somatochlora flavomaculata</i> est également inféodée aux milieux tourbeux et sensible à l'assèchement par drainage des tourbières ainsi qu'au comblement des fosses de tourbage. 11. L'Agrion orangé <i>Platycnemis acutipennis</i>, espèce à la présence anecdotique sur le Cézallier mais classée « rare » sur la liste rouge régionale. Orthoptères à forte valeur patrimoniale :	Voire bibliographie

		12. Le Barbitiste ventru <i>Polysarcus denticauda</i> est sur la liste rouge nationale (espèce menacée à surveiller) car elle est très localisée en dehors du Massif central. 13. Le Criquet palustre <i>Chorthippus montanus</i> est sur la liste rouge régionale dans la catégorie vulnérable et sur la liste rouge nationale dans la catégorie menacée à surveiller en raison de sa rareté en France. La population du Cézallier concourt probablement à l'une des plus importantes de la France. 14. <i>Metrioptera brachyptera</i> est plus méconnue mais a un statut patrimonial comparable à celui de <i>Chorthippus montanus</i>. Toutes les espèces d'amphibiens et reptiles sont protégées nationalement ; celles à enjeu patrimonial présentes dans le Cézallier et non concernées par la Directive 92/43 sont : 15. <i>Vipera berus</i> ; la Vipère péliade est sur la liste rouge régionale des espèces menacées car elle est en déclin. Elle est caractéristique, en Auvergne (limite de son aire de répartition), des zones humides d'altitude. Elle est rare sur le Cézallier. Jusqu'à 149 espèces d'oiseaux ont été répertoriées sur certaines entités (Lac des Bordes) attirées par la densité et la diversité des zones humides et milieux aquatiques environnés des milieux prairiaux du Cézallier. Aussi, le réseau des entités du site Natura 2000 joue un rôle important tant pour les oiseaux nicheurs que pour les haltes migratoires (le Lac des Bordes et sa vasière est le 6^{ème} site auvergnat avec la plus grande fréquence d'observation des limicoles).	
--	--	---	--

SYNTHESE

Outre la quantité d'espèces d'intérêt patrimonial présentes au sein des deux sites Natura 2000, il est à retenir que la grande majorité d'entre elles sont liées à la **diversité et à la densité du réseau de tourbières et lacs du Cézallier**. Le maintien de ces populations dépend du bon état de conservation des habitats, localement menacé par l'enrichissement trophique et la fermeture des milieux. Si ces espèces augmentent la valeur patrimoniale des habitats qu'elles fréquentent (notamment les bas-marais, tourbières hautes et prairies acides à Molinie), les mesures proposées dans ce Document d'objectifs doivent viser à maintenir ce réseau dans sa diversité et sa qualité, source prépondérante (bastion), en particulier (hormis les espèces inscrites sur l'annexe II de la Directive Habitat 92/43 – CF. chapitre suivant), pour les populations de l'Azuré des mouillères, de l'Agrion à Lunules, du Criquet palustre, de *Metrioptera brachyptera* et de l'Epipactis des marais, de *Jamesonella undilifolia* et de *Sphagnum majus norvegicum* (et plus généralement l'ensemble des bryophytes). Le Cézallier a ainsi une responsabilité nationale voire européenne pour ces espèces dont l'amélioration des connaissances (fonctionnement en métapopulations) et le suivi peut être proposé dans le cadre ce DOCOB.

Tant pour les oiseaux que pour les amphibiens et reptiles, c'est bien la mosaïque du paysage et le bon état de conservation de ses habitats qu'il convient de préserver. L'intérêt écologique des sites Natura 2000 est renforcé par la présence de plusieurs espèces d'amphibiens, dont une métapopulation remarquable de Crapaud Calamite qui nécessite la préservation des milieux pionniers (bordure de lac mais aussi et surtout mares temporaires en plein champs). Le piétinement des berges par le bétail et, sur certains lacs, par les engins motorisés sont une menace à leur conservation. L'amélioration des connaissances des populations d'Alyte accoucheur et de Crapauds calamite peut être proposée dans le cadre de ce document d'objectifs.

Enfin, l'**Arnica des montagnes** et la **Gentiane jaune** sont caractéristiques d'habitats d'intérêt prioritaires. Les racines de Gentiane jaune pouvant être exploitées à des fins culinaires (alcool) ou d'herboristerie, leur exploitation en site Natura 2000 devra se limiter à des pratiques manuelles avec remise en place des mottes. **Toute exploitation massive et/ou mécanique, destructrice des habitats prioritaires, est à proscrire.** Pour l'Arnica, l'utilisation en herboristerie ou pharmacologie ne vise à priori que les fleurs, un prélèvement raisonné (laissant des fleurs en place) est compatible avec le maintien des habitats et de l'espèce. Ce point est à reprendre dans les mesures de gestion et la charte associées à ce DOCOB.

F- HABITATS NATURELS ET ESPECES D'ENJEU COMMUNAUTAIRE

1- HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43

Tableau 9 : Habitats naturels de l'Annexe I de la Directive 92/43 (* prioritaires)

Habitats naturels d'intérêt communautaire (* : intérêt prioritaire)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport aux deux sites/ au C. Nord/ au C. Sud			Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire :	État de conservation à l'échelle biogéographique :	Origine des données / Structures ressources
Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique montagnarde à subalpine des régions alpines, des <i>Littorelletea uniflorae</i>	3130-1	21,84 (soit 1%)	21,84 (soit 2,9%)	Découvert en 2010, estimation en cours	Typiques aux lacs de Bourdouze, de Montcineyre et d'En Haut à la Godivelle. Composés uniquement de <i>Luronium natans</i> sur la plaine de Montcineyre. Intérêt patrimonial fort.	Favorable	Défavorable mauvais	CBNMC PNRVA
Landes acidiphiles montagnardes du Massif central	4030-13	40,56 (soit 1,9%)		40,56 (soit 2,87%)	Sur les fortes pentes du Mont Chamaroux et du Cirque d'Artoux. Peu pâturées ou hors des zones de pâturage.	Favorable	Défavorable mauvais	CBNMC PNRVA
Landes acidiphiles montagnardes thermophiles du Massif Central	4030-17	1,69 (soit 0,1%)	1,69 (soit 0,2%)		Uniquement sur la bordure Nord du lac de Montcineyre : bande de quelques mètres de large en lisière de la pessière, non pâturée. Evolution vers un habitat forestier déjà amorcée.	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	CBNMC PNRVA
Landes à genêt purgatif du Massif central	5120	1,17 (soit 0,05%)		1,17 (soit 0,1%)	Uniquement présent au Communal de Fraud. Tend à évoluer vers une strate arbustive.	Favorable	Favorable	CBNMC PNRVA
Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif central	6230-4* ¹	974,49 (soit 44,8%)	211,77 (soit 27,7%)	762,71 (soit 54,0%)	Très bien représentées. Pelouses acidiclinales pâturées de manière extensive. Plus ou moins riches selon l'intensivité du pâturage. Habitat de la <i>Gentiane jaune</i> et de l' <i>Arnica</i> des montagnes.	Favorable à défavorable	Défavorable mauvais	CBNMC PNRVA

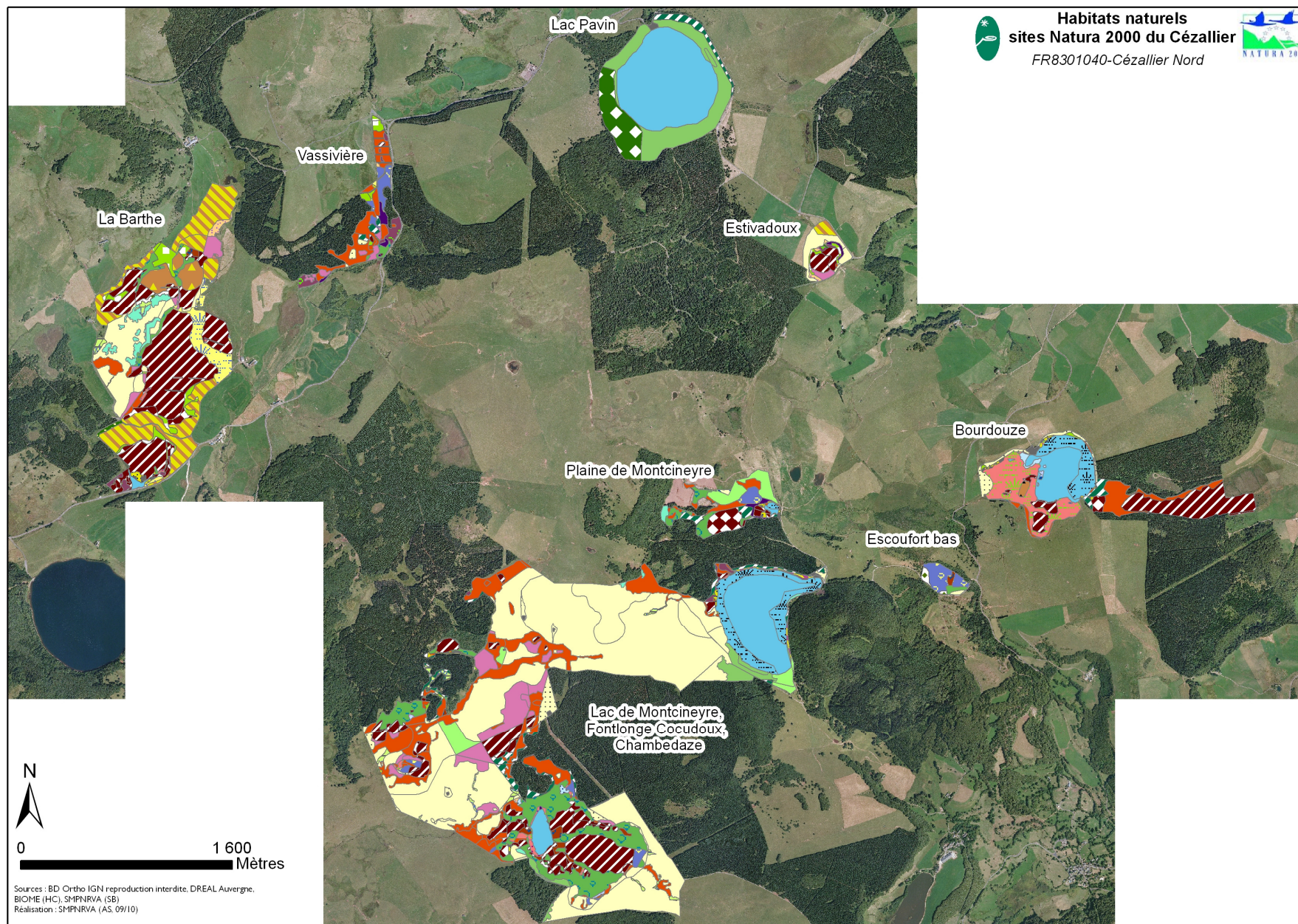
¹ Expertise menée par le Conservatoire Botanique National du Massif Central en mars 2010, voir ANNEXE N°3

Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées	6410-11	207,43 (soit 9,5%)	65,16 ha (soit 8,5%)	142,28 (soit 10,1%)	Prairies riches dominées par le Jonc acutiflore ou par la Molinie bleue. Variabilité assez importante. Cortège montagnard plus ou moins présent. Tapis bryophytique parfois absent, d'autres fois présence de buttes de sphaignes sous les Joncs. Plusieurs espèces d'intérêt patrimonial présentes.	Inconnu	Défavorable mauvais	CBNMC PNRVA
Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	6430-2	25,89 (soit 1,2%)	2,72 (soit 0,3%)	23,17 (soit 1,6%)	Prairies élevées luxuriantes dominées par la Filipendule. Grande variabilité. Calamagrostis canescens peut lui aussi envahir (Godivelle). Colonisées et dominées par des espèces rudérales (Estivadoux ou Sagne de la Godivelle).	Favorable à Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	CBNMC PNRVA
Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines des Alpes, du Jura, des Vosges et du Massif central	6430-8	1,36 (soit 0,1%)		1,36 (soit 0,1%)	Uniquement au Cirque d'Artoux • Mégaphorbiaie à Campanula latifolia bien représentée. Constitue un groupement particulier et typique ⇒ un fort intérêt patrimonial. Sur des éboulis fins à grossiers, souvent au pied de falaises, sous couvert de la hêtraie-sapinière. • Mégaphorbiaie à Adénostyle représentée sur de toutes petites zones. Dispose d'un cortège réduit d'espèces de l'Adenostylon. Est située en lisière de la hêtraie-sapinière. Peut être au contact des landes montagnardes.	Favorable	Défavorable inadéquat	CBNMC PNRVA
Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines à Calamagrostide roseau des Vosges et du Massif central	6430-10	5,14 (soit 0,2%)		5,14 (soit 0,4%)	Très localisée (Cirque d'Artoux et Mont Chamaroux). • Groupements dominés par Calamagrostide : Exposition fraîche très faibles surfaces mais assez typiques (lisière forestière, sur de fortes pentes, en dehors des pâtures). • Groupements dominés par la Fétuque paniculée : Exposition plus chaude, souvent pâturés, moins typiques (floristiquement proches des landes ou des nardaies tout en étant dominés par la Fétuque).	Favorable	Défavorable inadéquat	CBNMC PNRVA

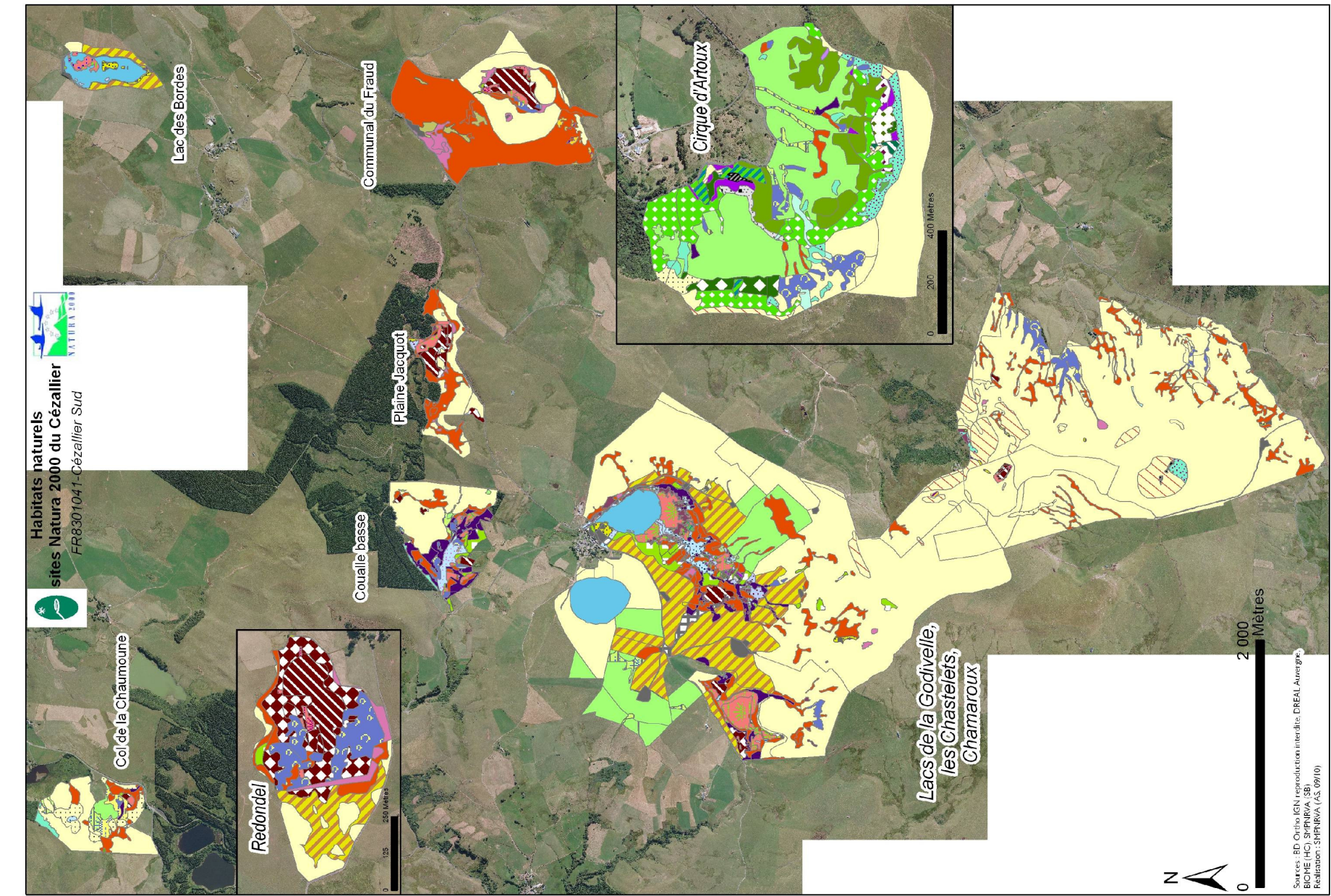
Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central	6520-1	132,85 (soit 6,1%)	34,96 (soit 4,6%)	97,88 (soit 6,9%)	Prairies denses riches en graminées et en fabacées. Principalement en bordure de la tourbière de La Barthe et au sein du bassin versant des Sagnes de la Godivelle et des Chastelets. grande diversité floristique. Une à deux fauches annuelles, la fertilisation semble relativement faible.	Favorable à défavorable	Inconnu	CBNMC PNRVA
Végétation des tourbières hautes actives	7110-1* 7110-1	119,83 (soit 5,5%) 1,41 (soit 0,06%)	99,61 (soit 13,1%) 1,41 (soit 0,1%)	20,22 (soit 1,43%) 1,41 (soit 0,1%)	- Tourbières hautes du <i>Sphagnetum magellanicum</i>, à forte activité turfigène : En relation dynamique avec les tourbières de transition ou prés humides. Refuge de plusieurs espèces d'intérêt communautaire. - Tourbières hautes plus ou moins asséchées de l'<i>Eriophoro vaginati-Scirpetum cespitosi</i> : Les plus répandues (27 ha d'un seul tenant à La Barthe). Richesse floristique moindre. Ces habitats semblent parfois évoluer à partir de cariçaies à <i>Carex lasiocarpa</i> (Bourdouze), à <i>Carex rostrata</i> ou encore de jonçaies à <i>Juncus acutiflorus</i> (Fontlonge-Cocudoux). Dans certains cas (Chambédaze, Bourdouze) : les ligneux (<i>Betula alba</i>) ont pris place sur cet habitat et le font évoluer vers un pré-bois tourbeux. Habitat pâturé à Estivadoux, Fontlonge Cocudoux et la Barthe en partie (Cézallier Nord) et au Col de la Chaumoune (Cézallier Sud). Petite tourbière en bordure du lac de Montcineyre : important piétinement (promeneurs).	Favorable à défavorable mauvais	Défavorable mauvais	CBNMC PNRVA
Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration	7120-1	29,39 (soit 1,4%)	18,67 (soit 2,4%)	10,71 (soit 0,8%)	Prairie à Molinie en touradons en périphérie des tourbières hautes actives. Issue de dégradation d'une tourbière par la plantation de résineux (Plaine de Montcineyre). Espèces remarquables des tourbières hautes actives absentes. Ligulaire de Sibérie toutefois peut se rencontrer.	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	CBNMC PNRVA

Tourbières de transition et tremblants	7140-1	42,56 (soit 2,0%)	17,85 (soit 2,3%)	24,71 (soit 1,8%)	Surfaces plates, parfois tremblantes. Bien représentées au sein des complexes tourbeux. Grande variabilité. - Dominées par <i>Carex lasiocarpa</i> sur sol vaseux ou en contexte marécageux : flore peu diversifiée <i>Caricion lasiocarpae</i> sur sol tourbeux et <i>Caricetum limosae</i> : nombreuses espèces d'intérêt communautaire En voie de colonisation par <i>Calamagrostis canescens</i> au Lac d'en Bas Piétinement sur le pourtour des lacs de Bourdouze essentiellement et de Montcineyre	Favorable à défavorable mauvais	Défavorable mauvais	CBNMC PNRVA
Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif central	8230-2	0,71 ha (soit 0,03%)		0,71 ha (soit 0,05%)	Hauts de falaises et falaises inclinées exposées à l'Est dans le Cirque d'Artoux. Végétation d'herbacées assez dense.	Inconnu	Favorable	CBNMC PNRVA
Pineraies tourbeuses de Pins à crochets	91D0-1.1*	7,40 (soit 0,3%)	7,40 (soit 1,0%)		Essentiellement au sein de l'entité de la Barthe (un peu dans la plaine de Montcineyre) : Cette pineraie est exemplaire pour cet habitat au niveau Auvergnat. ⇒ intérêt patrimonial renforcé. Pineraies en contact spatial étroit avec boulaies tourbeuses et marécageuses et tourbières hautes actives. Mis en défens du pâturage.	Favorable	Défavorable inadéquat	CBNMC PNRVA
Boulaies pubescentes tourbeuses de montagnes	91D0-1.2*	3,26 (soit 0,2%)	3,26 (soit 0,4%)		Petites surfaces. Au sein de boulaies et saulaies marécageuses ou en situation de transition entre un habitat tourbeux et un habitat marécageux.	Inconnu	Défavorable inadéquat	CBNMC PNRVA
Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges	9120-4	11,65 ha (soit 0,5%)		11,65 ha (soit 0,8%)	Uniquement au Cirque d'Artoux. Assez peu caractéristique, du fait de la forte humidité du milieu et de la situation originale du cirque, à la frontière de plusieurs influences climatiques.	Moyennement favorable	Inconnu	CBNMC PNRVA

Carte 13 : Habitats naturels du Cézallier Nord (détail des entités en ANNEXE N°4)



Carte 14 : Habitats naturels du Cézallier Sud (détail des entités en ANNEXE N°4)





Habitats naturels sites Natura 2000 du Céallier

Légende



Intitulé simple

-  Bas Marais à petits carex
-  Bois marecageux d'Aulnes
-  Boulaies pubescentes tourbeuses (PR)
-  Caricaies à Carex rostrata
-  Caricaies à Carex vesicaria
-  Caricaies à appropinquinta
-  Clairières à couvert arbustif
-  Clairières à épilobes
-  Communautés à prêles d'eau
-  Communautés des bordures de cours d'eau, frais et peu profonds
-  Communautés végétales montagnardes à subalpines nitrophiles liées au bétail
-  Eaux douces oligotrophes
-  Éboulis de gros blocs colonisés par Rhacomitrium lanuginosum
-  Forêt de pins sylvestres
-  Fosses de tourbage colonisées par des helophytes et front de taille
-  Fourrés de Noisetiers
-  Fourrés médio-européens sur sols fertiles
-  Gazon de littorales et Isoetes (IC)
-  Hétraie sapinière à Canche flexueuse et Luzule des neiges (IC)
-  Hétraies
-  Hétraies acidiphiles à luzules
-  Hétraies neutrophiles
-  Hétraies-sapinières humides du Massif Central
-  Landes à Gaillet des rochers et Myrtille
-  Landes à Genets à balais
-  Landes à fougère aigle
-  Landes à genêt purgatif du Massif Central (IC)
-  Landes acidiphiles montagnardes thermophiles (IC)
-  Megaphorbiaies à Laitues des Alpes et Adenostyles à feuilles d'alliaire (IC)
-  Megaphorbiaies mesotrophes montagnardes (IC)
-  Megaphorbiaies montagnardes à Campanule à larges feuilles sur éboulis
-  Pelouses acidiques montagnardes du Massif Central (PR)
-  Pelouses humides à Jonc rude et Nard raide
-  Pelouses oligotrophes acidiques appauvries par le surpâturage
-  Pineraies de pins à crochets sur tourbe (PR)
-  Plantations de Sapins, d'Épicéas et de Mélèzes européens
-  Prairie humide piétinée
-  Prairies à Scirpe des bois
-  Prairies atlantiques et continentales, hygrophiles à mesohygrophiles, sur sol mésotrophe tourbeux à paratourbeux
-  Prairies de fauche montagnardes (IC)
-  Prairies dominées par la canche cespiteuse
-  Prairies pâturées
-  Prairies subalpines à Calamagrostis arundinacea
-  Pres tourbeux acidiphiles dominés par Molinia caerulea
-  Pres tourbeux acidiphiles dominés par Molinia caerulea (IC)
-  Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sédéo-Scléranthion ou du Sédéo albi-Veronion dillenii (IC)
-  Rosellères (Calamagrostis caenescens)
-  Rosellères (Phalaris arundinacea)
-  Rosellères (Phragmites australis)
-  Route, chemin, maison, jardin, potager
-  Saussaies marecageuses à Saules cendres
-  Saussaies marecageuses à Saules lauriers
-  Sources d'eaux douces pauvres en bases
-  Tapis de Renouée
-  Tapis de nénuphars
-  Terrain érodé
-  Tourbieres hautes actives (Eriophoro-scirpetum / PR)
-  Tourbieres hautes dégradées (IC)
-  Tremblants à Carex lasiocarpa (IC)
-  Tremblants à Carex limosa (IC)
-  Tremblants à Carex rostrata (IC)
-  Zones rudérales

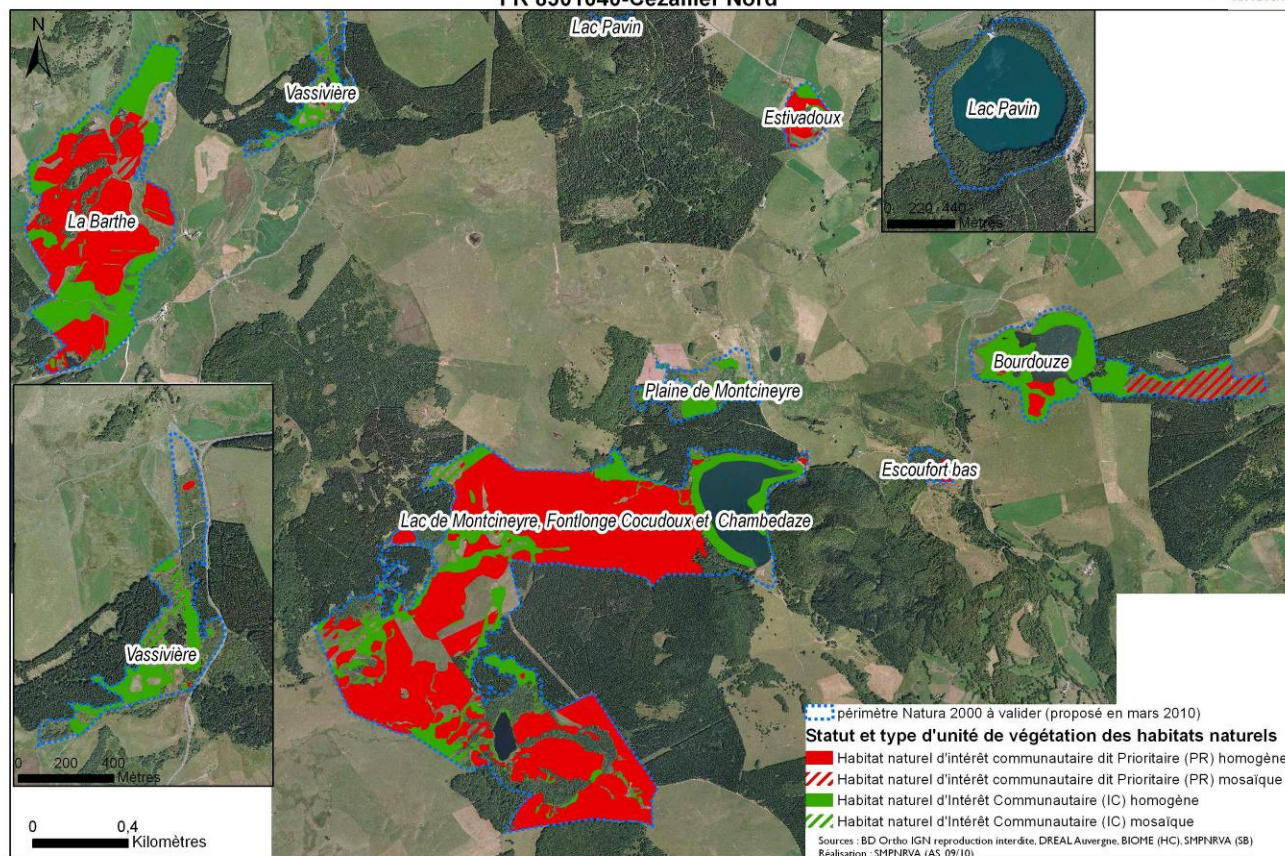
Tableau 10 : Evolution des surfaces relatives des habitats naturels entre 2005 et 2010

SITE NATURA 2000	STATUT2010	Surface (ha) 2005	% 2005	Surface (ha) 2010	% 2010	Différence 2005/2010 (%)
FR8301040 Cezallier Nord	PR	96,20	17,88	322,04	42,22	24,34
	IC	173,72	32,29	162,90	21,36	-10,93
	NC	268,08	49,83	277,79	36,42	-13,41
	PR+IC	269,92	50,17	484,94	63,58	13,41
	Total	538,00	24,74	762,72	35,08	10,34
FR8301041 Cezallier Sud	PR	24,34	2,30	782,94	55,47	53,17
	IC	827,61	78,08	360,75	25,56	-52,52
	NC	208,05	19,63	267,85	18,98	-0,65
	PR+IC	851,95	80,37	1143,68	81,02	0,65
	Total	1060,00	48,75	1411,53	64,92	16,17
FR8301040+FR8301041 Cézalliers	PR	120,54	7,54	1104,98	50,82	43,28
	IC	1001,69	62,68	523,64	24,08	-38,60
	NC	475,77	29,77	545,63	25,10	-4,68
	PR+IC	1122,23	70,23	1628,62	74,90	4,68
	Total	1598,00	73,50	2174,25	100,00	26,50

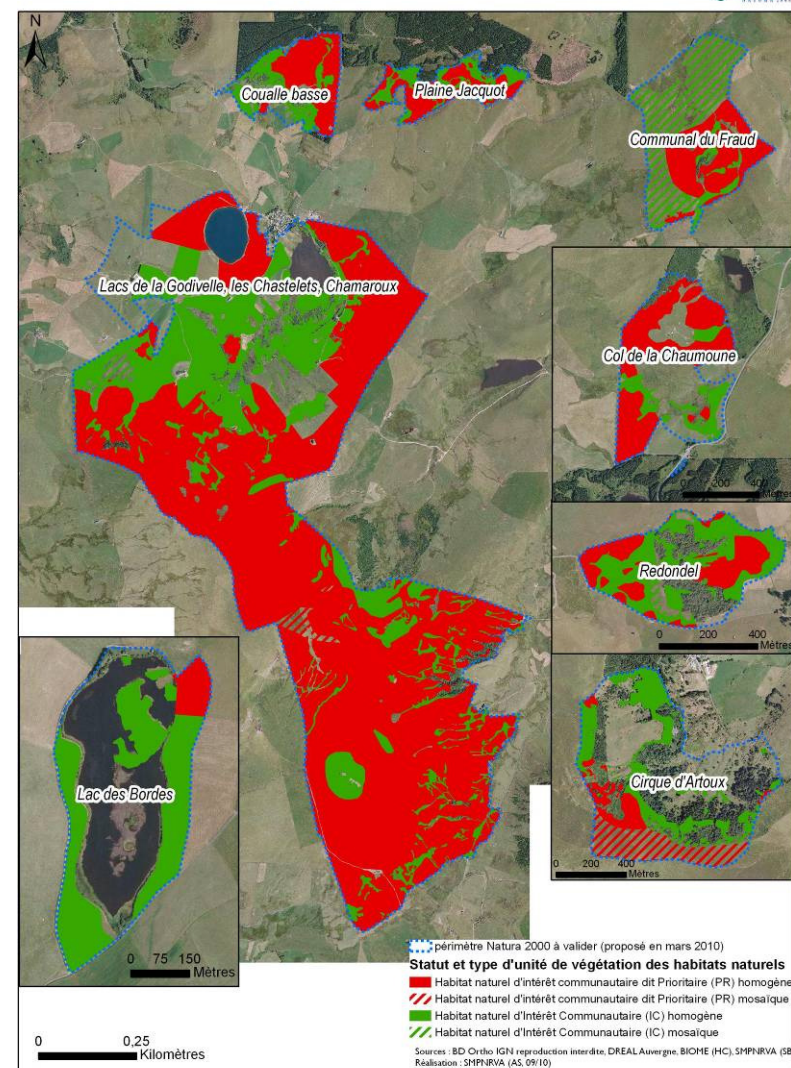
Carte 15 : Habitats communautaires du Céزالier Sud

Carte 16 : Habitats communautaires du Céزالier Nord

Statut des habitats naturels d'intérêt européen des sites Natura 2000 du Céزالier
FR 8301040-Céزالier Nord



Statut des habitats naturels d'intérêt européen des sites Natura 2000 du Céزالier
FR 8301041-Céزالier Sud





SYNTHESE :

- **17 habitats sont d'enjeu communautaire** dans les 2 sites Natura 2000 du Cézallier (3 sont spécifiques au Cézallier Nord et 7 au Cézallier sud, 7 sont communs aux 2 sites) où ils **recouvrent 75% de la surface** (CF. tableau 10 et cartes 15 et 16).

La Directive européenne distingue 2 types d'habitats à enjeu :

- ceux prioritaires qui couvrent 42% du Cézallier Nord et 55% du Cézallier Sud (51% des 2 sites) ; il s'agit des habitats tourbeux (tourbières hautes actives, pineraies et boulaies tourbeuses) et des pelouses acidiclinales montagnardes ou pelouses à Nards (les pâturages d'estive du Cézallier) pour 45% de la surface des 2 sites,
- ceux dits « d'intérêt communautaire » qui couvrent 21% du Cézallier Nord et 25% du Cézallier Sud (24% des 2 sites) ; il s'agit de tous les autres habitats décrits dans le tableau 9 et cartes 13 et 14 (près humides, 9.5%, prairies fauchées, 6%, et autres milieux essentiellement à dominante humide).

Les efforts du présent Document d'objectifs visent donc en priorité l'ensemble de ces habitats.

- L'intérêt des sites Natura 2000 du Cézallier réside dans la **grande diversité des habitats d'enjeu communautaire liés aux zones humides et tourbières présents dans toutes les entités** dont certaines sont particulièrement remarquables (valeur patrimoniale très forte) :
- la tourbière de la Barthe par, d'une part, sa surface exceptionnelle d'un seul tenant (27 Ha) et en bon état de conservation qui en fait l'une des plus belles tourbières d'Auvergne et par, d'autre part, la présence d'une pineraie tourbeuse (pins à crochets) typique au niveau auvergnat et en bon état de conservation ;
 - le lac tourbière de Chambedaze qui présente tous les stades d'évolution d'une tourbière et dans un exceptionnel état de conservation ;
 - les herbiers lacustres à Littorelle des lacs de Bourdouze, Montcineyre et d'En Haut à la Godivelle et celui composé de Luronium natans sur la plaine de Montcineyre.

Cette exceptionnelle diversité et cette concentration de zones humides et milieux tourbeux sur le Cézallier permettent un fonctionnement en réseau écologique, favorable également aux maintiens et développements de populations d'espèces d'intérêt communautaire (voir chapitre suivant). Cette diversité et cette concentration d'un patrimoine naturel hors du commun peuvent également être source d'une valorisation pédagogique et touristique, fédératrice et concertée entre les collectivités territoriales concernées.

En terme de gestion, le principal problème de ces milieux humides est leur enrichissement trophique progressif qui conduit à leur eutrophisation et est à l'origine du développement du Phalaris, du Calamagrostis ou de mégaphorbiaies sur certaines entités au détriment des habitats tourbeux. Aussi, toutes les mesures visant à limiter les apports en nutriments en particulier minéraux sont à favoriser que ces apports soient liés aux épandages agricoles ou/et aux pressions de pâturage (Cf. MAET) ou bien aux mises aux normes des systèmes d'assainissements collectifs et privés (dans le cadre des SPANC).

Sur la majorité des entités, les milieux tourbeux sont mis en défens de pâturage et ne sont pas fauchés ; des dégradations existent cependant sur les entités du Col de la Chaumoune, d'Estivadoux, d'Escoufort bas, de la Barthe (en partie) et de Fontlonge-Cocudoux, une adaptation de la pression et de la période de pâturage y est nécessaire (mise en défens au moins temporaire).

De même, les près humides et acides à molinies bleues situés soient autour des tourbières, soient le long des ruisseaux (Vassivière, Fontlonge-Cocudoux, les Chastelets, les estives de la Godivelle, Chamaroux, Col de la Chaumoune, Communal de Fraud, Plaine Jacquot et Redondel) sont pâturées, une mise en défens permanente le long des ruisseaux et temporaire autour des tourbières (afin d'adapter pression et période de pâturage) peut s'avérer nécessaire.

En revanche, des habitats de zones humides subissent des dégradations ponctuelles importantes par le piétinement des animaux voir des promeneurs pour lesquelles une mise en défens permanente est nécessaire, accompagnée d'aménagements pour le passage des bêtes et des personnes ou l'abreuvement des bêtes. Il s'agit :

- des bords de ruisseaux en général constitués par des mégaphorbiaies en particulier sur les entités des Chastelets, du cirque d'Artoux, de Vassivière, d'Estivadoux et d'Escoufort bas,
- des bords des lacs de Bourdouze, de Montcineyre, d'en haut à la Godivelle et des Bordes.

- L'entité du **cirque d'Artoux** constitue à elle-seule une originalité exceptionnelle en terme de patrimoine tant naturel que paysager par sa diversité de milieux et la présence unique pour le Cézallier d'un certain nombre d'entre eux : mégaphorbiaies montagnardes subalpines, végétation des falaises montagnardes à subalpines, hêtraies-sapinières acidiphiles.

De par sa géographie particulière et ses fortes pentes, cette diversité de milieux en particulier forestiers ou de lisières forestières est assez peu menacée par les activités humaines. Une valorisation pédagogique et touristique, respectueuse de ce patrimoine (et des activités agricoles en estive), pourrait être envisagée.

- Enfin, **la plus grande surface d'habitats d'intérêt communautaire concerne les prairies fauchées et les pelouses et landes acides du Massif central (53%) dont le Cézallier est l'un des principaux bastions !**

Ces habitats sont considérés comme prioritaires au niveau européen (sauf les landes acides du Massif Central) car uniques et menacés. En effet, une tendance globale de perte de diversité floristique est constatée probablement en lien avec l'évolution récente des pratiques agricoles. Aussi, préserver voire restaurer la qualité et la diversité écologique de ces prairies et pâtures, majoritairement en estive, est une priorité pour les sites Natura 2000 du Cézallier. Cela passe par une gestion pastorale appropriée (pression et localisation du pâturage) qui modifie assez peu les pratiques existantes et surtout par une limitation maximum des fertilisations et amendements (en particulier minéraux) sur les parcelles concernées. Cette limitation est favorable non seulement au maintien dans un bon état de conservation de ces prairies et pelouses mais également, des zones humides et tourbeuses qu'elles jouxtent en grande majorité.

2- ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43

Tableau 11 : Espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire :	État de conservation à l'échelle biogéographique:	Origine des données/ Structures ressources
<i>Lutra lutra</i> (L., 1758)	Loutre d'Europe	1355		Présente sur toutes les entités des sites	Favorable	Favorable	PNRVA
<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Ecrevisse à pattes blanches	1092	Présente jusqu'en 2006 uniquement dans le Lac Pavin	Forte mortalité en 1994-1995 1 individu contacté en 2006 Disparition de la population en lien avec une possible épidémie et l'altération physique du Lac Pavin et de sa qualité de l'eau	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	PNRVA
<i>Lycaena helle</i>	Cuivré de la bistorte	4038	Quelques centaines	Présent sur 12 entités ou à proximité du périmètre initial Fonctionnement en métapopulation Populations dispersées mais plus ou moins connectées en fonction du paysage, deux populations sources : Lac d'en Bas de la Godivelle et Vassivière Certaines stations sont relativement faibles	Favorable mais à surveiller	Défavorable mauvais	PNRVA SHNAO
<i>Euphydryas aurinia</i> Rottemburg, 1775	Damier de la Succise	1065	Quelques centaines	Présent sur 10 entités Fonctionnement en métapopulation Populations dispersées mais plus ou moins connectées en fonction du paysage, deux populations sources : Tourbières de Chambedaze et de la Plaine Jacquot D'autres stations doivent exister en dehors du site dans le secteur	Favorable	Défavorable inadéquat	PNRVA
<i>Ligularia siberica</i>	Ligulaire de Sibérie	1758	17 ha environ	Belles stations dans quasi toutes les entités des sites Tailles et densités variables (de 10 individus à plusieurs milliers par exemple : Redondel, les Chastelets, Lac de Bourdouze, Chambedaze et Fontlonge Cocudoux). Présentes dans des milieux très différents	Favorable	Défavorable inadéquat	CBNMC PNRVA

<i>Luronium natans</i> (L.) Raf	Flûteau nageant	1831		9 stations au Lac de Bourdouze, au niveau des zones piétinées par les bêtes ou les hommes, ce qui semble convenir au caractère pionnier de l'espèce qui se développe dans les zones perturbées (mises à nu). 2 stations à la plaine et au lac de Montcineyre, peuplements qui ne semblent subir aucune dégradation particulière. Disparu dans le Cézallier Sud	Favorable et défavorable mauvais	Défavorable mauvais	CBNMC PNRVA
<i>Buxbaumia viridis</i> (Moug. ex Lam. et DC.) Brid. Ex Moug et Nestl.	Buxbaumie verte	1386	Très faible (3 populations de quelques individus)	Espèce découverte en 2009 Au Lac Pavin et au Lac Montcineyre : respectivement 4 et 7 sporophytes observés dans les plantations de résineux Au Cirque d'Artoux : 2 sporophytes observés dans un talweg en versant nord au sein d'une sapinière hêtraie	Défavorable mauvais	Favorable	CBNMC
<i>Hamatocaulis vernicosus</i> (Mitt.) Hedenäs	Hypne brillante	1393	Important, plus de 35 m ²	Stations connues à Vassivière et à Bourdouze mais non revues, celle de Vassivière a du disparaître car il n'y a plus d'habitat favorables, celle de Bourdouze doit toujours être présente car la tourbière est très bien conservée Fontlonge Cocudoux : estimation de 18 m ² combinés observés, dans des marais de transition du <i>Caricion lasiocarpae</i> , dans un état de conservation excellent Chambedaze : effectif assez réduit (3 m ²), alors que les habitats sont extrêmement bien conservés Redondel, Chastelets, Coualle Basse et Plaine Jacquot : effectifs faibles Mont Chamaroux : 2 populations de plusieurs m ² Tourbière du Lac d'en Bas : population recouvrant plus de 10 m ² dans une situation naturelle optimale (atterrissement du lac). Les populations sont dégradées par un surpâturage et peuvent être dynamisées par un pâturage extensif.	Défavorable inadéquat à favorable	Défavorable mauvais	CBNMC

<i>Orthotrichum rogeri</i> Brid.	<i>Orthotric de Roger</i>	1387	Faible (8 populations de quelques touffes)	Lac de Montcineyre : seule station du Cézallier Nord sur la rive nord ouest, dans un fourré arbustif à <i>Salix capraea</i> sur tourbe Redondel, Col de la Chaumoune, Coualle Basse, Plaine Jacquot, communal de Fraud : saulaies turficoles à <i>Salix pentandra</i> , dans de vastes complexes tourbeux Cirque d'Artoux : fourré arbustif à <i>Sorbus aucuparia</i> en pied de falaise	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	CBNMC
----------------------------------	---------------------------	------	--	---	---------------------	-----------------------	-------

SYNTHESE

- La **Ligulaire de Sibérie** se rencontre dans des stations humides et froides présentant une topographie généralement plane ou concave et un éclaircissement variable (pleine lumière à ombre modérée). Elle se développe sur substrat cristallin ou basaltique, en situation de pH légèrement acide à neutre. La Ligulaire de Sibérie occupe des habitats variés appartenant à des complexes tourbeux. On la rencontre principalement en périphérie (et dans les stades jeunes) de tourbières ou lac-tourbières (y compris dans d'anciennes fosses de tourbage).

En Europe, la Ligulaire de Sibérie est une relictte glaciaire en régression. En France, on la rencontre principalement dans le Massif central (Cézallier et environs, Aubrac, Monts du Cantal, Vivarais), puis dans les Pyrénées (Capcir) et en Bourgogne (une seule station). Il existe actuellement 39 stations certaines, réparties d'abord dans le Puy-de-Dôme (25 stations), puis les Pyrénées-Orientales (5) ; les autres départements (Côte-d'Or, Cantal, Haute-Loire, Aveyron, Lozère, Ardèche) ne possédant qu'une à trois stations chacun.

Hormis sur le site du lac Pavin ainsi qu'au Cirque d'Artoux et au Communal du Fraud où elle n'a pas été retrouvée, la Ligulaire est présente sur l'ensemble des entités des sites du Cézallier. Si dans certains cas elle occupe des stations relativement denses et ponctuelles (Estivadoux, Plaine de Montcineyre...), dans d'autres cas, on la trouve disséminée sur de grandes surfaces (Chambedaze, Bourdouze). Une situation intermédiaire est aussi très courante : de grandes surfaces accueillent des individus isolés qui sont par endroit réunis en stations plus denses (5 à 10 000 pieds aux Chastelets). Les stations ont donc des tailles variables (de 10 individus à plusieurs milliers) et des densités en Ligulaires variables.

Les milieux qu'elle occupe sont variés : tremblants (Bourdouze, Chambedaze, lac des Bordes), tourbières hautes actives (Chambedaze, haut du Chamaroux), saulaies et boulaies marécageuses (Redondel, Chambedaze et Escoufort-bas), prés humides à Molinie (Col de la Chaumoune, Fontlonge-Cocudoux, Bourdouze, Montcineyre, Vassivière), de mégaphorbiaies mésotrophes (les Chastelets).



Ligulaire de Sibérie

Les populations de Ligulaire de Sibérie des deux sites du Cézallier jouent probablement le rôle de populations sources au sein de la métapopulation du Massif Central et de France, rôle primordial donc dans le maintien de la population de la Ligulaire de Sibérie. Les enjeux

sont donc de maintenir ce noyau dur de la population française par la conservation des habitats de l'espèce et du fonctionnement en réseau de la métapopulation. Cela se traduit par le maintien des habitats qu'elle fréquente (par des mesures de gestion des milieux humides et tourbeux), par la mise en défens au moins temporaires des stations pâturées et/ou piétinées. Un suivi des populations semble indispensable, d'autant plus que les facteurs influençant leurs évolutions sont mal connus. Cela permettrait d'améliorer les connaissances de la biologie, de l'écologie et la variabilité de l'espèce, ce qui contribuera au perfectionnement de sa conservation.

- Le **Flûteau nageant** n'est présent que sur trois entités du Cézallier Nord (Bourdouze, lac et plaine de Montcineyre), il était autrefois connu au Lac des Bordes (Cézallier Sud). Il possède une répartition géographique française et des exigences écologiques plus larges que la Ligulaire de Sibérie. Il semble se développer dans les zones perturbées (mises à nu par le piétinement des bêtes allant s'abreuver dans les lacs ou celui des pêcheurs et promeneurs accédant au lac de Bourdouze).

Aussi, la limitation de l'accès aux lacs par la pose de clôtures et de dispositifs d'abreuvement ou/et de pontons devra être temporaire afin de s'assurer que l'effet favorable sur les herbiers lacustres à Littorelles et Isoètes et pour la qualité de l'eau ne soit pas défavorable au Flûteau nageant. Un suivi des mesures et des populations des espèces d'intérêt communautaire est donc indispensable.



Flûteau nageant

- En Europe, la **Buxbaumie verte** est largement répandue en particulier dans le centre de l'Europe (notamment dans l'ensemble des grandes chaînes montagneuses) et dans le sud des pays scandinaves. En France, elle apparaît strictement cantonnée aux principaux massifs montagneux. En Auvergne, elle est relativement bien représentée dans les monts du Cantal, le massif du Sancy et le Forez, le Mézenc et les Boutières. Sa présence est plus diffuse dans le Cézallier, les Bois-Noirs et les monts de la Madeleine. L'espèce trouve son optimum à l'étage montagnard à subalpin mais peut descendre, à la faveur de gorges froides et humides. Elle est strictement dépendante de la présence de bois mort, préférentiellement de résineux, pourrissant dans des habitats forestiers mûres et humides.



Buxbaumie verte

La Buxbaumie verte n'était pas connue dans les sites Natura 2000 du Cézallier. Trois localités de cette espèce ont été découvertes dans le cadre de la recherche des bryophytes d'intérêt communautaire de 2009. Les recommandations générales pour la conservation de cette espèce sont de maintenir le maximum de massifs forestiers (hêtraies-sapinières) de surfaces conséquentes avec des pratiques de sylviculture douce, respectueuse des ambiances, avec conservation d'un volume de bois sur pieds important et la conservation des plus gros diamètres, en évitant la multiplication des pistes forestières et l'exportation de bois mort (l'idéal serait de ne pas intervenir dans ces massifs forestiers).

Afin de conserver cette espèce dans les sites Natura 2000 du Cézallier la mise en place d'îlots de sénescences au niveau, et à proximité, des stations de l'espèce est à réaliser.

- ***Orthotrichum rogeri*** est une endémique européenne, connue des Pyrénées au sud de la Scandinavie et d'Europe centrale jusqu'au Caucase. En France, *Orthotrichum rogeri* apparaît, de nos jours, limitée aux Pyrénées, aux Alpes et au Massif central. L'espèce vient d'être réobservée récemment dans quelques rares localités des Vosges. C'est dans le Massif central que l'espèce présente ses plus importantes populations. Elle est signalée sur le plateau du Cézallier, dans le massif du Sancy, dans le haut-Foréz et les Bois-Noirs, dans le Pilat et sur les contreforts du plateau de la Chaise-Dieu ainsi que dans le haut Beaujolais.

L'espèce est généralement mentionnée à des altitudes plus ou moins proches de 1000 m, ce qui permet de définir un optimum à l'étage montagnard, elle apparaît comme exclusivement arboricole, corticole, montrant une nette préférence envers les essences à feuillage caduc. Les groupements à *Orthotrichum rogeri*, sont des groupements pionniers qui ne possèdent qu'un caractère concurrentiel très limité vis-à-vis d'autres groupements à base de pleurocarpes sociales. Ils sont transitoires et remplacés en quelques dizaines d'années par des cortèges denses à base d'autres espèces, ce qui oblige l'espèce à un "déplacement" régulier des individus. Ils peuvent être considérés comme un indicateur de forêts anciennes, dans la mesure où une continuité écologique et une dynamique de perturbation à grande échelle (trouées) sont absolument nécessaires à son expression.



Orthotric de Roger

Plusieurs phytocénoses d'accueil ont été mises en évidence en France : saulaie sur sol tourbeux, trouées arbustives du *Sambuco racemosae-Salicion capreae* dans des forêts mûres subnaturelles, frênaie alluviale sur sédiments fins, observée à l'étage collinéen dans les Alpes, groupement arbustif anthropogène à *Sambucus nigra*, *S. racemosa*, *Salix caprea*, *Acer pseudoplatanus*, *Cystisus scoparius*, *Sorbus aucuparia*..., et plantation d'*Abies alba*.

La présence de cette espèce dans des habitats somme toute relativement banaux à l'échelle de grands secteurs de moyenne montagne du Massif central éclaire d'un jour nouveau l'importance de ces complexes ligneux (saulaies eutrophes diverses) en tant que réceptacles d'un ensemble de taxons remarquables.

VANDERPOORTEN et al. (2004) pensent que la protection d'espèces telles qu'*Orthotrichum rogeri* passe essentiellement par un renouvellement des groupements arbustifs pionniers d'accueil et non par la protection en tant que telle de l'espèce en question.

Il importe donc pour gérer de telles communautés et favoriser *Orthotrichum rogeri* de disposer de très grandes surfaces boisées suffisamment anciennes, que l'on laisse vieillir naturellement et évoluer, sans aucune intervention humaine.

Le suivi et la gestion de l'espèce devraient faire l'objet d'une réflexion d'ensemble qui permettra de déboucher sur des stratégies adaptées.

Cette espèce était inconnue jusqu'alors dans le site du Cézallier Nord. Le nombre de localités découvertes est élevé, huit populations ont en effet pu être mises en évidence en 2009, sur les deux sites. Ce chiffre pourrait paraître remarquable au premier abord mais il cache en réalité une extrême faiblesse des effectifs. La plupart des localités correspondent à des saulaies turfiques sauf la localité du cirque d'Artoux, qui est très différente puisqu'il s'agit d'un fourré arbustif à *Sorbus aucuparia* en pied de falaise.

Il conviendrait d'étendre les prospections à l'ensemble des arbres de la tourbière du Lac d'en Bas de la Godivelle afin de s'assurer que l'espèce est absente.

Afin de conserver cette espèce dans les sites Natura 2000 du Cézallier, il est important d'avoir une stratégie d'intervention raisonnée contre la fermeture des complexes tourbeux par les saules.

- Dans le Monde, ***Hamatocaulis vernicosus*** est une espèce essentiellement holarctique à large distribution. Elle est en grande raréfaction à l'échelle de l'Europe. En France, elle se confie aujourd'hui, à quelques départements des Alpes (Savoie, Isère), des Hautes-Pyrénées et d'une grande partie du Massif central et du Jura.

En Auvergne, *Hamatocaulis vernicosus* est rare mais présente à l'étage montagnard dans les principaux massifs montagneux : Mézenc et Margeride, Aubrac et monts du Cantal, Cézallier, Artense, haut-Forez et massif du Sancy. Elle a disparu dans l'Allier.

Le groupement typique d'accueil est un habitat relativement complexe fait d'un lot d'espèces des bas-marais acidoclines, des tremblants oligotrophes et des hauts-marais avec parfois quelques espèces de source.



Hypne brillant

Hamatocaulis vernicosus était déjà recensée dans plusieurs localités, certaines anciennes, des sites Natura 2000 du Cézallier.

Les localités connues de *Hamatocaulis vernicosus* sont presque toutes soumises à un pâturage relativement extensif par les bovins.

Les effets du pâturage sur la flore et les groupements bryophytiques des bas-marais sont complexes. Le piétinement entraîne une perturbation des horizons superficiels et une destruction mécanique, il peut provoquer une eutrophisation (dépôt d'excréments) de l'eau et du substrat, d'autant plus poussée que le chargement est élevé. Le pâturage présente également des effets bénéfiques sur les bryophytes car il provoque la régression des graminoides sociales qui concurrencent la bryoflore pionnière des strates inférieures. D'un autre côté, l'abandon des parcelles conduit inévitablement à la différenciation de mégaphorbaies (de divers types) qui annoncent l'apparition de fourrés humides, où *Hamatocaulis vernicosus* est absolument incapable de se développer.

La gestion des habitats à *Hamatocaulis vernicosus* repose donc sur un équilibre précaire entre pâturage et abandon pastoral, la mise en défens temporaire sur certaines stations est proposée dans le cadre de la mise en œuvre de ce document d'objectifs.

- Le **Cuivré de la Bistorte** est relativement localisé en France, il se trouve du Cantal jusqu'aux Vosges, dans les Pyrénées et il est menacé dans les Ardennes. Les 2 sites Natura 2000 du Cézallier ont un statut de « site représentatif » pour cette espèce en Auvergne en raison du nombre d'entités où elle est présente, du nombre d'individus des populations et de leur état de conservation relativement favorable. La population de Cuivré de la Bistorte du Cézallier peut être considérée comme un noyau dur de l'espèce dans le Massif Central. Cependant certaines stations possèdent de très faibles effectifs et sont à surveiller. En effet, si l'espèce est nouvellement mentionnée sur l'entité de Vassivière, elle n'a pas été ré-observée à Escoufort bas et Moncineyre plaine.



Cuivré de la Bistorte

- Le **Damier de la Succise** est réparti sur une bonne partie du territoire français et il est bien représenté au sein des deux sites Natura 2000. L'état de conservation de l'espèce y est considéré bon ; d'autres stations de Damier de la Succise sont probablement présentes entre les entités des deux sites. L'espèce n'a pas été ré-observée à la Barthe et à Escoufort bas.



Damier de la Succise

Pour le maintien de ces deux espèces, il faut trouver un équilibre entre pâturage bovin et/ou fauche et fermeture du milieu. Pour le Cuivré de la Bistorte, il serait pertinent de suivre sur deux années, l'évolution des différentes stations, afin d'infirmer ou de confirmer le bon état de conservation de l'espèce sur ces deux sites Natura 2000.

Les principales mesures de gestion pour le maintien des populations des 2 espèces dans un état de conservation favorable, visent à garantir la pérennité des milieux humides et des espèces inféodées, en particulier les plantes hôtes des 2 papillons : la Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*) et la Succise des prés (*Succisa pratensis*). Il s'agit de :

- limiter l'épandage et la fertilisation minérale et organique dans le bassin versant de la zone humide et l'interdire dans la zone humide elle-même avec une zone tampon de 35m ; les apports en nitrates sont particulièrement néfastes pour la Succise des prés ;
- interdire les amendements calcaires ;
- interdire l'écobuage ;
- interdire toute modification hydraulique sur la zone humide ou le ruisseau l'alimentant,
- en cas de pâturage, favoriser une pression extensive (0.3 à 0.4 UGB) et tardive (à partir de début juillet)
- en cas de fauche, mettre en place des zones en défens
- interdire tout boisement, dépôts de bois ou ouverture de piste sur les zones humides.

Le suivi de ces deux espèces de papillons tous les 5 à 6 ans, préconisé par P. Bachelard (2004) afin de vérifier que les populations se maintiennent, pourra faire l'objet d'une mesure du DOCOB visant à suivre l'évolution des espèces d'intérêt européen. Pour le Cuivré de la Bistorte, il serait pertinent de suivre sur deux années, l'évolution des différentes stations, afin d'infirmer ou de confirmer le bon état de conservation de l'espèce sur ces deux sites Natura 2000.

- Sur les sites Natura 2000 du Cézallier, **l'Ecrevisse à pattes blanches** était uniquement présente dans le Lac Pavin (Cézallier Nord). Une mortalité massive de cette espèce a été observée en 1994 et 1995. Aucune analyse n'a été conduite à l'époque. Les raisons potentielles de cette disparition sont une épidémie décimant l'espèce associée à l'altération physique du lac (érosion des berges liée à la fréquentation) et l'eutrophisation du lac.



Ecrevisse à pattes blanches

L'enjeu principal pour cette espèce est d'agir sur la qualité de l'eau du lac. Cette qualité est diminuée par les apports organiques et minéraux du bassin versant du lac, analysés dans le détail par une enquête agricole (2004), une étude de la qualité des eaux de sources (2004-2005) et une étude hydrogéologique (avril 2006). Il en ressort une zone d'influence majeure du bassin versant où tout épandage de fertilisant a pour conséquence (par infiltration dans une faille souterraine) une arrivée rapide (quelques heures à quelques jours) de phosphore dans le lac Pavin. Ce phosphore (en nutriment N et P) est à l'origine de l'eutrophisation des eaux et dans cette zone extrêmement sensible du bassin versant se trouve l'entité de la tourbière d'Estivadoux.

L'agriculteur concerné utilise ses parcelles fauchées autour de la tourbière pour l'épandage de ses effluents et pour assurer l'autonomie fourragère de son exploitation. Il ne dispose pas d'autres surfaces se prêtant aussi bien à l'épandage (contrainte technique). Aussi, la seule solution actuelle pour stopper cet apport de phosphore serait que l'agriculteur puisse effectuer un échange de parcelle, par l'intermédiaire de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural), avec un autre exploitant disposant d'une surface équivalente à proximité et sans besoin d'épandre.

L'application de cette solution à l'ensemble des exploitants situés dans le bassin hydrogéologique du lac Pavin est envisageable dans le cadre d'un Contrat territorial.

III- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS

A- ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Les comités de pilotage des 2 sites ont validé des objectifs de développement durable basés sur des enjeux communs aux Cézallier Nord et Sud.

❶ **L'agriculture, principale source du patrimoine exceptionnel du Cézallier.** En effet, prairies de fauche et de pâture couvrent la majorité du site Natura 2000 et en font son intérêt et son attractivité. Le maintien de l'agriculture (estive notamment) est donc indispensable au maintien de certains milieux naturels (prairies de fauche d'altitude, pelouses à Nard). Si les pratiques sont essentiellement extensives et concourent au maintien de ce patrimoine, on assiste d'une part, à une perte globale de la biodiversité qui doit interroger sur les changements récents de pratiques et d'autre part, à une trop faible valorisation des produits (lait et viande) issus de cette agriculture malgré la présence de l'AOP Saint Nectaire.

Aussi, certaines pratiques, à certaines périodes, peuvent dégrader les milieux naturels très sensibles : piétinement de bêtes trop nombreuses sur certaines parcelles, parties de parcelles ou dans des zones trop fragiles (berges de lac, de cours d'eau, etc.), quantité de fertilisation, en particulier minérale, sur les prairies avec incidence sur la composition de la prairie elle-même mais aussi par lessivage sur les milieux en aval, drainages des tourbières par des creusements trop profonds des rases ou fossés, etc.

Ceci se traduit en terme d'objectif de développement durable par :

- **Promouvoir une gestion des prairies conciliant rentabilité économique et richesse écologique.**

❷ **L'eau, tous concernés !** Les zones humides (habitats tourbeux en priorité, berges de lacs, berges des ruisseaux, prairies à molinie, etc.) et les 7 lacs dont 2 sources d'eau potable (Lac de Montcineyre et lac d'en haut à la Godivelle) sont, par nature, directement impactés par la qualité et la quantité de l'eau reçues dans leur bassin versant respectif. Complètement transversal, cet enjeu est influencé tant par les pratiques agricoles et sylvicoles que par les pratiques de chaque habitant (permanent ou de passage) au niveau des bâtiments (consommation et assainissement). Aussi, le maintien voire la restauration (lac Pavin pour l'Ecrevisse à pattes blanches) de la qualité et de la quantité de l'eau est indissociable du bon état écologique des zones humides, sources de la richesse écologique prioritaire de ce site Natura 2000.

Ceci se traduit en terme d'objectif de développement durable par :

- **Préserver une qualité et une quantité de l'eau compatibles avec le bon état écologique des lacs et des zones humides.**

❸ **Le tourisme de nature s'impose sur le Cézallier.** Le Cézallier n'est globalement pas une zone très fréquentée mais certaines entités du site Natura 2000 (Pavin, Bourdouze, Montcineyre) connaissent des piétinements qui peuvent entraîner une érosion des milieux naturels particulièrement fragiles, c'est souvent le cas en bordure de zones humides (lacs, tourbières); des cheminements plus adaptés sont à rechercher et parallèlement le développement d'un tourisme respectueux peut être à valoriser sur ce plateau exceptionnel qui souffre de la désertification rurale.

La sensibilisation au patrimoine naturel pourrait être fédératrice car mieux connaître son patrimoine permet d'abord de mieux en tenir compte dans les pratiques quotidiennes ou de loisirs mais également de mieux le faire découvrir aux visiteurs (proches ou lointains) tout en le respectant. Or, plusieurs lieux pédagogiques pour la découverte du patrimoine naturel existent sur le site Natura 2000 (Réserve Naturelle Nationale de la Godivelle, Maison des tourbières, sentier de la Plaine Jacquot, panneaux le long du chemin de randonnée traversant la Barthe) et la majorité des entités font l'objet d'une présentation sous divers angles (géologie, paysage, usages, etc.) sur des panneaux (Lac Pavin, Lac de Montcineyre, Lacs d'en haut et d'en bas à la Godivelle, Lac de Bourdouze, Cirque d'Artout), mais leur cohérence et surtout leur mise en réseau pour une meilleure valorisation touristique paraissent indispensables.

Ainsi, faire mieux connaître le Cézallier et toutes les activités de nature qui peuvent s'y exercer sans compromettre le patrimoine naturel est un enjeu pour le développement local, Natura 2000 offre cette opportunité.

Ceci se traduit en terme d'objectif de développement durable par :

- **Valoriser un patrimoine naturel et paysager incomparable par un tourisme adapté.**

4 La forêt du Cézallier en débat. La forêt peut être source de diversité paysagère et écologique (Cirque d'Artout, Pineraie tourbeuse de la Barthe en particulier) et intégrer dans sa gestion des pratiques favorables à l'environnement.

La question se pose pour l'avenir des grandes plantations de résineux, arrivées à maturité et souvent situées sur les bassins versants des tourbières (plaine Jacquot, Bourdouze, Fontlonge-Cocudoux, Montcineyre, etc.). Les coupes à blanc pratiquées en général pour l'exploitation de ces plantations peuvent avoir des effets désastreux par le relarguage massif d'eau chargée en éléments minéraux dans les zones humides à proximité et pour le paysage.

Certaines de ces forêts abritent des espèces prioritaires pour Natura 2000 (Buxbaumie verte, Orthotric de Roger) ; aussi, les pratiques d'exploitation forestière doivent prendre en compte ce patrimoine naturel.

Le comité de pilotage du site s'interroge également sur la replantation de ces parcelles. La pression foncière agricole est telle sur le Cézallier qu'un retour vers le pâturage a été plusieurs fois débattu. Aussi, la replantation de ces parcelles, rendue obligatoire par la législation, doit-elle intégrer une diversification d'essences adaptées au Cézallier et envisager la possibilité d'un pâturage en sous-bois.

Ceci se traduit en terme d'objectif de développement durable par :

- **Promouvoir une gestion forestière intégrant la richesse écologique et une diversification d'usages.**

Ces objectifs sont ensuite déclinés en objectifs opérationnels, qui nécessitent la mise en œuvre de mesures précises visant à maintenir les activités présentes sur le site Natura 2000, dans les limites de compatibilité avec la conservation des habitats et des espèces qu'il accueille (tableau n°12).

Les mesures de gestion envisagées sont classées par thèmes :

- Gestion des milieux naturels (G)
- Suivis et études (S)
- Valorisation et sensibilisation (V)
- Animation du DOCOB (A)

Tableau 12 : Enjeux / objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées (voir tableau 5)	Cohérence avec les programmes en cours
A. Promouvoir une gestion des prairies conciliant rentabilité économique et richesse écologique	1. Conserver et améliorer les prairies d'intérêt communautaire grâce à des pratiques adaptées	➤ MAET Estives (G1) ➤ MAET Prairie fleurie fauchée (G2) ➤ MAET Prairie de fauche (G3) ➤ Mettre en place des indicateurs de suivi (S1) ➤ Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3)	Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif central Landes acidiphiles montagnardes et thermophiles du Massif central Prés humides montagnards du Massif central Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central	Gentiane jaune Arnica des montagnes	Agriculture	Concours Prairies fleuries Projet de trame écologique du territoire du PNRVA Projet de CRE ZH (Contrat Restauration Entretien de Zones Humides) de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur Bourdouze-Montcineyre
	2. Préserver les zones les plus fragiles (milieux associés aux zones humides)	➤ MAET Zone humide pâturée (G5) ➤ Mettre en défens, au moins temporairement, les zones sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides (G6) ➤ Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des zones humides, notamment dans le but de restaurer le pâturage (G7) ➤ Mettre en place des indicateurs de suivi (S1) ➤ Améliorer les connaissances (S2) ➤ Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3)	Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes Végétation des tourbières hautes actives Végétation dégradée des tourbières hautes actives Tourbières de transition et tremblants Mégaphorbiaies montagnardes Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique montagnarde à subalpine des régions alpines, des Littorelletea uniflorae	Ligulaire de Sibérie Flûteau nageant Hypne brillante Cuivré de la Bistorte Damier de la Succise		Projet de Contrat territorial du Lac Pavin Périmètre de protection des captages d'eau potable (Lac d'en Haut et Lac de Montcineyre) SPANC Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale des Sagnes de la Godivelle

	3. Reconquérir les espaces en voie de fermeture et adapter le pâturage en sous bois	➤ MAET Estives (G1) ➤ MAET Zone humide fauchée (G4) ➤ MAET Zone humide pâturée (G5) ➤ Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des zones humides, notamment dans le but de restaurer le pâturage (G7) ➤ Mettre en place des indicateurs de suivi scientifique et de suivi de gestion (S1) ➤ Améliorer les connaissances (S2) ➤ Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3)	Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif central Landes acidiphiles montagnardes et thermophiles du Massif central Près humides montagnards du Massif central Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes Végétation des tourbières hautes actives Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration Tourbières de transition et tremblants Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif central	Ligulaire de Sibérie Orthotric de Roger Cuivré de la Bistorte Damier de la Succise		Plan de gestion du Lac de Bourdouze Plan de gestion ENS Lac des Bordes
B. Préserver une qualité et une quantité de l'eau compatibles avec le bon état écologique des lacs et des zones humides	1. Assurer une gestion agricole et forestière respectueuse de la ressource en eau et de sa qualité à l'échelle du bassin versant des zones humides	➤ MAET Estives (G1) ➤ MAET Prairie fleurie fauchée (G2) ➤ MAET Prairie de fauche (G3) ➤ MAET Zone humide fauchée (G4) ➤ MAET Zone humide pâturée (G5) ➤ Mettre en défens, au moins temporairement, les zones sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides (G6) ➤ Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des zones humides,	Tous les habitats	Ligulaire de Sibérie Flûteau nageant Buxbaumie verte Hypne brillante Orthotric de Roger Ecrevisse à pattes blanches Cuivré de la Bistorte Damier de la Succise	Agriculture Sylviculture	Projet de trame écologique du territoire du PNRVA Projet de réseau des tourbières du PNR VA Projet de CRE ZH de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur Bourdouze-Montcineyre Projet de Contrat territorial du Lac Pavin

		- notamment dans le but de restaurer le pâturage (G7) ➤ Limiter l'impact des plantations monospécifiques résineuses et des travaux forestiers sur les zones humides et les boisements d'intérêt écologique (G8) ➤ Mettre en place des indicateurs de suivi scientifique et de suivi de gestion (S1) ➤ Améliorer les connaissances du fonctionnement en réseau du site (S2) ➤ Réaliser des équipements d'information (V2) ➤ Organiser des animations et des visites sur le site (V3) ➤ Expertiser les études d'incidences N2000(A2) ➤ Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3)				Périmètre de protection des captages d'eau potable (Lac d'en Haut et Lac de Montcineyre) SPANC Plan de gestion de la RNN des Sagnes de la Godivelle Plan de gestion du Lac de Bourdouze Plan de gestion ENS Lac des Bordes Plans Simples de Gestion forestière
	2. Préserver les zones les plus fragiles (milieux associés aux zones humides)	➤ MAET Zone humide pâturée (G5) ➤ Mettre en défens, au moins temporairement, les zones fragiles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides (G6) ➤ Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des zones humides, notamment dans le but de restaurer le pâturage (G7) ➤ indicateurs de suivi (S1) ➤ Améliorer les connaissances (S2)	Tous les habitats humides Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique montagnarde à subalpine des régions alpines, des Littorelletea uniflorae Prés humides subatlantiques à précontinentaux, montagnards du Massif central et des Pyrénées Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes Végétation des tourbières hautes actives	Ligulaire de Sibérie Flûteau nageant Hypne brillante Orthotric de Roger Cuivré de la Bistorte Damier de la Succise	Agriculture	Périmètre de protection de captage d'eau potable Plans de gestion de la RNN des Sagnes de la Godivelle, du Lac de Bourdouze, de l'ENS Lac des Bordes

		➤ Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3)				
	3. Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets de restauration de la fonctionnalité de lac et/ou de zone humide en collaboration avec d'autres structures	➤ Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des zones humides, notamment dans le but de restaurer le pâturage (G7) ➤ Améliorer les connaissances (S2) ➤ Co-gérer/participer aux projets concernant Natura 2000 et d'autres opérations (A1) ➤ Expertiser les études d'incidences N2000 (A2) ➤ Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3)	tous	Toutes en particulier l'Ecrevisse à pied blanc	Agriculture tourisme	Projet de trame écologique du territoire du PNRVA Projet de réseau des tourbières du PNRVA Projet de CRE ZH (Contrat Restauration Entretien de Zones Humides) de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur Bourdouze-Montcineyre Projet de Contrat territorial du Lac Pavin Périmètre de protection des captages d'eau potable (Lac d'en Haut et Lac de Montcineyre) SPANC Plans de gestion de la RNN des Sagnes de la Godivelle, du Lac de Bourdouze, de l'ENS Lac des Bordes

C. Valoriser un patrimoine naturel et paysager incomparable par un tourisme adapté	1. Conduire un projet touristique et pédagogique de valorisation du patrimoine naturel et paysager du Cézallier s'appuyant sur les spécificités de chaque entité et des activités qui le maintiennent	➤ Organiser des animations et des visites sur le site (V3) ➤ Co-gérer/participer aux projets concernant Natura 2000 et d'autres opérations (A1) ➤ Expertiser les études d'incidences N2000 (A2) ➤ Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3)	Tous	Toutes	Tourisme Agriculture	Réseau Tourbières du PNRVA Concours Prairies fleuries Départements Communautés de communes Communes
	2. Mettre en place des aménagements des milieux naturels respectueux de la faune et de la flore	➤ Mettre en défens, au moins temporairement, les zones fragiles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides (G6) ➤ Réaliser des équipements d'information (V2) ➤ Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3)	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique à mésotrophique montagnarde à subalpine des régions alpines, des Littorelletea uniflorae Végétation des tourbières hautes actives	Ligulaire de Sibérie Flûteau nageant Hypne brillante	Tourisme	PDIPR Communes Communautés de communes
D. Promouvoir une gestion forestière intégrant la richesse écologique et une diversification d'usages	1. Assurer une gestion forestière respectueuse de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant des zones humides	➤ Limiter l'impact des plantations monospécifiques résineuses et des travaux forestiers sur les zones humides et les boisements d'intérêt écologique (G8) ➤ Expertiser les études d'incidences N2000 (A2) ➤ Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3)	Mégaphorbiaies montagnardes Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges Pineraies tourbeuses de Pins à crochets Boulaies pubescentes tourbeuses de montagnes	Buxbaumie verte	Sylviculture	PSG Périmètre de protection de captage d'eau potable (Lac de Montcineyre)

	2. Préserver les zones les plus fragiles (milieux associés aux zones humides)	➤ Limiter l'impact des plantations monospécifiques résineuses et des travaux forestiers sur les zones humides et les boisements d'intérêt écologique (G8) ➤ Mettre en place des indicateurs de suivi scientifique et de suivi de gestion (S1) ➤ Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3)	Mégaphorbiaies montagnardes Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges Pîneraies tourbeuses de Pins à crochets Boulaies pubescentes tourbeuses de montagnes	Buxbaumie verte Orthotric de Roger		
	3. Expérimenter le pâturage en sous-bois	➤ Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des zones humides, notamment dans le but de restaurer le pâturage (G7) ➤ Mettre en place des indicateurs de suivi scientifique et de suivi de gestion (S1) ➤ Améliorer les connaissances (S2) ➤ Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3)	Landes acidiphiles montagnardes thermophiles du Massif Central		Sylviculture Agriculture	
E. Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob	1. Identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de la charte et des contrats Natura 2000 dont les MAET	➤ Organiser des animations et des visites sur le site (V3) ➤ Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3)			toutes	Projet de trame écologique du territoire du PNRVA Projet de réseau des tourbières du PNRVA Concours Prairies fleuries Projet de CRE ZH de
	2. Faire connaître les objectifs et les actions du Docob auprès du grand public	➤ Diffuser la synthèse du DOCOB et les bulletins d'informations du site (V1) ➤ Réaliser des équipements d'information (V2) ➤ Organiser des animations et				

		➤ des visites sur le site (V3) Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3)				l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur Bourdouze-Montcineyre Projet de Contrat territorial du Lac Pavin Périmètre de protection des captages d'eau potable (Lac d'en Haut et Lac de Montcineyre) SPANC Plans de gestion de la RNN des Sagnes de la Godivelle, du Lac de Bourdouze, de l'ENS Lac des Bordes PSG PDIPR
	3. Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site	➤ Diffuser la synthèse du DOCOB et les bulletins d'informations du site (V1) ➤ Organiser des visites et des animations sur le site (V3) ➤ Co-gérer/participer aux projets concernant Natura 2000 et d'autres opérations (A1) ➤ Expertiser les études d'incidences N2000 (A2) ➤ Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3)				
F. Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site	1. Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et l'impact des mesures de gestion engagée et favoriser la compréhension de la fonctionnalité intrinsèque et en réseau du site	➤ Mettre en place des indicateurs de suivi scientifique et de suivi de gestion (S1) ➤ Améliorer les connaissances du site (S2) ➤ Animer la mise en œuvre du DOCOB (A3)	Tous	Toutes	Toutes	

B- MESURES DE GESTION

Les mesures de gestion envisagées abordent différentes thématiques. Afin d'améliorer leur lisibilité et leur intégration dans le DOCOB, les fiches de chacune sont classées par thèmes :

- Gestion des milieux naturels (G)
- Suivis et études (S)
- Valorisation et sensibilisation (V)
- Animation du DOCOB (A)

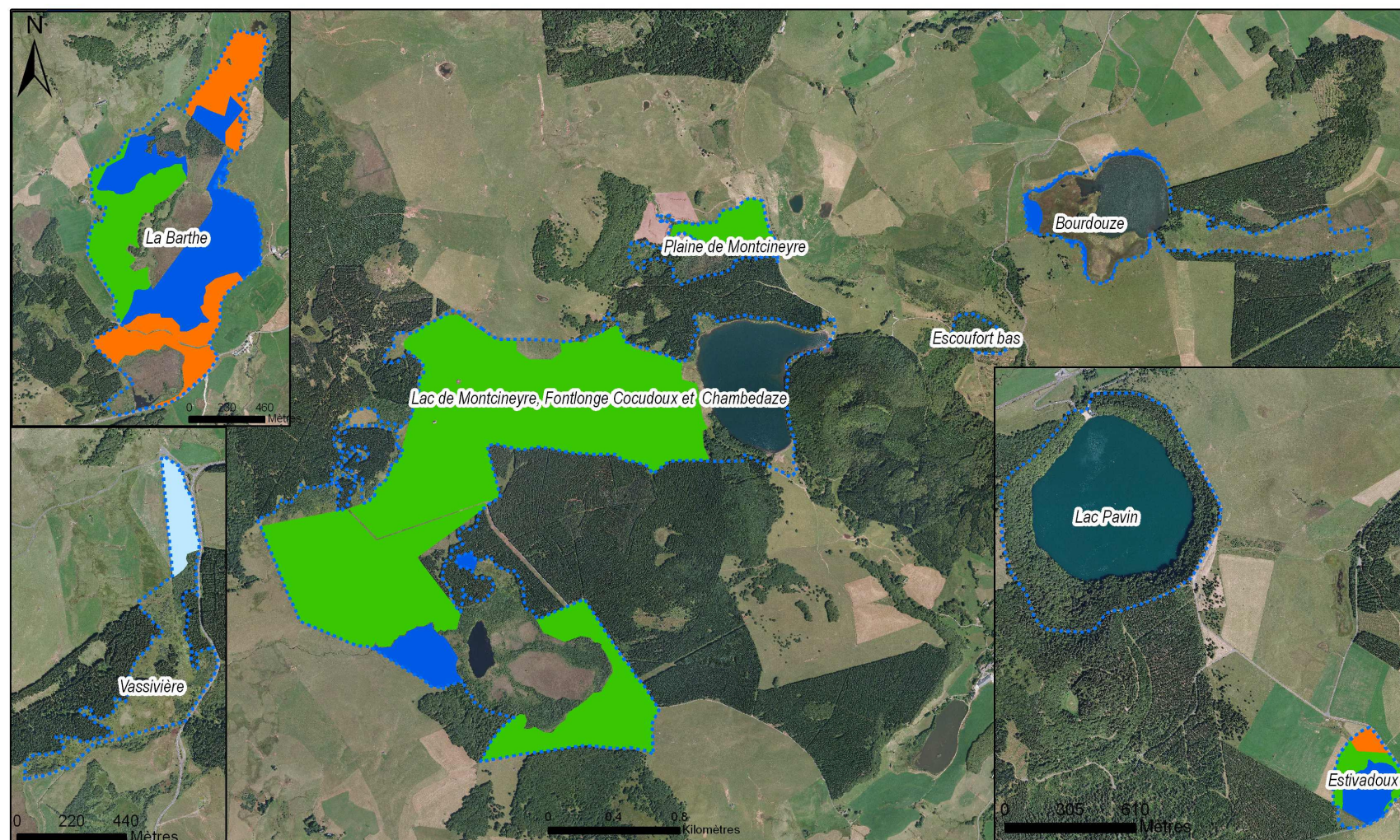
Les mesures sont également priorisées, le nombre d'étoiles est proportionnel à la priorité de l'action.

Liste des mesures et priorités

GESTION (Restauration et entretien)		Priorités
G1	MAET n°1 (Estives)	***
G2	MAET n°2 (Prairies fleuries fauchées)	***
G3	MAET n°3 (Prairies fauchées)	***
G4	MAET n°4 (Zones humides fauchées)	***
G5	MAET n°5 (Zones humides pâturées)	***
G6	Mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides	***
G7	Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des zones humides, notamment dans le but de restaurer le pâturage	*
G8	Limiter l'impact des plantations monospécifiques résineuses et limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones humides et les boisements d'intérêt écologique	**
SUIVIS ET ETUDES		Priorités
S1	Mettre en place des indicateurs de suivi scientifique et de suivi de gestion	***
S2	Améliorer les connaissances du site	*
VALORISATION ET SENSIBILISATION		Priorités
V1	Diffuser la synthèse du DOCOB et les bulletins d'informations du site	***
V2	Réaliser des équipements d'information	*
V3	Organiser des visites et des animations sur le site	**
ANIMATION DU DOCOB		Priorités
A1	Co-gérer/participer aux projets concernant Natura 2000 et d'autres opérations	***
A2	Expertiser les études d'incidences N2000	***
A3	Animer la mise en œuvre du DOCOB	***

G1 : MAET N°1 (estives)		Priorité : ***		Habitats et espèces visés : 6230-4*, 4030-13, 4030-17, 6410-11, 6430-2, Arnica des montagnes, grande Gentiane jaune															
<u>Objectif opérationnel:</u> A1. Conserver et améliorer les prairies d'intérêt communautaire grâce à des pratiques adaptées A3. Reconquérir les espaces en voie de fermeture et adapter le pâturage en sous bois B1. Assurer une gestion agricole et forestière respectueuse de la ressource en eau et de sa qualité à l'échelle du bassin versant des zones humides				<u>Engagements non rémunérés:</u> - absence d'amendements calcaires et traitements phytosanitaire - absence de fauche, écobuage, travail du sol, semis, apport de graines et végétaux (sauf réhabilitation après destruction par rat taupier) - absence d'exploitation mécanique de la Gentiane jaune (seule l'exploitation manuelle avec remise en place des mottes est autorisée) - absence de boisement (sauf haies et brise vent) - absence de drainage et d'installation d'équipements destinés à l'alimentation des animaux (nourrisseurs...) à l'intérieur des zones humides incluses dans la prairie. - Il est recommandé de limiter, dans la mesure du possible, les traitements antiparasitaires des animaux pendant la mise à l'herbe (traiter de préférence un mois avant la mise à l'herbe ou réaliser un traitement de fin d'automne ou d'hiver lorsque les animaux sont rentrés à l'étable).															
<u>Descriptif :</u> voir cartes 17 et 18 et le détail par entités en ANNEXE N°5 - diagnostic de la parcelle agricole - pratiques réfléchies sur l'ensemble de la parcelle pour limiter le piétinement de zone fragile (par exemple de petites zones humides comprises dans les estives), limitation de la fertilisation à 30 unités d'azote afin de maintenir une diversité floristique typique au niveau de la prairie et pour limiter le ruissellement vers les zones humides en aval.																			
<u>Budget prévisionnel global :</u> 265€x1194(1327,15ha à 90% de contractualisation)x5ans=1 582 050€ (PHAE à 76€ comprise)																			
<table><thead><tr><th>Engagements</th><th>Montants</th></tr></thead><tbody><tr><td rowspan="2">SOCLEH01 ou SOCLEH03</td><td>76€/ha/an</td></tr><tr><td>30€/ha/an ou 50€/ha/an ou 60€/ha/an</td></tr><tr><td>HERBE_01 – Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage</td><td>17€/ha/an</td></tr><tr><td>HERBE_02 –Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitat remarquable (30 unités d'azote/ha/an)</td><td>119€/ha/an</td></tr><tr><td>HERBE_09 – Gestion pastorale</td><td>53€/ha/an</td></tr></tbody></table>		Engagements	Montants	SOCLEH01 ou SOCLEH03	76€/ha/an	30€/ha/an ou 50€/ha/an ou 60€/ha/an	HERBE_01 – Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	17€/ha/an	HERBE_02 –Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitat remarquable (30 unités d'azote/ha/an)	119€/ha/an	HERBE_09 – Gestion pastorale	53€/ha/an			<table><tr><td><u>Maître d'ouvrage :</u> Opérateur N2000</td><td><u>Mise en œuvre :</u> Agriculteurs</td><td><u>Type de financements mobilisables :</u> MAET FEADER (25%Etat + 75%Europe)</td></tr></table>		<u>Maître d'ouvrage :</u> Opérateur N2000	<u>Mise en œuvre :</u> Agriculteurs	<u>Type de financements mobilisables :</u> MAET FEADER (25%Etat + 75%Europe)
Engagements	Montants																		
SOCLEH01 ou SOCLEH03	76€/ha/an																		
	30€/ha/an ou 50€/ha/an ou 60€/ha/an																		
HERBE_01 – Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	17€/ha/an																		
HERBE_02 –Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitat remarquable (30 unités d'azote/ha/an)	119€/ha/an																		
HERBE_09 – Gestion pastorale	53€/ha/an																		
<u>Maître d'ouvrage :</u> Opérateur N2000	<u>Mise en œuvre :</u> Agriculteurs	<u>Type de financements mobilisables :</u> MAET FEADER (25%Etat + 75%Europe)																	
				<u>Indicateurs de réponse :</u> nombre d'exploitation et surface engagées															

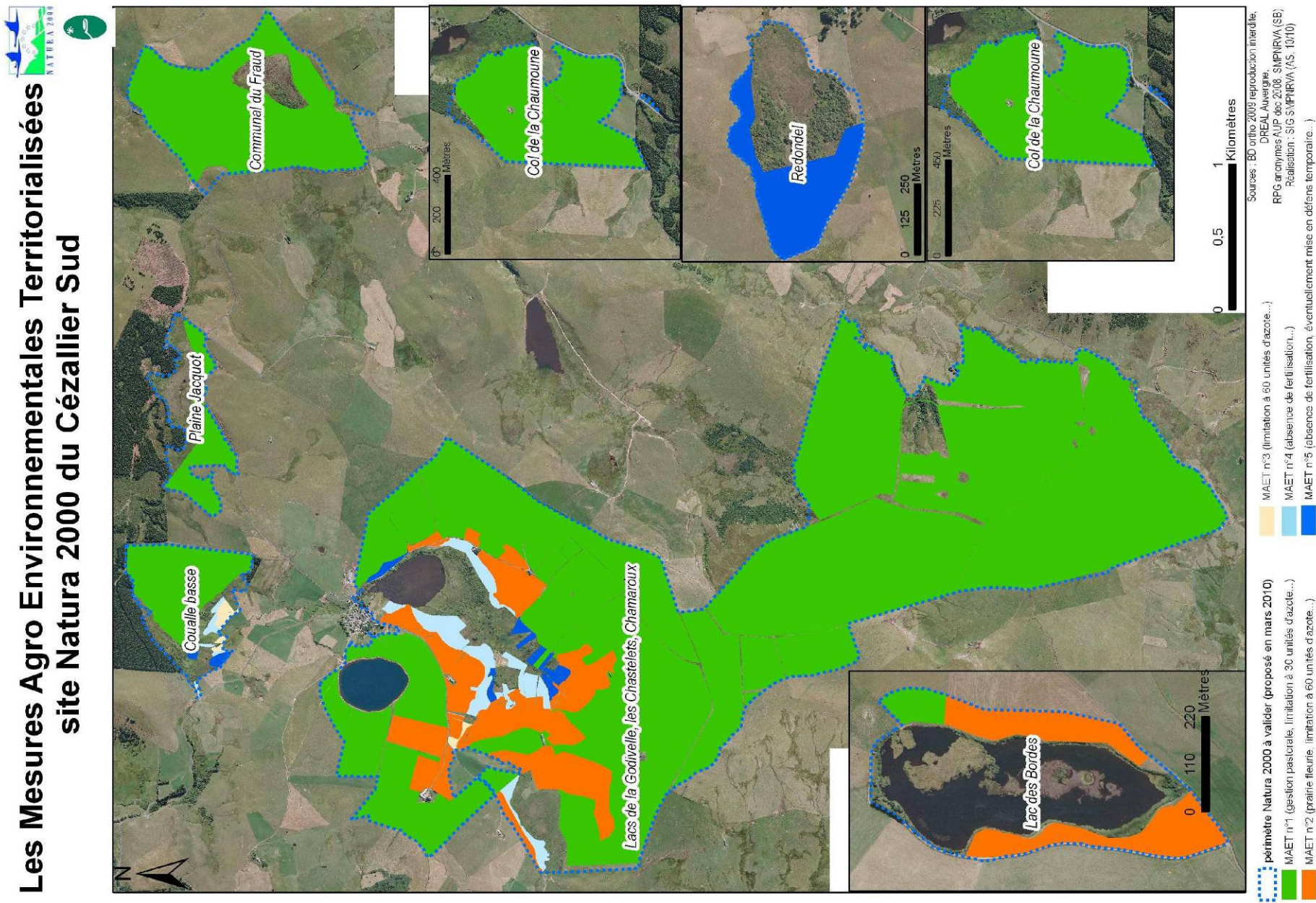
Les Mesures Agro Environnementales Territorialisées site Natura 2000 du Cézallier Nord



- périmètre Natura 2000 à valider (proposé en mars 2010)
- MAET n°2 (prairie fleurie, limitation à 60 unités d'azote...)
- MAET n°1 (gestion pastorale, limitation à 30 unités d'azote...)
- MAET n°4 (absence de fertilisation...)
- MAET n°3 (limitation à 60 unités d'azote...)
- MAET n°5 (absence de fertilisation, éventuellement mise en défens temporaire...)

Sources : BD ortho 2009 reproduction interdite, DREAL Auvergne, RPG anonymes AUP dec 2008, SMPNRVA (SB) / Réalisation : SIG SMPNRVA (AS, 10/10)

Carte 18 : Pré-localisation des Mesures Agro-Environnementales sur le site N2000 du Cézallier Sud



G2 : MAET N°2 (Prairies fleuries de fauche)		Priorité : ***		Engagements non rémunérés:												
Objectif opérationnel : A1. Conserver et améliorer les prairies d'intérêt communautaire grâce à des pratiques adaptées B1. Assurer une gestion agricole et forestière respectueuse de la ressource en eau et de sa qualité à l'échelle du bassin versant des zones humides				- absence d'amendements calcaires et traitements phytosanitaires. - absence d'écobuage, travail du sol, semis, apport de graines et végétaux (sauf réhabilitation après destruction par rat taupier). - absence de boisement (sauf haies et brise vent). - absence de drainage												
Descriptif : voir cartes 17 et 18 et le détail par entités en ANNEXE N°5 - pratiques réfléchies sur l'ensemble de la parcelle pour préserver la diversité floristique typique des prairies de fauche, limitation de la fertilisation à 60 unités d'azote afin de maintenir une diversité floristique typique au niveau de la prairie et pour limiter le ruissellement vers les zones humides en aval - maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle		Habitats et espèces visés : 6520-1		En cas de pâturage après la fauche : - absence d'installation d'équipements destinés à l'alimentation des animaux (nourrisseurs...) à l'intérieur des zones humides incluses dans la prairie. - Il est recommandé de limiter, dans la mesure du possible, les traitements antiparasitaires des animaux pendant la mise à l'herbe (traiter de préférence un mois avant la mise à l'herbe ou réaliser un traitement de fin d'automne ou d'hiver lorsque les animaux sont rentrés à l'étable).												
Budget prévisionnel global : 236,29€x123(136,45ha à 90% de contractualisation)x5ans=145 318,35€ (PHAE à 76€ comprise)																
<table><thead><tr><th>Engagement</th><th>Montant</th></tr></thead><tbody><tr><td>SOCLEH01 – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe</td><td>76€/ha/an</td></tr><tr><td>HERBE_02 –Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitat remarquable (60 unités d'azote/ha/an)</td><td>71.29€/ha/an</td></tr><tr><td>HERBE_07 – Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle</td><td>89€/ha/an</td></tr></tbody></table>		Engagement	Montant	SOCLEH01 – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76€/ha/an	HERBE_02 –Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitat remarquable (60 unités d'azote/ha/an)	71.29€/ha/an	HERBE_07 – Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle	89€/ha/an	<table><tr><td>Maître d'ouvrage : Opérateur N2000</td><td>Mise en œuvre : Agriculteurs</td><td>Type de financements mobilisables : MAET FEADER (25%Etat + 75%Europe)</td></tr></table>				Maître d'ouvrage : Opérateur N2000	Mise en œuvre : Agriculteurs	Type de financements mobilisables : MAET FEADER (25%Etat + 75%Europe)
Engagement	Montant															
SOCLEH01 – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76€/ha/an															
HERBE_02 –Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitat remarquable (60 unités d'azote/ha/an)	71.29€/ha/an															
HERBE_07 – Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle	89€/ha/an															
Maître d'ouvrage : Opérateur N2000	Mise en œuvre : Agriculteurs	Type de financements mobilisables : MAET FEADER (25%Etat + 75%Europe)														
Indicateurs de réponse : nombre d'exploitation et surface engagées, surface de prairies engagées																

G3 : MAET N°3 (Prairies fauchées)		Priorité : ***		Engagements non rémunérés:								
<u>Objectif opérationnel</u> : A1. Conserver et améliorer les prairies d'intérêt communautaire grâce à des pratiques adaptées B1. Assurer une gestion agricole et forestière respectueuse de la ressource en eau et de sa qualité à l'échelle du bassin versant des zones humides												
<u>Descriptif</u> : voir cartes 17 et 18 et le détail par entités en ANNEXE N°5 - limitation de la fertilisation dans les prairies de fauche n'ayant pas une richesse floristique assez importante pour pouvoir contractualiser la mesure MAET N°2.			<u>Habitats et espèces visés</u> : 6520-1									
<u>Budget prévisionnel global</u> : 147,29€x1,69(2,82ha à 60% de contractualisation)x5ans= 1 244,60€ (PHAE à 76€ comprise)												
<table><tr><th>Engagement</th><th>Montant</th></tr><tr><td>SOCLEH01 – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe</td><td>76€/ha/an</td></tr><tr><td>HERBE_02 –Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitat remarquable (60 unités d'azote/ha/an)</td><td>71.29€/ha/an</td></tr></table>				Engagement	Montant	SOCLEH01 – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76€/ha/an	HERBE_02 –Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitat remarquable (60 unités d'azote/ha/an)	71.29€/ha/an			
Engagement	Montant											
SOCLEH01 – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76€/ha/an											
HERBE_02 –Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitat remarquable (60 unités d'azote/ha/an)	71.29€/ha/an											
				<u>Maître d'ouvrage</u> : Opérateur N2000								
				<u>Mise en œuvre</u> : Agriculteurs								
				<u>Type de financements mobilisables</u> : MAET FEADER (25%Etat + 75%Europe)								
				<u>Indicateurs de réponse</u> : nombre d'exploitation et surface engagées								

G4 : MAET N°4 (zones humides fauchées)		Priorité : ***		<u>Engagements non rémunérés:</u> - absence d'amendements calcaires et traitements phytosanitaires. - absence d'écobuage, travail du sol, semis, apport de graines et végétaux (sauf réhabilitation après destruction par rat taupier). - absence de boisement (sauf haies et brise vent). - absence de drainage.							
<u>Objectif opérationnel</u> : A3. Reconquérir les espaces en voie de fermeture et adapter le pâturage en sous bois B1. Assurer une gestion agricole et forestière respectueuse de la ressource en eau et de sa qualité à l'échelle du bassin versant des zones humides											
<u>Descriptif</u> : voir cartes 17 et 18 et le détail par entités en ANNEXE N°5 - absence de fertilisation des zones humides fauchées afin de maintenir la diversité et la fonctionnalité des habitats naturels			<u>Habitats et espèces visés</u> : 6410-11 6430-2 7110-1* 7120-1 714011 - Damier de la Succise - Cuivré de la Bistorte								
<u>Budget prévisionnel global</u> : 211€x17,81(29,693ha à 60% de contractualisation)x5ans= 18 789,55€ (PHAE à 76€ comprise)											
<table><thead><tr><th>Mesure</th><th>Montant</th></tr></thead><tbody><tr><td>SOCLEH01 – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe</td><td>76€/ha/an</td></tr><tr><td>HERBE_03 – Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitat remarquable</td><td>135€/ha/an</td></tr></tbody></table>		Mesure	Montant	SOCLEH01 – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76€/ha/an	HERBE_03 – Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitat remarquable	135€/ha/an	<u>Maître d'ouvrage</u> : Opérateur N2000		<u>Mise en œuvre</u> : Agriculteurs	<u>Type de financements mobilisables</u> : MAET FEADER (25%Etat + 75%Europe)
Mesure	Montant										
SOCLEH01 – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76€/ha/an										
HERBE_03 – Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitat remarquable	135€/ha/an										
<u>Indicateurs de réponse</u> : nombre d'exploitation et surface engagées											

G5 : MAET N°5 (zones humides paturées)		Priorité : ***		Habitats et espèces visés : 6410-11, 6430-2, 7110-1*, 7120-1, 7140-11 Ligulaire de Sibérie, Cuivré de la Bistorte, Damier de la Succise	
<u>Objectif opérationnel :</u> A2-B2. Préserver les zones les plus fragiles A3. Reconquérir les espaces en voie de fermeture et adapter le pâturage en sous bois B1. Assurer une gestion agricole et forestière respectueuse de la ressource en eau et de sa qualité à l'échelle du bassin versant des zones humides				<u>Engagements non rémunérés:</u> - absence d'amendements calcaires et traitements phytosanitaires. - absence de fauche, d'écobuage, travail du sol, semis, apport de graines et végétaux (sauf réhabilitation après destruction par rat taupier). - absence de boisement (sauf haies et brise vent). - absence de drainage et d'installation d'équipements destinés à l'alimentation des animaux (nourrisseurs...) à l'intérieur des zones humides incluses dans la prairie. - il est recommandé de limiter, dans la mesure du possible, les traitements antiparasitaires des animaux pendant la mise à l'herbe (traiter de préférence un mois avant la mise à l'herbe ou réaliser un traitement de fin d'automne ou d'hiver lorsque les animaux sont rentrés à l'étable).	
<u>Descriptif :</u> voir cartes 17 et 18 et le détail par entités en ANNEXE N°5 - absence de fertilisation des zones humides pâturées afin de maintenir la diversité et la fonctionnalité des habitats naturels - mise en défens temporaires des zones humides pâturées les plus sensibles au piétinement afin de permettre aux espèces inféodées à ces habitats d'effectuer leur cycle de vie					
<u>Budget prévisionnel global :</u> au maximum 251,57€x60,57(86,535ha à 70% de contractualisation)x5ans= 76 187,9€ (PHAE à 76€ comprise)					
Mesure		Montant		<u>Maître d'ouvrage :</u> Opérateur N2000	
SOCLEH01 – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe		76€/ha/an		<u>Mise en œuvre :</u> Agriculteurs	
HERBE_03 – Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitat remarquable		135€/ha/an		<u>Type de financements mobilisables :</u> MAET FEADER (25%Etat + 75%Europe)	
MILIEU01 – Mise en défens temporaire de milieux remarquables		Max 40,57€/ha/an			
<u>Indicateurs de réponse :</u> nombre d'exploitation et surface engagées					

G6 : Mettre en défens les zones humides sensibles, au moins temporairement, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides	Priorité : ***	Habitats et espèces visés : 3130 1, 6410-11, 6430-2, 6430-8, 6430-10, 7110-1*, 7120-1, 7140-1 Flûteau nageant, Ligulaire de Sibérie, Cuivré de la Bistorte, Damier de la Succise		
Objectif opérationnel : A2-B2. Préserver les zones les plus fragiles B1. Assurer une gestion agricole et forestière respectueuse de la ressource en eau et de sa qualité à l'échelle du bassin versant des zones humides C2. Mettre en place des aménagements des milieux naturels respectueux de la faune et de la flore		Budget prévisionnel global : 232 000€ - linéaire de clôture en m à 12€/ml (pose + matériel) : - o Berge de lacs à mettre en défens (Lac d'en Haut, lac des Bordes, lac de Bourdouze*, lac de Montcineyre) : 2800x12=33 600€ - o Berge de ruisseaux et/ou zones humides à mettre en défens (Fontlonge Cocudoux, Les Chastelets, Mont Chamaroux, Cirque d'Artoux) : 3900x12=46 800€ - système d'abreuvement à 5000€/projet (pose + matériel) : - o 1 projet au lac des Bordes à 5000€ (abreuvoirs + éolienne/panneau solaire + récipients + tuyaux + flotteurs...) - o 1 projet à Montcineyre à 5000€ (2 zones d'abreuvement avec abreuvoirs + éolienne/panneau solaire + récipients + tuyaux + flotteurs...) - o 1 projet à Bourdouze à 5000€ (2 zones d'abreuvement éolienne/solaire ou pompes à museau) - o 1 projet au Lac d'en haut à 5000€ (2 zones d'abreuvement éolienne/solaire ou pompes à museau) - o 2 projets à définir au Mont Chamaroux et au Cirque d'Artoux d'aménagements de zones d'abreuvement en fonction des mises en défens (abreuvement éolien/solaire et/ou pompes à museau) : 2x5000=10 000€ - aménagements des chemins de randonnée : - o 2 enrochements bloquant le passage à 10 000€ par chantier - o Restauration de 150 m de platelage/ponton 500€/ml (pose + matériel) : 75 000€ - o Restauration de 100 m de sentier avec cordes de guidage à 100 €/ml (pose + matériel) : 10 000€ - o 1 portique empêchant l'accès des camping-cars et fourgon (pose + matériel) : 1 600€ - o 1 zone de parking végétalisé (pose + matériel) à 20 000€ le chantier		
Descriptif : - Dans le cadre de l'animation du DOCOB (A4) : Animation auprès des propriétaires/gestionnaires pour la mise en œuvre des contrats, rédaction des cahiers des charges et aide au dossier déclaration/autorisation loi sur l'eau - Dans le cadre de la co-gestion de projet (A2) : Animation d'un projet global de mise en défens de berges et d'installation de système d'abreuvement (information et mobilisation des agriculteurs/gestionnaires) - Pose de clôture mobile ou fixe afin d'éviter le piétinement par les animaux et/ou les usagers (touristes, activités de pleine nature...) des milieux sensibles, mais également pour éviter l'érosion des rives et limiter l'apport en matière organique (Fontlonge-Cocudoux, lac des Bordes, lac d'en Haut, les Chastelets, Col de la Chaumoune, Mont Chamaroux et Cirque d'Artoux + lac de Montcineyre, lac de Bourdouze où la mise en défens sera uniquement temporaire due à la présence du Flûteau nageant) - Installation de plusieurs systèmes d'abreuvement pour compenser la perte de l'accès à l'eau des animaux (lacs des Bordes, de Montcineyre, de Bourdouze, d'en Haut, Mont Chamaroux et Cirque d'Artoux) - Entretien voir création d'aménagements des chemins de randonnées permettant de limiter la dégradation par piétinement des zones sensibles, (suppression de l'accès à Montcineyre, platelage, limitation de l'accès et installation d'un parking végétalisé à Bourdouze...)		Maître d'ouvrage : Opérateur N2000, CG63, collectivités territoriales, AELB, SIVOM Issoire, organismes de gestion de l'eau potable et de l'assainissement ...	Mise en œuvre : animateur, CG63, AELB, collectivités territoriales, SIVOM Issoire...	Type de financements mobilisables : Contrat N2000 non productif (A32324P), Mesure 216 du PDRH, CG63 (ENS, PDIPR), AELB (Contrat territorial)...
		Indicateurs de réponse : nombre de contrats et surface engagés, surface de zone humide mise en défens, surface re-végétalisée, nombre de systèmes d'abreuvement installés, respect de la suppression des accès, nombre de restauration des sentiers de randonnées, réalisation du parking végétalisé		

G7 : Réaliser des travaux de restauration et d'entretien des zones humides, notamment dans le but de restaurer le pâturage	Priorité : *	<u>Descriptif (suite):</u> - Restauration et gestion des ouvrages de petites hydrauliques, notamment à Montcineyre plaine et au lac des Bordes (installation et réparation de moine, de digue, comblement de fossés de drainage...) - Elimination ou limitation d'une espèce indésirable (<i>Phalaris arundinacea</i>, <i>Calamagrostis canescens</i>...)		
<u>Objectif opérationnel</u> : A3. Reconquérir les espaces en voie de fermeture et expérimenter le pâturage en sous bois A2-B2. Préserver les zones les plus fragiles B1. Assurer une gestion agricole et forestière respectueuse de la ressource en eau et de sa qualité à l'échelle du bassin versant des zones humides B3. Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets de restauration de la fonctionnalité de lac et/ou de zone humide en collaboration avec d'autres structures		<u>Habitats et espèces visés</u> : 6230.4, 6520.1, 7110-1*, 7120.1, Hypne brillante, Orthotric de Roger, Ligulaire de Sibérie, Damier de la succise, Cuivré de la bistorte		
<u>Descriptif</u> : - Dans le cadre de l'animation du DOCOB (A4) : Identifier les zonages concernés et propriétaires et/ou gestionnaires - Mettre en œuvre et animer un projet spécifique à la restauration des zones humides dans le cadre de l'ENS du Lac des Bordes, de la RNN de la Godivelle, du CT de Bourdouze, du projet du lac Pavin en lien avec les contrats N2000 dans le cadre d'une démarche concertée et échanger avec les gestionnaires d'espaces naturels (CEPA, RNN du rocher de la Jaquette) afin de bénéficier de leur expérience sur l'installation et la conduite de troupeau (A2) - Au cas par cas, prévision d'une étude préalable de faisabilité des travaux et de la gestion pastorale (en fonction des espèces IC, de la dangerosité du milieu pour le bétail...) - Effectuer des travaux de maîtrise des ligneux : bucheronnage/ dessouchage/ débardage/ débroussaillage/ fauche avec exportation des produits de coupe hors de la zone humide à Vassivière et à Redondel		<u>Budget prévisionnel global</u> : 47 000€ - 2 projets de maîtrise des ligneux à 4000€/projet d'environ 5ha : 2x4000=8 000€ - 1 projet de gestion pastorale à 15 000€/projet à Vassivière : 15 000€ - 2 projets de restauration/entretien de digues/moines à 10 000€/projet : 2x10 000=20 000€ - 2 projets de maîtrise des espèces indésirables à 2000€/projet d'environ 2,5ha : 2x2000=4 000€		
		<u>Maître d'ouvrage</u> : Opérateur N2000, CG 63, RNN, collectivités territoriales...	<u>Mise en œuvre</u> : Animateur, RNN, CG63, AELB, collectivités territoriales propriétaires...	<u>Type de financements mobilisables</u> : Contrat N2000 non productif (A32301P, A32303P, A32303R, A32305R, A32314P, A32314R, A32320P et A32320R), CG 63 (ENS) , ...
<u>Indicateurs de réponse</u> : nombre de contrat et surface engagés, surface ouverte et pâturée à la suite du contrat, nombre de moine/digue réparé				

G8 : Limiter l'impact des plantations monospécifiques résineuses et des travaux forestiers sur les zones humides et les boisements d'intérêt écologique

Priorité :
**

Objectif opérationnel : B1. Assurer une gestion agricole et forestière respectueuse de la ressource en eau et de sa qualité à l'échelle du bassin versant des zones humides

- D1. Assurer une gestion forestière respectueuse de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant des zones humides
- D2. Préserver les zones les plus fragiles (milieux associés aux zones humides)

Descriptif :

- Dans le cadre de l'animation du DOCOB (A4) : **Identifier les zonages concernés et propriétaires et/ou gestionnaires**
- **Mise en œuvre de régénération dirigée** au Cirque d'Artoux : pour les habitats 9120-4, l'objectif à atteindre à l'échéance du contrat est de 10% de couverture en semis d'espèces de hêtres et d'essence d'accompagnement
- **Travaux de marquage, abattage, taille des arbres en vue de la gestion des zones humides forestières** (Buxbaumie verte, Orthotric de Roger) au Pavin, Montcineyre et Cirque d'Artoux
- **Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques** à Bourdouze et à la plaine de Montcineyre
- **Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt** : ouvrages de franchissement / détournement de pistes
- **Dispositif favorisant le développement de bois sénescents** au Pavin, à Montcineyre, Cirque d'Artoux

Habitats et espèces visés :

6430-2, 6430-8, 6430-10, 91D0-1.1*, 91D0-1.2*, 9120-4, Orthotric de Roger, Buxbaumie verte

Budget prévisionnel global : 98 830€

- **régénération dirigée**, 11,5ha, plafonné à 5000€/ha : $11,5 \times 5000 = 57\ 500€$
- **travaux de marquage/abattage** en lien avec la présence de la Buxbaumie verte ou l'Orthotric de Roger, 3ha, plafonné à 5600€/ha : $3 \times 5600 = 16\ 800€$
- **dégagement/débroussailllement manuel** de 4ha, plafonné à 785€/ha : $4 \times 785 = 3\ 140€$
- **réduction de l'impact des dessertes forestières** : **15000€** estimé en fonction des besoins d'un chantier (un franchissement permanent + plusieurs temporaires + des déviations de pistes minimales)
- 45 ha **de bois sénescents**, plafonné sur une estimation à 142€/ha (estimation basée sur le maintien de 4 arbres sénescents en mélange hêtre/sapins/frênes et autres feuillus éligibles) : $45 \times 142 = 6\ 390€$

Maître d'ouvrage :

Opérateur N2000, collectivité territoriale, association, propriétaire

Mise en œuvre :

Collectivités territoriales, propriétaires

Type de financements mobilisables :

Contrat N2000 forestier (Arrêté préfectoral régional : F22703, F22705, F22708, F22709, F22710, F22712)

Indicateurs de réponse : nombre de contrat et surface engagés, surface des îlots de sénescence, surface des dégagements/débroussailllements manuels

S1 : Mettre en place des indicateurs de suivi scientifique et de suivi de gestion		Priorité : ***	
<u>Objectif opérationnel</u> : A1. Conserver et améliorer les prairies d'intérêt communautaire grâce à des pratiques adaptées A2-B2-D2. Préserver les zones les plus fragiles A3. Reconquérir les espaces en voie de fermeture et expérimenter le pâturage en sous bois B1. Assurer une gestion agricole et forestière respectueuse de la ressource en eau et de sa qualité à l'échelle du bassin versant des zones humides D2. Préserver les zones les plus fragiles (milieux associés aux zones humides) D3. Expérimenter le pâturage en sous-bois F1. Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et l'impact des mesures de gestion engagée et favoriser la compréhension de la fonctionnalité intrinsèque et en réseau du site			
<u>Descriptif</u> : - Suivi de l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : habitats et espèces de l'annexe n°2 (bryophytes, plantes vasculaires, lépidoptères... voir tableau n°11) - Diagnostic fonctionnel des tourbières et notamment recherche des Bryophytes patrimoniaux et des orientations de gestion avant les projets de gestion écologique (Vassivière, Redondel, Coualle basse, Fontlonge-cocudoux) - Etude de l'hydrogéologie et de la pédologie des berges du lac de Bourdouze pour l'aménagement du sentier et des accès aux rives du lac - Suivi de l'impact de la mise en défens des zones sensibles /restauration du pâturage sur les tourbières (notamment concernant les populations de Ligulaire de Sibérie et de Flûteau nageant) - Suivi de l'impact des travaux de gestion sur la Ligulaire de Sibérie - Veille concernant l'écrevisse à pattes blanches, notamment sur le lac Pavin, et concernant l'arrivée éventuelle d'écrevisses exotiques (écrevisse américaine, écrevisse signal...) sur les 7 lacs des sites			
<u>Habitats et espèces visés</u> :Tous			
		<u>Budget prévisionnel global</u> : 97 000€ - Evaluation de l'état de conservation des habitats IC et PR : 1 passage de 10 jours à 450€/jour : 10x450=4 500€ - Suivi Lépidoptères (Damier de la succise, Cuivré de la bistorte) 2 passages de 15 jours à 450€/jour : 30x450=13 500€ - Suivi des Bryophytes (Hypne brillante, Orthotric de Roger et Buxbaumie verte) 1 passage de 16 jours avec étude de l'écologie des populations à 500€/jour : 16x500=8 000€ - Suivi de la Ligulaire de Sibérie avec étude du fonctionnement écologique des populations (10 000€) et évaluation de l'impact du pâturage sur les populations, 2 passages de 4 jours (avant et après mise en défens/remise en pâturage) + 4 jours d'analyse des résultats à 450€/jour : 10 000+12x450=15 400€ - Suivi du Fluteau nageant, 2 passages de 4 jours, à 450€/jour : 8x450=3 600€ - 4 diagnostics fonctionnels des tourbières avant les projets de gestion écologique : 4*10 000€ =40 000€ - Une expertise hydro-géologique et pédologique des berges du lac de Bourdouze en lien avec l'érosion des berges et le tracé du chemin de randonnée de 1,5 jours, à 500€/jour : 1,5x500=750€ - Suivi de l'évolution des habitats naturels et des espèces patrimoniales dans les zones mises en défens/re-pâturée (élaboration de placettes de suivis de la végétation) : 2 passages de 4 jours + 15 jours d'analyse à 450€/jour : 10 350€ - Veille sur les Ecrevisses (Ecrevisses à pattes blanches et Ecrevisses exotiques) 2 passages de 1 jours à 450€/jour : 900€	
		<u>Maître d'ouvrage</u> : Opérateur	<u>Mise en œuvre</u> : Animateur, CG 63, RNN, associations, scientifiques...
		<u>Type de financements mobilisables</u> : Animation Natura 2000, CG 63, AELB, RNN...	
		<u>Indicateur d'état</u> : surface/présence des habitats et des espèces IC <u>Indicateurs de réponse</u> : nombre d'études réalisées	

S2 : Améliorer les connaissances du site	Priorité : *	<u>Habitats et espèces visés</u> : Habitats naturels et espèces liés aux tourbières (6410, 7110*, 7120, 7140, Damier de la succise, Cuivré de la bistorte, Hypne brillante, ...)		
<u>Objectif opérationnel</u> : A3. Reconquérir les espaces en voie de fermeture et expérimenter le pâturage en sous bois A2-B2. Préserver les zones les plus fragiles B1. Assurer une gestion agricole et forestière respectueuse de la ressource en eau et de sa qualité à l'échelle du bassin versant des zones humides B3. Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets de restauration de la fonctionnalité de lac et/ou de zone humide en collaboration avec d'autres structures D3. Expérimenter le pâturage en sous-bois F1. Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et l'impact des mesures de gestion engagée et favoriser la compréhension de la fonctionnalité intrinsèque et en réseau du site		<u>Budget prévisionnel global</u> : 80 000€ - Une étude du fonctionnement en réseau des tourbières : 8*10 000€ = 80 000€		
<u>Descriptif</u> : - Etude du fonctionnement en réseau des tourbières du Cézallier : étude des métapopulations de <i>Coenagrion lunulatum</i>, de <i>Chortippus montanus</i>, de <i>Metrioptera brachyptera</i>, d'<i>Epipactis palustris</i>, de <i>Jamesionnella undilifolia</i>, <i>Sphagnum majus subspecies norvegicum</i>, <i>Alytes obstetricans</i> et <i>Bufo calamita</i>.		<u>Maître d'ouvrage</u> : Opérateur	<u>Mise en œuvre</u> : Animateur, collectivités territoriales, associations, scientifiques...	<u>Type de financements mobilisables</u> : Animation Natura 2000, CG 63, AELB, RNN...
		<u>Indicateurs de réponse</u> : nombre d'études réalisées		

V1 : Diffuser la synthèse du DOCOB et les bulletins d'informations du site	Priorité : ***	<u>Budget prévisionnel global</u> : 12 500€ rédaction, réalisation et diffusion d'un bulletin d'information/an pendant 5 ans : 2200€x5= 11 000€ 1 500€ euros pour la diffusion du DOCOB		
<u>Objectif opérationnel</u> : E2. Faire connaître les objectifs et les actions du Docob auprès du grand public E3. Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site				
<u>Descriptif</u> : - Diffuser régulièrement de l'information auprès des habitants et en recueillir : lettre d'information papier annuelle / lien vers le site internet de l'animateur - Rédaction, illustration et conception graphique : A3 recto/verso couleur - Impression du bulletin : sur papier labellisé PEFC ou FSC - Diffusion du bulletin : via les mairies, si possible avec les bulletins municipaux - Diffusion du DOCOB en version papier aux mairies et en version informatique aux membres du COPIL		<u>Maître d'ouvrage</u> : Opérateur	<u>Mise en œuvre</u> : Animateur	<u>Type de financements mobilisables</u> : Animation Natura 2000
<u>Habitats et espèces visés</u> : Tous		<u>Indicateurs de réponse</u> : nombre de DOCOB distribués et nombre de bulletins réalisés et diffusés		

V2 : Réaliser des équipements d'information	Priorité : *	<u>Habitats et espèces visés</u> : Tous		
<u>Objectif opérationnel</u> : B1. Assurer une gestion agricole et forestière respectueuse de la ressource en eau et de sa qualité à l'échelle du bassin versant des zones humides C2. Mettre en place des aménagements des milieux naturels respectueux de la faune et de la flore E2. Faire connaître les objectifs et les actions du Docob auprès du grand public,		<u>Budget prévisionnel global</u> : 53 100€ - équipements d'information et de sensibilisation type panneau : ○ rédaction /conception : 3500 euros/panneau ○ confection de panneau : 2000 euros/panneau ○ entretien/suivi : 1 j/panneau à 400 euros $3500+2000+400=5900€$ ○ nombre de panneaux à installer : 9		
<u>Descriptif</u> : - Mutualiser les études d'implantation, de conception et la réalisation des aménagements d'information entre les gestionnaires d'espaces naturels et les collectivités concernés par les entités du site - Intégrer la présentation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et leur vulnérabilité (information des usagers visant à limiter leur impact) dans le texte des équipements et en plus les spécificités des entités, notamment à Bourdouze, Montcineyre, au lac d'en Haut, au col de la Chaumoune et au cirque d'Artoux - Effectuer les travaux d'entretien et de signalisation : balisage / pose des panneaux/suivi et entretien courant		<u>Maître d'ouvrage</u> : Opérateur, CG 63, Agence de l'Eau Loire Bretagne, organismes de gestion de l'eau potable et de l'assainissement	<u>Mise en œuvre</u> : animateur, collectivités territoriales...	<u>Type de financements mobilisables</u> : Animation Natura 2000, CG63, RNN, AELB...
		<u>Indicateurs de réponse</u> : nombre de panneaux tenant compte de Natura 2000 réalisés		

V3 : Organiser des visites et des animations sur le site	Priorité : **	<u>Habitats et espèces visés</u> : Tous		
<u>Objectif opérationnel</u> : B1. Assurer une gestion agricole et forestière respectueuse de la ressource en eau et de sa qualité à l'échelle du bassin versant des zones humides C1. Conduire un projet touristique et pédagogique de valorisation du patrimoine naturel et paysager du Cézallier s'appuyant sur les spécificités de chaque entité et des activités qui le maintiennent E1. Identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de contrats Natura 2000 et MAET E2. Faire connaître les objectifs et les actions du Docob auprès du grand public E3. Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site		<u>Maître d'ouvrage</u> : Opérateur, CG 63, Agence de l'Eau Loire Bretagne, organismes de gestion de l'eau potable et de l'assainissement	<u>Mise en œuvre</u> : Animateur, collectivités territoriales, CG63, associations...	<u>Type de financements mobilisables</u> : Animation Natura 2000, CG63, RNN, AELB...
<u>Descriptif</u> : - Participation aux évènements du territoire (Participer aux conférences, débats... du territoire en lien avec les problématiques des sites Natura 2000 du Cézallier, participer aux réunions des conseils municipaux aux moins 1 fois pour chaque commune pendant la mise en œuvre du DOCOB) - Conventionner avec les offices de tourisme et les collectivités territoriales concernés par le site qui seraient intéressées pour organiser des animations ou des randonnées proches ou dans le site, formation et échange avec les animateurs et guides : sensibilisation des locaux et des touristes à la valeur du patrimoine naturel, à la fragilité des habitats et à la responsabilité de chacun, promouvoir les opérations de gestion mises en place sur le site... (voir A1) - Aide à la réalisation de supports de communication (livrets, affiches...) : en mutualisant avec d'autres structures (CEPA, Conseil général, collectivités territoriales...) (voir A1)		<u>Budget prévisionnel global</u> : 17 200€ - 8x1 réunions communales d'information d'1/2 journée+1/2 journée de préparation, à 400€/jour : 3 200€ - calage des sorties et journées de formations (à l'attention des offices de tourisme, gestionnaires d'espaces naturels du site, propriétaires et exploitants agricoles/forestiers) 20 jours sur 6 ans à 400€/jours : 8 000€ - o réalisation de support de communication : 0,5 jour/an à 400€/jour : 3*400=1 200€ - o concours prairies fleuries, 2 jours/an à 400€ : 4 800€ - voir A3 pour l'animation		
		<u>Indicateurs de réponse</u> : nombre de réunions, formations et supports réalisés, participation du public ciblé		

A1 : Co-gérer/participer aux projets concernant Natura 2000 et d'autres opérations	Priorité : ***	<u>Habitats et espèces visés</u> : Tous		
<u>Objectif opérationnel</u> : B3. Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets de restauration de la fonctionnalité de lac et/ou de zone humide en collaboration avec d'autres structures C1. Conduire un projet touristique et pédagogique de valorisation du patrimoine naturel et paysager du Cézallier s'appuyant sur les spécificités de chaque entité et des activités qui le maintiennent E3. Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site		<u>Maître d'ouvrage</u> : Opérateur, AELB...	<u>Mise en œuvre</u> : Animateur, AELB...	<u>Type de financements mobilisables</u> : Animation Natura 2000, Contrat Natura 2000 (A32327P), AELB...
<u>Descriptif</u> : - En lien avec la gestion et la recherche scientifique sur les zones humides (réseaux tourbières et écologique du Parc des Volcans, ENS Lac des Bordes, RNN des Sagnes de la Godivelle, projets de CRE ZH Bourdouze et CT sur le Lac Pavin et différents projets de recherche, périmètres de protection et gestion piscicole du Lac d'en Haut, périmètres de protection du lac de Montcineyre, etc.) : participer aux réunions concernant les entités de gestion appartenant au site, mutualiser les données issues des inventaires naturalistes, planifier et mettre en œuvre des actions mutualisées, être informé des programme de recherche et avoir accès aux résultats - Problématique de la disparition de l'Ecrevisse à pattes blanches et de l'eutrophisation du lac Pavin : opérations innovantes au profit d'une espèce (restaurer/préserver la population d'écrevisses à pattes blanches) en lien avec le Contrat Territorial du lac Pavin - En ce qui concerne l'information et les animations : élaborer un calendrier commun pour les animations entre tous les intervenants (CG63, RNN la Godivelle, CEPA, collectivités territoriales), conventionner avec les offices de tourisme et les collectivités territoriales, aide à la réalisation de supports de communication, participer aux animations techniques (présentation MAET, contrat N2000), participer au concours des prairies fleuries du PNRVA		<u>Budget prévisionnel global</u> : 20 000 € - animation de projets de gestion des zones humides : 50 jours sur 3 ans à 400€/jours, 20 000€ - voir S1 pour l'écrevisse à pattes blanches - voir V3 pour l'information, les animations, les supports de communication et les conventionnements avec les partenaires - voir A3 pour l'animation		
		<u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre de projets intégrant Natura 2000 suivis		

A2 : Expertiser les études d'incidences N2000	Priorité : ***	<u>Habitats et espèces visés</u> : tous		
<u>Objectif opérationnel</u> : B1. Assurer une gestion agricole et forestière respectueuse de la ressource en eau et de sa qualité à l'échelle du bassin versant des zones humides B3. Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets de restauration de la fonctionnalité de lac et/ou de zone humide en collaboration avec d'autres structures C1. Conduire un projet touristique et pédagogique de valorisation du patrimoine naturel et paysager du Cézallier s'appuyant sur les spécificités de chaque entité et des activités qui le maintiennent D1. Assurer une gestion forestière respectueuse de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant des zones humides E3. Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site		<u>Maître d'ouvrage</u> : Opérateur	<u>Mise en œuvre</u> : Animateur	<u>Type de financements mobilisables</u> : Animation Natura
<u>Descriptif</u> : - Mettre en place une veille environnementale sur le site - Rôle de conseiller technique à l'amont des projets (suivi des procédures d'urbanisme, information des porteurs de projets...), et auprès des usagers locaux (collectivités, propriétaires, maîtres d'œuvre, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs...) - Etre à la disposition des services de l'état en charge du suivi des études d'incidences - Donner un avis d'expert sur les études d'incidences relatives au site Natura 2000 du Cézallier		<u>Budget prévisionnel global</u> : 2 400€ - veille de 6 jours par an à 400€/jours : 6*400 = 2 400€		
		<u>Indicateurs de réalisation</u> : nombre de conseils/expertises apportés		

A3 : Animer la mise en œuvre du DOCOB

Priorité :

Habitats et espèces visés : tous

Objectif opérationnel : A1. Conserver et améliorer les prairies d'intérêt communautaire grâce à des pratiques adaptées

A2-B2. Préserver les zones les plus fragiles

A3. Reconquérir les espaces en voie de fermeture et adapter le pâturage en sous bois
B1. Assurer une gestion agricole et forestière respectueuse de la ressource en eau et de sa qualité à l'échelle du bassin versant des zones humides

B3. Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets de restauration de la fonctionnalité de lac et/ou de zone humide en collaboration avec d'autres structures

C1. Conduire un projet touristique et pédagogique de valorisation du patrimoine naturel et paysager du Cézallier s'appuyant sur les spécificités de chaque entité et des activités qui le maintiennent

C2. Mettre en place des aménagements des milieux naturels respectueux de la faune et de la flore

D1. Assurer une gestion forestière respectueuse de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant des zones humides

D2. Préserver les zones les plus fragiles (milieux associés aux zones humides)

D3. Expérimenter le pâturage en sous-bois

E1. Identifier et approuver les acteurs locaux pour la signature de contrats Natura 2000

Descriptif :

- **Gestion technique et financière** de la programmation annuelle pour le compte de la structure porteuse en lien avec l'Etat
- **Suivi des procédures administratives et des outils** liés à la démarche Natura 2000 au niveau départemental, régional et national (participation au séminaire régional annuel des opérateurs, formations, MAET, Contrats...)
- **Information et participation au COPIL, accompagnement de la structure porteuse pour sa mobilisation** : réalisation des diaporamas / comptes rendus...
- **Animation du projet agro-environnemental, information et accompagnement au montage de contrats Natura 2000 forestiers ou contrats non productifs et à la signature de la Charte Natura 2000** auprès des propriétaires, des exploitants agricoles et forestiers
- **Utilisation d'outils informatiques adaptés (SIG...)**

Maître d'ouvrage :
Opérateur

Mise en œuvre :
Animateur

Type de financements mobilisables :
Animation Natura

Budget prévisionnel global : **74 600€**

- Année n= 45 jours à 400 euros = **18 000€**
- Année n+1= 35 jours à 400 euros = **14 000€**
- Année n+2 = 25 jours à 400 euros = **10 000€**
- Année n+3 = 20 jours à 400 euros = **8 000€**
- Année n+4 = 15 jours à 400 euros = **6 000€**
- Année n+5 = 20 jours à 400 euros = **8 000€**

Projet agro-environnemental : Prestations pour l'élaboration des contrats l'année n : 8 100€ + année n+1 : 2 500 € = **10 600 €**

Indicateurs de réalisation :

- bilan et programmation annuels
- cf. indicateurs de réalisation de toutes les mesures

C – CHARTE NATURA 2000

Pour les sites FR 8301040 et FR 8301041 « Cézallier Nord et Cézallier Sud »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

☐ **TOUS MILIEUX**

Engagements soumis à contrôles

① Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site.

Point de contrôle : Absence de procès verbaux.

② Autoriser l'accès aux terrains sur lesquels la charte est souscrite, pour des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats sous réserve qu'il soit préalablement informé de la date de ces opérations ainsi que de la qualité des personnes amenées à les réaliser. Il pourra se joindre à ces opérations et sera informé du résultat. La responsabilité des signataires ne pourra être engagée en cas d'accident.

Point de contrôle : Bilan d'activités du site, échange de correspondance.

③ Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte). Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte.

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.

④ Ne pas remblayer le terrain naturel.

Point de contrôle : Sol naturel affleurant (sur place).

⑤ Ne pas déposer de déchets (gravas, ordures...).

Point de contrôle : Contrôle sur place.

⑥ Ne pas introduire sur le site des espèces :

- Végétales envahissantes (ANNEXE A),
- Animales envahissantes cf. code de l'environnement (à titre d'exemple : écrevisses et tortues exotiques, Grenouille taureau, Poisson chat, Perche soleil, Ragondin et Rat musqué).

Point de contrôle : Absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèces envahissantes.

☐ MILIEUX AGROPASTORAUX

Engagements soumis à contrôles

❶ Autorise le pâturage des animaux d'élevage, la mise en place d'équipements pastoraux (clôture, tonne à eau...) et le passage de l'exploitant agricole sur la parcelle.

Point de contrôle : Pas de refus d'accès.

❷ Ne pas détruire le couvert herbacé par destruction mécanique ou chimique (labour, désherbage chimique...)

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.

❸ Eviter la pratique du feu courant non contrôlé. Demander l'avis préalable pour écobuage contrôlé auprès de la préfecture et de la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de pratique de feu courant non contrôlé.

❹ Ne pas utiliser de pelle mécanique lors de l'arrachage de Gentiane jaune et remettre en place les mottes.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

❺ Ne pas faire de plantations de boisement (sauf haies et brises vent).

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation.

☐ MILIEUX HUMIDES

Engagements soumis à contrôles

❶ Ne pas combler, drainer, ni assécher les milieux naturels humides. Ne pas créer de nouveaux fossés. Seulement, entretenir les fossés existants sur le principe « vieux fonds, vieux bords » (sur la base d'une cartographie des fossés existants en 2010 et accompagner d'une note explicative donnant les définitions de fossé, rase et drain).

Point de contrôle : Absence de trace visuelle de travaux hors entretien normal des bords de chemin.

❷ La fertilisation sera strictement limitée aux déjections des animaux lors du pâturage.

Point de contrôle : Relevés de terrains.

❸ Les équipements de type nourrisseurs, traites d'estive, etc. seront installés à l'extérieur des zones humides.

Point de contrôle : Sur place.

❹ Pour la réalisation de nouveaux captages en vue de fournir de l'eau potable et/ou un abreuvement des animaux : solliciter l'avis de la structure animatrice.

❺ Eviter la pratique du feu courant non contrôlé. Demander l'avis préalable pour écobuage contrôlé auprès de la préfecture et de la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de pratique de feu courant non contrôlé.

❻ Ne pas faire de plantations de boisement.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation.

☐ **MILIEUX FORESTIERS (Tous types ne relevant pas de la Directive Habitats)**

Engagements soumis à contrôles

- ① Proscrire toute coupe à blanc supérieure à 1 ha.

Point de contrôle : Contrôle sur place et inscription dans les clauses d'exploitation.

- ② En cas d'exploitation forestière (dessertes, création d'accès...), avoir une réflexion avec la structure animatrice afin de minimiser son impact sur les milieux humides.

Point de contrôle : Prise de contact avec la structure animatrice avant exploitation.

- ③ Ne pas combler ou drainer les mares et autres zones humides intra-forestières.

Point de contrôle : Contrôle sur place et inscription dans les clauses d'exploitation.

- ④ Conserver au minimum 2 arbres morts ou sénescents (âgés) / ha d'un diamètre de 30 cm à une hauteur de 1,30 m lors des opérations de coupe (pas d'obligation si absence de coupe).

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

- ⑤ Favoriser la régénération naturelle en priorité, le cas échéants, utiliser des essences forestières naturellement présentes en Auvergne (ANNEXE B).

Point de contrôle : Contrôle sur place et dans les documents d'aménagements forestiers : Plan Simple de Gestion (PSG).

- ⑥ Ne pas effectuer de plantation de résineux à moins de 10 m de la bordure d'un milieu aquatique (ruisseau, tourbière, lac...)

Point de contrôle : Contrôle sur place.

☐ **MILIEUX FORESTIERS RELEVANT DE LA DIRECTIVE HABITATS**

Engagements soumis à contrôles

- ① Proscrire toute intervention dans les forêts de pente d'intérêt communautaire identifiées, excepté pour les travaux de restauration et d'entretien validés par la structure animatrice.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

☐ **MILIEUX ROCHEUX**

Engagements soumis à contrôles

- ① Maintenir les habitats rocheux et notamment les éboulis sur les parcelles qui en contiennent, pas de travaux de dérochage.

Point de contrôle : Absence de travaux.

- ② Demander une expertise auprès de la structure animatrice du site pour implantation éventuelle d'un équipement destiné à une pratique de loisir (voie d'escalade, *via ferrata*, sentier en pied de falaise...).

Le :
à.....

Le :
à.....

Signature du ou des propriétaires

Signature du ou des ayants droit

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- ❖ Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandage.
- ❖ Veiller à l'intégration paysagère de tout mobilier pédagogique et à sa réversibilité.
- ❖ Informer la structure animatrice du site de toute dégradation d'origine naturelle ou humaine observée sur les milieux naturels.

MILIEUX AGROPASTORAUX

- ❖ Réaliser une fauche raisonnée tardive (à maturité de la végétation).
- ❖ Favoriser le pâturage extensif des milieux ouverts.
- ❖ Limiter, dans la mesure du possible, les traitements antiparasitaires des animaux pendant la mise à l'herbe (traiter de préférence un mois avant la mise à l'herbe ou réaliser un traitement de fin d'automne ou d'hiver lorsque les animaux sont rentrés à l'étable).
- ❖ Maintenir le passage des itinéraires pédestres balisés et favoriser les améliorations possibles en accord avec les acteurs concernés et la structure animatrice.

MILIEUX HUMIDES

- ❖ Eviter tous travaux de nature à entraîner des perturbations hydrauliques dans les zones humides en dessous des seuils d'autorisation et de déclaration de la législation.
- ❖ Limiter l'accès direct des bovins aux berges des lacs et des cours d'eau pour éviter la dégradation par piétinement. Favoriser un lieu d'abreuvement hors du cours d'eau ou du lac, ou en un seul point.

MILIEUX FORESTIERS

- ❖ Conserver les chablis et chandelles, et ne pas broyer les rémanents afin de favoriser la nécromasse (litière forestière).
- ❖ Limiter les monocultures d'essences non autochtones et encourager la diversification des essences, notamment feuillues.
- ❖ Favoriser le maintien ou la création de milieux ouverts en forêt de petite surface (clairières, trouées).

MILIEUX ROCHEUX

- ❖ Eviter le passage de chemins ou de pistes sur ou à proximité de ces milieux très sensibles.

ANNEXE A : LISTE NON EXAUSTIVE ET EVOLUTIVE DES ESPECES ENVAHISSANTES À NE PAS INTRODUIRE

▪ Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et la biodiversité :

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Balsamine glanduleuse / Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i>
Elodée dense	<i>Egeria densa</i>
Grand lagarosiphon	<i>Lagarosiphon major</i>
Jussie à grandes fleurs	<i>Ludwigia grandiflora</i> / <i>L. uruguayensis</i>
Jussie faux Peplis	<i>Ludwigia peploides</i>
Myriophylle du Brésil	<i>Myriophyllum aquaticum</i>
Paspale distique	<i>Paspalum distichum</i>
Renouée de Bohême (hybride Sakhaline / Japon)	<i>Reynoutria x bohemica</i> / <i>Fallopia x bohemica</i>
Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria sachalinensis</i> / <i>Fallopia sachalinensis</i>
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> / <i>Fallopia japonica</i>

▪ Espèces prioritaires posant des problèmes de santé :

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Ambroisie à feuille d'Armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>
Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i>

▪ Autres espèces menaçant la conservation des habitats et la biodiversité

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Aster de Nouvelle Angleterre	<i>Aster novae-angliae</i>
Aster de Nouvelle Belgique	<i>Aster novi-belgii</i>
Aster feuille de Saule	<i>Aster x salignus</i>
Aster lancéolé	<i>Aster lanceolatus</i>
Aster versicolore	<i>Aster x versicolor</i>
Balsamine à petites fleurs	<i>Impatiens parviflora</i>
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfouri</i>
Balsamine du Cap	<i>Impatiens capensis</i>
Elodée de Nuttall	<i>Elodea nuttallii</i>
Elodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i>
Erable Negundo	<i>Acer negundo</i>
Faux Vernis du Japon	<i>Ailanthus altissima</i>
Lampourde d'Italie	<i>Xanthium italicum</i>
Lampourde épineuse	<i>Xanthium spinosum</i>
Lampourde orientale	<i>Xanthium orientale</i>
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i>
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i>
Vergerette blanchâtre	<i>Conyza sumatrensis</i>
Vergerette du Canada	<i>Conyza canadensis</i>
Vergerette ondulée / crispée	<i>Conyza bonariensis</i>

N.B. : Des fiches de présentation de ces espèces sont disponibles sur demande.

ANNEXE B : LISTE DES ESSENCES FORESTIERES CONSEILLEES EN CAS DE PLANTATION

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>
Sapin pectiné	<i>Abies alba</i>
Erable plane	<i>Acer platanoides</i>
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>
Alisier blanc	<i>Sorbus alba</i>
Sureau rouge ou Sureau à grappes	<i>Sambucus racemosa</i>
Mélèze d'Europe	<i>Larix decidua</i>

D. TABLEAUX DE FINANCEMENTS ET DE SUIVI

Tableau 13 : Tableau détaillé des financements

		financements					financements					financements					financements					financements										
		Contrat	Crédits FEADER	Collec +Struct	Autre	TOTAL	Contrat	Crédits FEADER	Collec +Struct	Autre	TOTAL	Contrat	Crédits FEADER	Collec +Struct	Autre	TOTAL	Contrat	Crédits FEADER	Collec +Struct	Autre		Contrat	Crédits FEADER	Collec +Struct	Autre	TOTAL						
GESTION (restauration et entretien)		273 539 €	10 000 €	2 400 €	16 800 €	302 739 €	531 918 €	15 000 €	0 €	0 €	546 918 €	457 238 €	0 €	0 €	12 000 €	469 238 €	374 718 €	0 €	0 €	0 €	374 718 €	371 318 €	0 €	0 €	0 €	371 318 €	136 490 €	0 €	0 €	0 €	136 490 €	2 201 420 €
	G1	237 308 €	237 308 €				316 410 €	316 410 €				316 410 €	316 410 €				316 410 €	316 410 €				316 410 €	316 410 €				79 103 €	79 103 €				1 582 050 €
	G2	21 798 €	21 798 €				29 064 €	29 064 €				29 064 €	29 064 €				29 064 €	29 064 €				29 064 €	29 064 €				7 266 €	7 266 €				145 318 €
	G3	187 €	187 €				249 €	249 €				249 €	249 €				249 €	249 €				249 €	249 €				62 €	62 €				1 245 €
	G4	2 818 €	2 818 €				3 758 €	3 758 €				3 758 €	3 758 €				3 758 €	3 758 €				3 758 €	3 758 €				939 €	939 €				18 790 €
	G5	11 428 €	11 428 €				15 238 €	15 238 €				15 238 €	15 238 €				15 238 €	15 238 €				15 238 €	15 238 €				3 809 €	3 809 €				76 188 €
	G6	10 000 €	2 400 €	16 800 €	29 200 €	134 200 €	15 000 €	149 200 €				12 000 €				12 000 €	0 €				6 600 €	6 600 €				35 000 €	35 000 €				232 000 €	
	G7	0 €				18 000 €	18 000 €				15 000 €	15 000 €				10 000 €	10 000 €				0 €				4 000 €	4 000 €				47 000 €		
	G8	0 €				15 000 €	15 000 €				77 520 €	77 520 €				0 €				0 €				6 310 €	6 310 €				98 830 €			
SUIVIS ET ETUDES		0 €	1 200 €	0 €	0 €	1 200 €	0 €	43 600 €	0 €	0 €	43 600 €	0 €	48 550 €	0 €	0 €	48 550 €	0 €	28 000 €	0 €	0 €	28 000 €	0 €	28 100 €	0 €	0 €	28 100 €	0 €	27 550 €	0 €	0 €	27 550 €	177 000 €
	S1	1 200 €				1 200 €	33 600 €				33 600 €	28 550 €				28 550 €	8 000 €				8 000 €	8 100 €				8 100 €	17 550 €				17 550 €	97 000 €
	S2	0 €				0 €	10 000 €				10 000 €	20 000 €				20 000 €	20 000 €				20 000 €	20 000 €				20 000 €	10 000 €				10 000 €	80 000 €
VALORISA°ET SENSIBILISA°		0 €	11 800 €	0 €	0 €	11 800 €	5 600 €				23 300 €	0 €	11 500 €	0 €	0 €	11 500 €	0 €	41 000 €	0 €	0 €	41 000 €	0 €	5 200 €	0 €	0 €	5 200 €	0 €	1 800 €	0 €	0 €	1 800 €	94 600 €
	V1	3 700 €				3 700 €	2 200 €				2 200 €	2 200 €				2 200 €	2 200 €				2 200 €	2 200 €				2 200 €					12 500 €	
	V2	5 900 €				5 900 €	17 700 €				17 700 €	5 900 €				5 900 €	35 400 €				35 400 €										64 900 €	
	V3	2 200 €				2 200 €	3 400 €				3 400 €	3 400 €				3 400 €	3 400 €				3 400 €	3 000 €				3 000 €	1 800 €				1 800 €	17 200 €

ANIMATION DU DOCOB		0 €	32 500 €	0 €	0 €	32 500 €	0 €	26 900 €	0 €	0 €	26 900 €	0 €	20 400 €	0 €	0 €	20 400 €	0 €	10 400 €	0 €	0 €	10 400 €	0 €	8 400 €	0 €	0 €	8 400 €	0 €	10 400 €	0 €	0 €	10 400 €	109 000 €	
	A1	4 000 €				4 000 €	8 000 €				8 000 €		8 000 €	8 000 €			0 €				0 €				0 €				20 000 €				
	A2	2 400 €				2 400 €	2 400 €				2 400 €	2 400 €			2 400 €			2 400 €				2 400 €	2 400 €				2 400 €	14 400 €					
	A3	26 100 €				26 100 €	16 500 €				16 500 €	10 000 €			10 000 €			8 000 €				8 000 €	6 000 €				6 000 €	8 000 €				8 000 €	74 600 €
TOTAL		273 539 €	55 500 €	2 400 €	16 800 €	348 239 €	531 918 €	91 100 €	0 €	0 €	640 718 €	457 238 €	80 450 €	0 €	12 000 €	549 688 €	374 718 €	79 400 €	0 €	0 €	454 118 €	371 318 €	41 700 €	0 €	0 €	413 018 €	136 490 €	39 750 €	0 €	0 €	176 240 €	2 582 020 €	

Tableau 14 : tableau synthétique des financements

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
GESTION (Restauration et entretien)	302 739 €	546 918 €	469 238 €	374 718 €	371 318 €	136 490 €	2 201 420 €
SUIVIS ET ETUDES	1 200 €	43 600 €	48 550 €	28 000 €	28 100 €	27 550 €	177 000 €
VALORISATION ET SENSIBILISATION	11 800 €	23 300 €	11 500 €	41 000 €	5 200 €	1 800 €	94 600 €
ANIMATION DU DOCOB	32 500 €	26 900 €	20 400 €	10 400 €	8 400 €	10 400 €	109 000 €
TOTAL	348 239 €	640 718 €	549 688 €	454 118 €	413 018 €	176 240 €	2 582 020 €

Tableau 15 : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du DOCOB

Type	Indicateur	Unité	Mesures concernées	Etat			Réalisation (date, entité, observations)...	Problèmes/ Solutions envisagées
				2010	intermédiaire	final		
Indicateurs de pression	Projets soumis à étude d'incidence	<i>nombre</i>	A2	1				
	Surface agricole (surface îlot PAC + autre pâturage)	<i>ha</i>	G1, G2, G3, G4, G5, G7	1582,65				
	Fertilisation moyenne des prairies de fauche	<i>unité d'azote/ha</i>	G1, G2, G3, G4, G5	ND				
	Pression moyenne de pâturage	<i>unité gros bétail/ha/an</i>	G1, G5	ND				
	Linéaire de fossés de drainage	<i>m</i>	G1, G2, G3, G4, G5, G7	ND				
	Fréquentation touristique et pédagogique	<i>nombre</i>	G6, V2, V3	ND				
	Pêcheurs	<i>nombre</i>	G6, V2, V3	ND				
	Dépôts de déchets, remblais... ≥ 1 m³	<i>ha</i>	G6, V2	ND				
	Incendie (surface > 1 ha)	<i>ha</i>	G6, V3	0				
	Espèces exotiques envahissantes	<i>nombre et surface</i>	G7, S2	0				

Indicateurs d'état	Etat global de conservation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire(*)	3130	ha	S1	21,84						
		4030.13			40,56						
		4030.17			1,69						
		5120			1,17						
		6230.4*			974,49						
		6410.11			207,43						
		6430.2			26,57						
		6430.8			1,36						
		6430.10			5,14						
		6520.1			128,91						
		7110.1*			121,24						
		7120.1			29,38						
		7140.1			42,56						
		8230.2			0,71						
		91D0-1.1*			7,4						
		91D0-1.2*			3,26						
		9120.4			11,65						
		Etat global de conservation des espèces d'intérêt communautaire (DHFFII)			Loutre d'Europe	présence/ effectif	présente				
					Ecrevisse à pattes blanches	présence/ effectif	absente				
	Cuivré de la bistorte		présence/ effectif		quelques 100aines						
	Damier de la Succise		présence/ effectif		quelques 100aines						
	Ligulaire de Sibérie		présence/ effectif		environ 17ha						
	Flûteau nageant		présence/ effectif		présent						
	Buxbaumie verte		présence/ effectif		3 populations de quelques individus						
	Hypne brillante		présence/ effectif		environ 40m²						
	Orthotric de Roger		présence/ effectif		8 populations de quelques individus						
Indicateurs de réponse	Indicateurs de réponse globaux										
	Participations réunions/visites	nombre	V1, V3, A1	ND							
	Total acteurs du site informés ou contactés	nombre	V1	ND							
	Collectivités informées/contactées	nombre	V1	ND							
	Propriétaires informés/contactés	nombre	V1	ND							
	Agriculteurs informés/contactés	nombre	V1, V3, A1	ND							
	Autres acteurs locaux informés/contactés	nombre	V1, V2	ND							
	Contractualisation Charte Natura 2000	nombre chartes & ha	A3	ND							
Contractualisation MAET	nombre exploitation & ha	G1+G2+G3+G4+G5	ND								

		<i>nombre exploitation & ha</i>	G1	ND			
		<i>nombre exploitation & ha</i>	G2	ND			
		<i>nombre exploitation & ha</i>	G3	ND			
		<i>nombre exploitation & ha</i>	G4	ND			
		<i>nombre exploitation & ha</i>	G5	ND			
	Contrats Natura 2000	<i>nombre contrat & ha</i>	G6+G7+G8	ND			
		<i>nombre contrat & ha</i>	G6				
		<i>nombre contrat & ha</i>	G7				
		<i>nombre contrat & ha</i>	G8				
	Articles de presse	<i>nombre</i>	V1, V2, V3, A2				
	Participants aux sorties nature	<i>nombre</i>	V3, A2	ND			
	Utilisation pédagogique du site	<i>nombre</i>	V3, A2	ND			
	Indicateurs de réponse liés à une mesure						
	Prairies fleuries	<i>ha</i>	G2	ND			
	Zones humides sensibles mises en défens	<i>ha</i>	G5, G6	ND			
	Zones d'érosion mises en défens re-végétalisées	<i>ha</i>	G6	ND			
	Projets d'installation de systèmes d'abreuvement	<i>nombre</i>	G6	ND			
	Suppression d'accès à Montcineyre	<i>nombre</i>	G6	ND			
	Restauration de sentiers de randonnées	<i>nombre</i>	G6	ND			
	Réalisation d'un parking végétalisé	<i>présence</i>	G6	ND			
	Remise en pâturage de zones humides	<i>ha</i>	G7	ND			
	Entretien/restauration digues et moines	<i>nombre</i>	G7	ND			
	Ilots de senescence	<i>ha</i>	G8	ND			
	Dégagement/débroussaillage manuels	<i>ha</i>	G8	ND			
	Réalisation des diagnostics fonctionnels des tourbières avant gestion écologique	<i>nombre</i>	S2	ND			
	Etudes du fonctionnement en réseau des tourbières	<i>nombre</i>	S1	ND			
	Réalisation de l'étude hydrogéologique et pédologique	<i>nombre</i>	S1	ND			
	Bulletins d'informations réalisés et distribués	<i>nombre</i>	V1	3 bulletins à 4000 exemplaires			
	DOCOB diffusés	<i>nombre</i>	V1	ND			
	Réalisation et installation des panneaux d'informations	<i>nombre</i>	V2	ND			
	Participation aux réunions, sorties effectuées	<i>nombre</i>	V3	ND			
	Support de communication réalisés	<i>nombre</i>	V3	ND			

IV - CONCLUSION

Les sites Natura 2000 jumeaux du Cézallier constituent l'un des plus beaux réseaux de lacs et tourbières du Puy-de-Dôme, et sûrement de la région Auvergne avec tous les stades dynamiques des complexes tourbeux. La diversité de ces complexes permet le développement des habitats et espèces d'intérêt communautaire ainsi que de nombreuses autres espèces patrimoniales (protégées et/ou en danger) pour lesquelles le Cézallier est un bastion des populations au niveau national voire international. Ces milieux sont assez peu exploités et donc relativement bien conservés. Sur les sites Natura 2000 du Cézallier, c'est essentiellement, l'activité agricole qui les impacte par une eutrophisation accélérée liée aux épandages, une pression de pâturage mal adaptée (période et quantité de bêtes) ou d'anciens drainages pour favoriser la fauche de l'herbe. Aussi, les enjeux pour maintenir ou améliorer l'état de conservation de ce réseau de complexes tourbeux sont en très grande majorité liés aux activités agricoles et à la qualité et la quantité de l'eau qui les alimente. Les mesures de gestion proposées y répondent par des mesures agri-environnementales territorialisées visant la réduction voire la suppression des fertilisants, en particulier minéraux et l'adaptation des périodes et pressions de pâturage et par des mesures de mises en défens temporaires ou permanentes. Quelques milieux forestiers d'intérêt communautaire ou des espèces d'intérêt inféodées aux arbres sont inclus dans les complexes tourbeux, l'objet du Document d'Objectif est de les maintenir en l'état sans intervention. En revanche, quelques plantations forestières sont susceptibles d'impacter ces zones humides lors de leur exploitation ou bien accueillent des espèces d'intérêt communautaire. Les mesures de gestion associées prévoient des solutions pour limiter l'impact tant sur les zones humides que sur les habitats d'espèces (systèmes de franchissement de cours d'eau, îlots de sénescence, etc.). Bien entendu, l'amélioration des connaissances sur ce fonctionnement intrinsèque et en réseau des complexes tourbeux et des populations d'espèces patrimoniales associées permettra d'affiner pour le mieux ces mesures de gestion et de conduire des projets de restauration écologique sur quelques entités.

L'autre grande spécificité de ces 2 sites Natura 2000 couvre 53% de sa superficie, il s'agit des prairies, pelouses et landes exceptionnelles au niveau européen puisque présentes uniquement dans le Massif central. Ces habitats sont prioritaires au niveau européen et sont globalement dans un bon état de conservation sur le Cézallier. Ce qui signifie que les activités agricoles pratiquées jusqu'à aujourd'hui ont permis l'existence, le maintien voire le développement de ces milieux. Des signes d'eutrophisation sont cependant également observés banalisant la composition de ces milieux et encourageant le projet agro-environnemental a proposé des mesures visant à réduire voire supprimer les intrants et transformations des ces pâtures (majoritairement en estive) et à y adapter les pressions et périodes de pâturage. Pour les prairies de fauche, il s'agit d'encourager à maintenir une prairie riche en diversité de fleurs, garante de pratiques adaptées au bon état de conservation des milieux concernés. Ces pratiques agricoles favorables à la diversité écologiques des prairies (pâturées et fauchées) doivent faire l'objet d'une valorisation économiques des produits qui en sont issus, c'est l'objet du concours « prairies fleuries » auquel les agriculteurs des sites Natura 2000 seront invités à participer.

La problématique touristique est plus marquée sur le Cézallier Nord (les lacs Pavin, Montcineyre et Bourdouze sont très fréquentés) que sur le Cézallier Sud (Lacs d'en bas et d'en haut de la Godivelle, Plaine Jacquot). L'enjeu y'est double, organiser et aménager la fréquentation là où elle pose des problèmes ponctuels pour les habitats ou les espèces visés par Natura 2000 et favoriser une dynamique commune pour la valorisation pédagogique et touristique du réseau de tourbières (complémentarité des entités). Localement, il est donc proposé de renforcer la signalétique ou d'en créer une et de participer à la mise en réseau des acteurs touristiques et leur sensibilisation sur le thème des tourbières.

Enfin, ces 2 sites ont fait l'objet du souhait de la part de leur comités de pilotage respectifs d'être regroupés en un seul site Natura 2000 afin d'être gérés de façon cohérente et concomitante. La grande richesse patrimoniale du Cézallier a également permis de proposer avec l'accord des propriétaires et exploitants agricoles ou forestiers l'agrandissement du site Natura 2000.

Pour l'ensemble du Cézallier et plus particulièrement pour ses complexes tourbeux et ses lacs naturels, de nombreux projets et politiques interfèrent avec Natura 2000, aussi l'animation du site doit viser à la cohérence de leur mise en œuvre avec le maintien ou la restauration du bon état de conservation des habitats et populations d'espèces d'intérêt patrimonial du site.

BIBLIOGRAPHIE

ALEM P.J., 2007, L'Alismatacée *Luronium natans* (L.) : hypothèses sur la/les causes de sa rareté, Rapport de Licence 3 Université François Rabelais de Tours, 9p.

AVENEL J., 2004, Cartographie des espèces végétales patrimoniales de la tourbière de la Plaine Jacquot et analyse de son évolution depuis 1989, Rapport de stage, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 34p.

BACHELARD P., 2004, *Lycaena helle* (Lepidoptera Lycaenidae) en région Auvergne, Espèce nouvellement inscrite à l'annexe II de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », SHNAO, p.

BACHELARD P. *et al.*, 2008, Synthèse des connaissances entomologiques et herpétologiques sur un réseau de 17 tourbières du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, SHNAO/ Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 61p.

BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H. (coord.), 2001. « *Cahiers d'habitats* » Natura 2000. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers*. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.), 2002. « *Cahiers d'habitats* » Natura 2000. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides*. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.

BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (coord.), 2005. « *Cahiers d'habitats* » Natura 2000. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p.

BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K., VAN ES J. & BALMAIN C. (coord.), 2004. « Cahiers d'habitats » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 381p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V., MALENGREAU D., QUERE E. (coord.), 200?, « Cahiers d'habitats » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 – Espèces végétales*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 271 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. (coord.), 200?, « Cahiers d'habitats » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 – Espèces animales*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 p.

BOBBE S., 2009, Etude ethnosociologique sur les représentations des tourbières en Cézallier, Contrat du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 31p.

BOICHUT P., 1998, Plan de gestion Lac-tourbière de Bourdouze, Commune de Besse et Saint Anastais (63), 1998-2002, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 61p.

BOURSANGE S. et LEROY T., 2010, Inventaire du Cuivré de la Bistorte (*Lycaena helle*) et du Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) sur les sites Natura 2000 du Cézallier, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 13p.

BOURSANGE S. et PONT L., à venir, Plan de gestion de l'Espace Nature Sensible du Lac des Bordes, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

CIVETTE I., 1999, Etude préalable à l'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000 pour le Cézallier Sud, tome 1, Rapport de stage, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 68p.

CIVETTE I., 1999, Etude préalable à l'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000 pour le Cézallier Sud – Fiches techniques, tome 2, Rapport de stage, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

CHRISTOPHE H., 2010, Complément de la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 du Cézallier, BIOME, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

COLLECTIF, 2008, Diagnostic de territoire : Cézallier, Rapport d'étudiants, ENITA de Clermont-ferrand, option Ingénierie du Développement Territorial, 93p.

Commission européenne, 1997, Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne version EUR 15, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 57 p.

Commission européenne, 2000, Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE), Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 p.

Commission des communautés européennes, 2009, Synthèse de l'évaluation de l'état de conservation des habitats, Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 17 p.

Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA), 1999, Plan d'action régional en faveur des Tourbières d'Auvergne, Programme LIFE NATURE « Tourbières de France », CEPA, 124p.

GIRARD L., 2009, Recherche d'une colonie de Sérotine bicolore (*Vespertillo murinus*) en Auvergne, Rapport de Licence de l'Université de Pau, Chauve Souris Auvergne, 33p.

GOUBET P., 2008, Compte-rendu d'expertise commandée par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : Élément de diagnostic et de suivi fonctionnel du complexe tourbeux de la Godivelle (Puy de Dôme), Cabinet Pierre Goubet, Jenzat, 22p.

GUIMARD N., à paraître, Compte-rendu des inventaires des herbiers lacustres des lacs de Montcineyre et d'En Haut, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

HUGONNOT V., 2010, Inventaire des bryophytes du site Natura 2000 Cézallier Sud, CBN MC, 24p.

HUGONNOT V., 2010, Inventaire des bryophytes du site Natura 2000 Cézallier Nord, CBN MC, 24p.

Ingé Conseil, 2006, Etude hydrogéologique et hydrologique du bassin versant du lac Pavin, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

LE BACQUER M., 1999, Contribution à la mise en place du réseau Natura 2000 dans le Cézallier Nord : approche méthodologique, tome 1, Rapport de stage, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 28p. + annexes

LE BACQUER M., 1999, Contribution à la mise en place du réseau Natura 2000 dans le Cézallier Nord : approche méthodologique, tome 2, Annexes, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 79p.

LE CORGUILLE L., 2005, Adaptation des orientations de gestion, lac-tourbière de Bourdouze 2006-2010, Communes de Besse et Saint Anastaise et Compains (63), 44p.

LEROY T., 2005, Nouvel inventaire des Odonates des Tourbières du Cézallier en Auvergne (départements du Cantal et du Puy de Dôme). *Martinia*, 21 : 3-16.

LEROY T., 2006, *Coenagrion lunulatum* (Charpentier, 1825) en France : répartition, abondance, éléments d'écologie et de conservation (Odonata, Zygoptera, Coenagrionidae). *Martinia*, 22 : 151-166.

LEROY T., BACHELARD P., 2008, L'Azuré des Mouillères, *Maculinea alcon alcon*, sur le territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : répartition, abondance et éléments d'écologie (Lep. Lycaenidae)

MOREAU J., 2010, Inventaire et suivi de deux espèces patrimoniales : *Ligularia siberica* et *Luronium natans* sur les sites de Bourdouze et Montcineyre. Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 13p.

MOYSE F., 2008, Diagnostic et propositions pour une meilleure conservation des 4 tourbières de la Godivelle (63), Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 57p.

PAILLAT R. ET LEROY T., 2008, Réserve naturelle nationale des Sagnes de la Godivelle (Puy-de-Dôme) : Plan de gestion 2007-2011, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 133p.

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, Commune de Besse, 2004, Enquête agricole du bassin versant du lac Pavin, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

SEYTRE L., 2010, Soutien aux opérateurs Natura 2000 dans le cadre des DOCOB, fiches d'analyse de la typologie et de la cartographie des habitats de type nardaie (6230.4) et prairie de fauche (6520.1), CBN MC, 2p.

TAILLAND L. 2006, Gestion conservatoire globale de la tête de bassin versant du ruisseau de la Gazelle dans le Cézallier, Rapport de Stage, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 63p.

TAILLAND L., 2006, Taxons remarquables sur les sites de Bourdouze, Escoufort bas, Montcineyre, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 17p.

TAILLAND L., 2006, Expertise Amphibiens dans le secteur Bourdouze, Montcineyre, La liste, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 26p.

TERRAZ L. et al., 2008, Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000, ATEN, 71 p.

VALENTIN-SMITH G. et al., 1998., Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 144 p.



Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Maison du Parc – Montlosier – 63970 AYDAT
Tel : 04 73 65 64 00 / Fax : 04 73 65 66 78
Mail : accueil@parcnaturel-volcansauvergne.com